

Industrie Canada
Rapport sur le rendement



**Pour la période se terminant
le 31 mars 2005**

Ministre de l'Industrie

Table des matières

Section 1 : Survol du Ministère	1
1.1 Message du ministre	1
1.2 Déclaration de la direction	3
1.3 Secteur d'activité d'Industrie Canada : Stimuler l'essor économique ...	5
1.4 Tableau récapitulatif des réalisations par résultat stratégique	8
Section 2 : Analyse du rendement par résultat stratégique	12
Un marché équitable, efficace et concurrentiel	12
Une économie innovatrice	23
Une industrie concurrentielle et des collectivités durables	33
Section 3 : Renseignements supplémentaires	46
3.1 Organigramme d'Industrie Canada	46
3.2 Affectation des ressources en fonction des résultats stratégiques	47
3.3 Tableaux financiers récapitulatifs	48
3.4 Frais d'utilisation	54
3.5 Principales initiatives réglementaires	70
3.6 Détails des programmes de paiements de transfert	73
3.7 Fondations (subventions conditionnelles)	92
3.8 Réponses aux comités parlementaires, aux vérifications et aux évaluations pour l'exercice 2004-2005	101
3.9 Stratégie de développement durable	103
3.10 Approvisionnement et marchés	104
3.11 Diversification des modes de prestation des services	105
3.12 Réservoirs de stockage	106
3.13 Initiatives horizontales	106
Section 4 : Autres sujets d'intérêt	107
4.1 Renforcer les pratiques de gestion	107
4.2 Ressources humaines : Milieu de travail exemplaire	107
4.3 Régie de la GI-TI et responsabilités connexes à Industrie Canada ...	108
4.4 Initiative d'amélioration des services	109
4.5 Article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i>	111
Index	112

Section 1

Survol du Ministère

1.1 Message du ministre



Le gouvernement du Canada a, entre autres, pour grande priorité de bâtir une économie qui pourra relever les défis du XXI^e siècle; une économie fondée sur le savoir, axée sur la technologie et concurrentielle sur la scène mondiale. À l'appui de cet objectif, Industrie Canada et les 14 membres du Portefeuille de l'Industrie encouragent une recherche fondamentale et avancée novatrice, favorisent la commercialisation et l'adoption de nouvelles technologies et appuient la diffusion d'idées transformatrices dans toute notre économie. Nous nous efforçons également de tisser de nouveaux liens et de resserrer les liens existants avec les partenaires internationaux, y compris les marchés émergents, dans les domaines scientifiques et techniques spécialisés. Ce travail serait impossible sans des règlements et des lois qui encouragent l'innovation et une croissance durable. Grâce à nos efforts, le Portefeuille de l'Industrie aide à bâtir une économie de pointe, mue par le talent, les idées et l'initiative.

Le Portefeuille de l'Industrie se compose d'Industrie Canada et de 14 autres ministères, organismes, sociétés d'État et organismes quasi judiciaires fédéraux. Ces organisations jouent collectivement un rôle clé dans le développement économique et industriel du Canada et dans les avancées scientifiques et technologiques. Le Canada atteint également ses objectifs en matière de développement durable à l'aide des investissements et des efforts consacrés à l'amélioration de l'efficacité énergétique, à la promotion des sources d'énergie renouvelables et à l'amélioration de la gestion des déchets. Servir ces priorités permet de renforcer la santé économique et environnementale du Canada, d'offrir à tous les Canadiens la possibilité de participer à notre développement et à notre prospérité économiques, et de contribuer à la qualité de vie de toute la population canadienne.

De nombreuses activités du Portefeuille de l'Industrie s'appuient sur nos investissements stratégiques dans la recherche-développement et contribuent à la commercialisation des découvertes scientifiques et technologiques découlant de ces investissements. D'autres activités et programmes clés encouragent la croissance des entreprises et aident les secteurs industriels à se montrer plus novateurs. Collectivement, les initiatives du Portefeuille de l'Industrie — et surtout, leurs résultats — stimulent les transformations et les adaptations qu'exige l'économie planétaire.

Membres du Portefeuille de l'Industrie

- Agence de promotion économique du Canada atlantique¹
- Agence spatiale canadienne
- Banque de développement du Canada²
- Commission canadienne du tourisme²
- Commission du droit d'auteur Canada
- Conseil canadien des normes²
- Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
- Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
- Conseil national de recherches Canada
- Développement économique Canada pour les régions du Québec¹
- Diversification de l'économie de l'Ouest Canada¹
- Industrie Canada
- Société d'expansion du Cap-Breton²
- Statistique Canada
- Tribunal de la concurrence

¹ Aux fins du Budget principal des dépenses, il ne s'agit pas d'un membre du Portefeuille.

² N'a pas à produire de rapport sur le rendement.

Le *Rapport ministériel sur le rendement* d'Industrie Canada pour la période se terminant le 31 mars 2005 décrit les réalisations et les résultats du Ministère, notamment :

- Encourager l'adoption et la croissance du commerce électronique en élaborant des règlements et des politiques de tout premier ordre, en assurant le fonctionnement équitable du marché et en appuyant la normalisation internationale des applications du commerce électronique :
 - en participant à l'élaboration des principes antipourriel du Forum de coopération Asie-Pacifique (APEC) et des lignes directrices sur leur mise en œuvre;
 - en continuant d'améliorer la Passerelle d'information pour le consommateur canadien et le Courriel des plaintes, en réponse aux besoins des consommateurs.
- Renforcer le rendement du Canada en matière de R-D, ainsi que son rôle de chef de file des technologies émergentes qui appuient les investissements stratégiques, le renforcement des capacités et la commercialisation :
 - en affectant 20 millions de dollars à Precarn Incorporated afin de financer la recherche de pointe sur les systèmes intelligents et la robotique avancée;
 - en travaillant avec l'industrie dans le cadre du programme des Adhérents pionniers h2 de Partenariat technologique Canada afin de favoriser le développement et la commercialisation rapide de technologies de l'hydrogène et de technologies compatibles avec l'hydrogène (en 2004-2005, le programme a subventionné quatre projets pour un investissement total de 13,3 millions de dollars);
 - en faisant la promotion d'un développement plus durable à l'aide d'investissements stratégiques dans des projets de R-D qui améliorent l'efficacité énergétique, en explorant les sources d'énergie renouvelables et alternatives et en appuyant les pratiques de fabrication sans gaspillage auprès de l'industrie canadienne.
- Stimuler la compétitivité et la croissance économique en améliorant l'accès aux marchés et aux services électroniques, en appuyant et en développant des idées et des technologies et en se dotant d'une main-d'œuvre qualifiée :
 - en faisant en sorte que FedNor continue d'appuyer un réseau de 61 Sociétés d'aide au développement des collectivités en Ontario. En 2004-2005, plus de 47,7 millions de dollars ont été investis dans plus de 1 100 entreprises locales qui ont obtenu plus de 90 millions de dollars d'autres sources;
 - en améliorant les services gouvernementaux aux entreprises et en accroissant l'efficacité de ces services, notamment par des mesures qui réduisent les formalités administratives pour les petites entreprises.

En tant que membre du Portefeuille de l'Industrie, Industrie Canada contribue au développement industriel et économique de notre pays. Le travail et les contributions du Ministère font partie de toutes les mesures prises par le gouvernement pour développer et encourager des possibilités qui témoignent des particularités économiques et sociales du Canada. Par ces efforts, nous investissons dans notre population, nos entreprises et notre avenir, ce qui donnera une économie plus forte et plus prospère pour tous les Canadiens.

Je suis heureux de présenter le *Rapport ministériel sur le rendement* d'Industrie Canada pour 2004-2005.

Le ministre de l'Industrie,



David L. Emerson

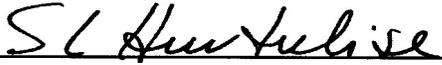
1.2 Déclaration de la direction

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport ministériel sur le rendement* (RMR) de 2004-2005 d'Industrie Canada.

Le document a été préparé en fonction des principes de reddition de comptes contenus dans le *Guide de préparation des rapports ministériels sur le rendement 2004-2005* du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

- Il est conforme aux exigences particulières de reddition de comptes décrites dans le Guide;
- Il est fondé sur la structure de secteur d'activités approuvée du Ministère;
- Il présente des renseignements uniformes, complets, équilibrés et précis;
- Il offre un modèle de responsabilisation pour les résultats atteints avec les ressources et les autorités allouées;
- Il fait état des sommes qui ont été allouées et approuvées dans le Budget des dépenses et les Comptes publics du Canada.

Le sous-ministre,


Suzanne Hurtubise

Le 1^{er} septembre 2005

Date

1.3 Secteur d'activité d'Industrie Canada : Stimuler l'essor économique

Contexte

L'économie canadienne a continué de progresser rapidement en 2004. Grâce à une forte croissance de l'emploi et à l'amélioration de la productivité, le Canada a enregistré le taux d'augmentation du niveau de vie le plus élevé parmi les pays du G7 depuis que le gouvernement fédéral a équilibré son budget en 1997. D'après l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Canada est le seul pays du G7 qui devrait afficher un excédent en 2005 et en 2006.

Le Canada n'en reste pas moins confronté à des défis économiques dans l'économie mondiale et l'économie du savoir, en particulier en tant que nation commerçante dont l'économie intérieure est relativement petite. Sa prospérité dépend directement de l'évolution mondiale. L'économie canadienne doit demeurer concurrentielle à l'échelle internationale et pouvoir résister aux chocs en étant souple, adaptable et sensible aux tendances et aux débouchés internationaux. L'innovation est cruciale pour assurer la compétitivité et la prospérité du Canada dans un monde où les pressions concurrentielles s'intensifient.

Comme le gouvernement du Canada l'a décrit, le plus récemment dans le budget de 2005, des investissements continus dans de nouvelles idées et dans l'innovation commerciale sont essentiels pour édifier une économie productive qui élargit les débouchés, crée des emplois bien rémunérés et améliore le niveau de vie. Même si l'économie canadienne continue de prendre de l'expansion — et se compare avantageusement à ses concurrents étrangers — le pays accuse toujours un retard sur les États-Unis en matière de productivité. Pour combler cet écart, il faut que le gouvernement appuie la commercialisation de manière soutenue, ainsi que la diffusion et l'adoption de technologies et de procédés novateurs. Il faut également que les entreprises canadiennes jouent un rôle clé, en augmentant leurs investissements dans la recherche-développement (R-D), la technologie, l'équipement et le personnel qualifié.

Afin d'améliorer le bien-être des Canadiens, le gouvernement du Canada a décidé en 2004 que l'édification d'une économie du XXI^e siècle — une économie dynamique, créatrice de débouchés pour les citoyens et écologiquement durable — figurerait parmi ses principales priorités. S'assurer que le Canada continue d'enregistrer des résultats enviables en matière de croissance économique, que la croissance ne se fasse pas aux dépens des générations futures et que le pays possède les ressources nécessaires pour atteindre ses buts sociaux et s'acquitter de ses responsabilités mondiales demeurent de grandes priorités pour maintenir une économie dynamique et durable. Afin de stimuler la création et la croissance d'entreprises canadiennes novatrices, le gouvernement s'est engagé à :

- mettre davantage l'accent sur les sciences et la technologie et évaluer l'appui du gouvernement du Canada à la R-D;
- assurer une commercialisation plus efficace de la recherche;
- améliorer l'accès au financement de démarrage;
- aider les petites entreprises à accéder aux marchés;
- promouvoir des technologies de pointe;
- encourager le développement d'industries à valeur ajoutée, en particulier dans les secteurs des ressources;
- renforcer l'économie sociale.

Industrie Canada a joué un rôle crucial dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action microéconomique du gouvernement du Canada, en s'engageant à créer du savoir et à le commercialiser, à renforcer le climat des affaires, à constituer une main-d'œuvre qualifiée et à renforcer l'économie sociale.

Le mandat d'Industrie Canada

Industrie Canada (www.ic.gc.ca) a pour mandat d'aider les Canadiens à être plus productifs et concurrentiels dans l'économie du savoir et d'améliorer ainsi le niveau et la qualité de vie dans le pays. Par ses politiques, programmes et services, le Ministère stimule l'essor d'une économie dynamique et novatrice pour :

- procurer aux Canadiens des emplois plus nombreux et mieux rémunérés;
- favoriser la croissance des entreprises grâce à l'amélioration soutenue de la performance sur le plan de la productivité et de l'innovation;
- donner aux consommateurs, aux entreprises et aux investisseurs l'assurance que le marché est équitable, efficace et concurrentiel;
- servir les intérêts économiques, environnementaux et sociaux des Canadiens.

Industrie Canada a continué d'appuyer ces objectifs et ceux du gouvernement du Canada par ses trois résultats stratégiques :

- Un marché équitable, efficace et concurrentiel;
- Une économie innovatrice;
- Une industrie concurrentielle et des collectivités durables.

Ces trois résultats stratégiques se renforcent mutuellement. Des structures de marché solides contribuent à créer un climat d'affaires propice à l'innovation, à l'investissement et à l'entrepreneuriat.

Encourager l'innovation scientifique et technologique aide à assurer que des découvertes et des percées se produisent au Canada et que leurs retombées socioéconomiques contribuent à améliorer le niveau et la qualité de vie des Canadiens.

Progrès vers l'atteinte des résultats stratégiques d'Industrie Canada

Dans l'élaboration de son Architecture des activités de programme, Industrie Canada a défini des indicateurs afin de mesurer les progrès vers chacun de ses résultats stratégiques. On trouvera ci-dessous les résultats de référence pour chacun des indicateurs, par résultat stratégique.

Un marché équitable, efficace et concurrentiel

- Le Canada est arrivé ex aequo au sixième rang des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui font le moins obstacle à la concurrence.
- Le Canada est arrivé au deuxième rang des pays membres de l'OCDE qui imposent le moins de restrictions réglementaires et administratives.
- Le Canada est arrivé au deuxième rang parmi les pays du G7 en ce qui concerne l'idée que les chefs d'entreprise se font de l'incidence possible des institutions et des politiques du gouvernement sur la compétitivité.

Une économie innovatrice

- En 2004, le gouvernement a financé 30,5 p. 100 des dépenses intérieures brutes en R-D (DIBRD), d'après *les Principaux indicateurs de la science et de la technologie* de l'OCDE.
- D'après Statistique Canada, en 2004 les DIBRD représentaient 1,9 p. 100 du produit intérieur brut (PIB) du Canada.
- Le Canada est arrivé au deuxième rang des pays comparés en ce qui concerne la collaboration en R-D entre l'industrie et les universités. (En 2001, l'industrie a financé 9,6 p. 100 de la R-D dans les établissements d'enseignement supérieur.)
- Le Canada est arrivé au deuxième rang des pays comparés pour ce qui est de l'investissement en capital-risque (0,25 p. 100 du PIB).

Une industrie concurrentielle et des collectivités durables

- D'après Statistique Canada, 93 754 millions de dollars ont été investis dans les machines et l'équipement en 2004.
- En 2003, le Canada est arrivé au deuxième rang parmi les pays comparés en ce qui concerne l'utilisation des technologies de l'information et des communications.

Encourager l'investissement dans la technologie aide les entreprises canadiennes à soutenir la concurrence sur le marché mondial et stimule le commerce. Des entreprises prospères unissent leurs efforts à ceux d'entreprises sociales florissantes dans un contexte stable pour former des collectivités durables qui attirent l'investissement. Collectivement, les résultats stratégiques du Ministère appuient la croissance de l'emploi, du revenu et de la productivité et favorisent le développement durable au Canada.

Le présent *Rapport ministériel sur le rendement* explique comment Industrie Canada a travaillé à appuyer les grands objectifs du gouvernement du Canada, en continuant de collaborer avec ses partenaires et ses intervenants pour améliorer la qualité de vie des Canadiens.

Principaux partenaires d'Industrie Canada

Afin de remplir son mandat et de mettre en œuvre ses programmes et ses services, Industrie Canada travaille en partenariat avec les membres du Portefeuille de l'Industrie ainsi que divers intervenants. Le Ministère consulte aussi ces derniers pour élaborer de bonnes politiques microéconomiques. Il a continué d'étendre ces partenariats de coopération afin de maintenir la croissance économique du pays et de cerner de nouveaux défis et débouchés.

Le Ministère sait que cette collaboration est essentielle pour atteindre ses résultats stratégiques.

Communication d'information financière et non financière sur le rendement

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a mis en place la Politique sur la Structure de gestion, des ressources et des résultats (SGRR), qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2005.

Résultats du gouvernement du Canada

Le rapport du président du Conseil du Trésor intitulé *Le rendement du Canada 2005* présente quelques résultats pangouvernementaux auxquels contribue Industrie Canada. Ces résultats comprennent :

Économie durable

- une économie axée sur l'innovation et le savoir
- un marché équitable et sécurisé
- un environnement propre et sain
- une croissance régionale solide et une compétitivité sectorielle en tenant compte des pratiques environnementales saines

Peuples autochtones

- une participation et une réussite optimales en matière d'apprentissage des jeunes enfants, d'éducation, de formation et de développement des compétences basées sur le patrimoine autochtone
- des collectivités autochtones sécuritaires, stables et durables
- la création d'une richesse durable et la participation à l'économie

www.tbs-sct.gc.ca/audience/cdn_f.asp

Principaux partenaires

- Membres du Portefeuille de l'Industrie
- Autres ministères
- Secteurs industriels
- Universités et collèges
- Partenaires internationaux

Résumé de l'information financière sur le rendement d'Industrie Canada

Dépenses prévues : 1 702,6 millions de dollars

Autorisations totales : 1 655,5 millions de dollars

Dépenses réelles de 2004-2005 : 1 376,6 millions de dollars

Industrie Canada reçoit ses crédits budgétaires par l'entremise du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses approuvés par le Parlement. En 2004-2005, des crédits totalisant 1 478,6 millions de dollars ont été approuvés dans le Budget principal des dépenses du Ministère.

S'y ajoutent d'autres montants octroyés dans le cadre du Budget supplémentaire des dépenses et d'autres autorisations.

Industrie Canada participe activement à l'examen des dépenses du gouvernement du Canada. Cet examen vise à gérer les impôts de façon intelligente et efficace, et à s'assurer que le gouvernement puisse faire les meilleurs investissements possibles dans les domaines qui comptent le plus pour les Canadiens. Pour des renseignements sur la participation d'Industrie Canada à cet examen, visitez :

www.ic.gc.ca/cmb/welcomeic.nsf/icPages/ExamenDesDepenses

La SGRR, dont l'élément clé est l'Architecture des activités de programme (AAP), appuie l'élaboration d'une approche pangouvernementale commune pour la collecte, la gestion et la déclaration de données financières et non financières sur le rendement. Elle renforce également l'engagement pris par le gouvernement dans le budget de 2005 de raffermir la gestion et l'imputabilité du secteur public.

Industrie Canada a élaboré son AAP, qui a servi de base à son *Rapport sur les plans et les priorités* pour 2005-2006. Cependant, le présent *Rapport ministériel sur le rendement* (pour 2004-2005) fait le point de la situation par rapport aux engagements pris dans les précédents *Rapports sur les plans et les priorités* (RPP), quand les ministères présentaient leurs rapports en fonction de la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation. Par conséquent, ce document présente l'information non financière sur le rendement d'après les trois résultats stratégiques d'Industrie Canada et l'information financière par secteur d'activité. De cette façon, il est conforme au RPP de 2004-2005 et il met en évidence la complémentarité entre les deux documents.

1.4 Tableau récapitulatif des réalisations par résultat stratégique

Ce tableau présente les dépenses prévues et réelles d'Industrie Canada, ainsi que quelques exemples de résultats atteints par le Ministère pour chacun de ses trois résultats stratégiques, soit un marché équitable, efficace et concurrentiel; une économie innovatrice; et une industrie concurrentielle et des collectivités durables. Les exemples de résultats obtenus illustrent le succès des plans mis en œuvre par Industrie Canada, ainsi que les progrès du Ministère vers la réalisation des priorités et des résultats prévus qu'il s'était engagé à obtenir dans les RPP antérieurs. Une analyse plus détaillée des résultats obtenus par le Ministère se trouve dans la section 2.

Résultat stratégique — Un marché équitable, efficace et concurrentiel	
	Dépenses estimatives réelles : 148 millions de dollars
Priorités et résultats prévus	Exemples de résultats atteints
<p>Priorité : Appuyer l'initiative de réglementation intelligente du gouvernement du Canada.</p> <p>Résultat prévu : Créer un climat concurrentiel afin d'attirer l'investissement, d'encourager l'innovation et de protéger l'intérêt public.</p>	Un Comité consultatif sur la réduction de la paperasserie a été créé afin de trouver des mesures concrètes pour alléger le fardeau administratif auquel sont confrontées les petites entreprises (page 13).
<p>Priorité : Continuer de moderniser les outils d'encadrement du marché et de faciliter leur mise en œuvre.</p> <p>Résultat prévu : Établir des structures de marché qui répondent aux besoins des entreprises, des consommateurs et des investisseurs.</p>	Le Bureau de la concurrence a publié la version révisée de son document intitulé <i>Fusions – Lignes directrices pour l'application de la loi</i> , qui vise à donner aux intervenants une plus grande transparence et une prévisibilité accrue lors de l'analyse des fusions au Canada (page 14).
<p>Priorité : Continuer d'améliorer la réalisation des programmes et la prestation des services en fonction des besoins des intervenants.</p> <p>Résultat prévu : Assurer un fonctionnement équitable et efficace du marché.</p>	Le Bureau de la consommation a continué d'améliorer la Passerelle d'information pour le consommateur canadien (PICC) et le Courriel des plaintes pour répondre aux besoins des consommateurs. Le taux de satisfaction des consommateurs reste aux alentours de 70 p. 100 (page 19).

<p>Priorité : Continuer d'élaborer une réglementation et des politiques de tout premier ordre afin de promouvoir le commerce électronique et l'économie numérique et appuyer l'uniformisation des applications du commerce électronique à l'échelle internationale.</p> <p>Résultat prévu : Créer un environnement de tout premier ordre qui encourage l'adoption et la croissance du commerce électronique.</p>	<p>Industrie Canada a contribué à l'élaboration des principes antipourriel du Forum de coopération économique Asie-Pacifique et de ses lignes directrices sur la mise en œuvre (page 20).</p>
<p>Priorité : Améliorer la conformité aux règles du marché par le renforcement de l'exécution et par des programmes d'éducation, de sensibilisation et d'appui à l'intention des intervenants.</p> <p>Résultat prévu : Renforcer la confiance dans le marché canadien.</p>	<p>Depuis 1998, le Programme d'immunité du Bureau de la concurrence, qui accroît la capacité du Bureau de repérer les cartels illégaux, a entraîné des amendes pour comportement illégal de type cartel d'un montant total de 65 millions de dollars (page 21).</p>
Résultat stratégique — Une économie innovatrice	
	Dépenses estimatives réelles : 459 millions de dollars
Priorités et résultats prévus	Exemples de résultats atteints
<p>Priorité : Promouvoir l'investissement dans la R-D.</p> <p>Résultat prévu : Hisser le Canada au rang des cinq premiers pays du monde du point de vue de la performance en R-D.</p>	<p>Le gouvernement du Canada s'est engagé dans son budget de 2005 à investir 20 millions de dollars dans Precarn Inc. afin de financer la recherche de pointe sur les systèmes intelligents et en robotique avancée (page 23).</p>
<p>Priorité : Encourager la mise au point de technologies novatrices et faire des investissements stratégiques dans ce domaine.</p> <p>Résultat prévu : Renforcer la position de chef de file du Canada dans le secteur des technologies émergentes.</p>	<p>Les concours de Génome Canada ont permis de subventionner 79 grands projets et plates-formes axées sur des créneaux en santé, en agriculture, en environnement, en foresterie et en aquaculture, ainsi que sur des technologies d'appui essentielles (page 24).</p>
<p>Priorité : Renforcer la capacité de recherche dans les secteurs public et privé du Canada.</p> <p>Résultat prévu : Continuer de renforcer l'avantage en matière de recherche dont bénéficie le Canada grâce aux investissements antérieurs.</p>	<p>Le Ministère a continué de donner des conseils aux chercheurs, il a publié des études et élaboré des politiques afin de renforcer la capacité de recherche ainsi que d'appuyer et de surveiller les programmes de subventions des trois conseils (page 26).</p>
<p>Priorité : Encourager la commercialisation de la R-D et accroître les taux d'adoption des nouvelles technologies.</p> <p>Résultat prévu : Permettre aux Canadiens de profiter des retombées des investissements dans la recherche et mettre au point de meilleurs produits et services.</p>	<p>En 2004-2005, 11 ministères et 235 entreprises privées ont fait appel à la technologie et/ou aux compétences du Centre de recherches sur les communications, ce qui a permis de créer des emplois et des produits pour le marché intérieur et les marchés d'exportation (page 28).</p>
<p>Priorité : Investir dans la recherche, le développement et l'utilisation de technologies habilitantes stratégiques, notamment celles liées à l'économie de l'hydrogène, et promouvoir ces activités.</p> <p>Résultat prévu : Enrichir les connaissances dans les domaines offrant de bonnes possibilités, notamment l'économie de l'hydrogène, qui aide le Canada à atteindre ses objectifs relatifs aux changements climatiques.</p>	<p>Le programme des Adhérents pionniers h2 de Partenariat technologique Canada a collaboré avec l'industrie afin de favoriser le développement et la commercialisation rapide de la technologie de l'hydrogène et de technologies compatibles avec l'hydrogène. En 2004-2005, le programme a appuyé quatre projets dans lesquels 13,3 millions de dollars ont été investis (page 31).</p>

Résultat stratégique — Une industrie concurrentielle et des collectivités durables	
	Dépenses estimatives réelles : 565,1 millions de dollars
Priorités et résultats prévus	Exemples de résultats atteints
<p>Priorité : Renforcer les partenariats avec les intervenants et appuyer le commerce, l'investissement et l'expansion des entreprises dans les secteurs prioritaires.</p> <p>Résultat prévu : Promouvoir le développement d'industries à valeur ajoutée et encourager la croissance dans les secteurs prioritaires.</p>	Industrie Canada a favorisé l'investissement et la croissance dans les secteurs industriels prioritaires, comme l'aérospatiale et la défense, l'automobile, les produits chimiques et pétrochimiques, les technologies de l'énergie et de l'environnement, les technologies de l'information et des communications, et les sciences de la vie (page 33).
<p>Priorité : Renforcer l'économie sociale.</p> <p>Résultat prévu : Promouvoir l'expansion des entreprises de l'économie sociale.</p>	Industrie Canada et les organismes de développement régional ont fini d'évaluer les programmes qu'ils offrent aux petites et moyennes entreprises (PME) afin de déterminer le niveau d'accès des entreprises de l'économie sociale à ces programmes (page 36).
<p>Priorité : Appuyer l'accès au capital et permettre une meilleure compréhension du marché du capital-risque, y compris le financement par emprunt, le crédit-bail et le capital-risque.</p> <p>Résultat prévu : Permettre aux entreprises ayant un fort potentiel de croissance de mettre en marché leurs innovations.</p>	Industrie Canada a permis au gouvernement de mieux connaître les PME et leur capacité d'accès au capital-risque et il a entrepris une évaluation du Programme de financement des petites entreprises du Canada afin de s'assurer qu'il reste adapté aux besoins des petites entreprises (page 36).
<p>Priorité : Continuer à bâtir une main-d'œuvre qualifiée en partenariat avec Citoyenneté et Immigration Canada et Ressources humaines et Développement des compétences Canada.</p> <p>Résultat prévu : S'assurer que le Canada possède la main-d'œuvre très qualifiée dont il a besoin pour développer et appliquer de nouvelles idées et technologies.</p>	Par divers partenariats, Industrie Canada a poursuivi ses efforts pour accélérer l'entrée au Canada de travailleurs qualifiés qui ont une offre d'emploi, attirer des étudiants étrangers prometteurs et éliminer les obstacles à la reconnaissance des titres de compétences et de l'expérience de travail acquis à l'étranger (page 37).
<p>Priorité : Appuyer l'essor économique et le développement durable dans les collectivités par des programmes de promotion commerciale ciblés.</p> <p>Résultat prévu : Stimuler l'essor économique dans des collectivités ciblées et renforcer leur durabilité.</p>	L'Initiative fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario (FedNor) a continué d'appuyer un réseau de 61 Sociétés d'aide au développement des collectivités en Ontario. En 2004-2005, plus de 47,7 millions de dollars ont été investis dans plus de 1 100 entreprises locales qui ont aussi obtenu plus de 90 millions de dollars d'autres sources (page 39).
<p>Priorité : Renforcer la participation à l'économie numérique en faisant en sorte que les personnes, les entreprises et les collectivités soient en mesure de profiter des avantages de la connectivité.</p> <p>Résultat prévu : Donner aux Canadiens les moyens de participer à la création et à l'échange de connaissances.</p>	L'initiative Étudiants bien branchés d'Industrie Canada a permis de renforcer les partenariats avec les collègues et les universités du Canada afin d'offrir aux PME une formation pratique sur l'utilisation du commerce électronique et d'Internet. En 2004-2005, une formation a été offerte à plus de 16 000 clients et plus de 400 étudiants du niveau postsecondaire ont été embauchés (page 41).

<p>Priorité : Veiller à ce que les Canadiens aient accès à une infrastructure de technologies de l'information et des communications moderne et fiable.</p> <p>Résultat prévu : Permettre aux Canadiens de toutes les collectivités de profiter de l'économie numérique.</p>	<p>Industrie Canada a appuyé 3 786 sites du Programme d'accès communautaire, a répondu aux besoins d'accès à large bande de 884 collectivités en finançant 58 projets, a fourni 102 464 ordinateurs recyclés à des écoles, à des bibliothèques et à des organisations sans but lucratif, a versé 6,1 millions de dollars dans le cadre de l'Initiative du secteur bénévole, et a appuyé des projets dans 31 collectivités francophones (page 42)</p>
<p>Priorité : Prendre la direction de l'élaboration de la stratégie du gouvernement pour la transformation du service aux entreprises afin d'améliorer les services en ligne aux Canadiens, en particulier les entreprises et les entrepreneurs.</p> <p>Résultat prévu : Promouvoir une prestation de services canadiens intégrés, axés sur les citoyens et offerts dans un réseau varié et polyvalent.</p>	<p>En collaboration avec d'autres ministères, Industrie Canada a élaboré une vision des services du gouvernement du Canada aux entreprises afin d'améliorer les interactions entre le gouvernement et les entreprises et d'accroître l'efficacité des services gouvernementaux (page 43).</p>
<p>Priorité : Continuer d'aider les entreprises à atteindre leurs objectifs en matière de développement durable au moyen de l'écocfficacité et de la durabilité des entreprises et des collectivités.</p> <p>Résultat prévu : Aider les entreprises canadiennes à devenir plus productives et concurrentielles dans l'économie du savoir et améliorer ainsi le niveau de vie et la qualité de vie des Canadiens.</p>	<p>En 2004-2005, des cartes routières technologiques (CRT) ont été lancées pour les technologies de soudage et le secteur forestier. Ces cartes routières aident les entreprises à intégrer dans leurs activités des pratiques de fabrication sans gaspillage (page 44).</p>

Section 2

Analyse du rendement par résultat stratégique

Cette section présente les mesures prises par Industrie Canada pour réaliser ses grandes priorités et obtenir les résultats prévus indiqués dans les précédents Rapports sur les plans et les priorités, pour chacun de ses résultats stratégiques (www.ic.gc.ca/publications).

● RÉSULTAT STRATÉGIQUE : UN MARCHÉ ÉQUITABLE, EFFICACE ET CONCURRENTIEL

Un marché efficace est nécessaire pour renforcer et maintenir la confiance des consommateurs et créer un climat propice à l'investissement et au développement durable. Combiné à un cadre de réglementation efficace, un marché équitable, efficace et concurrentiel crée un climat commercial favorable à l'innovation et à la croissance économique, tout en protégeant les Canadiens. Un marché robuste permet aussi à Industrie Canada d'étudier l'utilisation de nouveaux instruments de politique qui exploitent le pouvoir du marché tout en servant les objectifs de développement durable du Ministère.

On évalue à 148 millions de dollars les ressources financières affectées en 2004-2005 à l'atteinte d'un marché équitable, efficace et concurrentiel.

Industrie Canada est chargé d'élaborer et de faire appliquer des lois, des politiques et des règlements qui régissent les activités des entreprises dans des domaines comme la concurrence, les télécommunications, la protection de la vie privée, la propriété intellectuelle, le financement des petites entreprises, la faillite et la protection des consommateurs. En 2004-2005, les organismes de services axés sur le marché (OSM) d'Industrie Canada ont continué :

Organismes de services axés sur le marché

- Bureau de la concurrence
- Bureau de la consommation
- Bureau du surintendant des faillites Canada
- Corporations Canada
- Direction générale des politiques-cadres du marché
- Mesures Canada
- Office de la propriété intellectuelle du Canada
- Secteur du spectre, des technologies de l'information et des télécommunications

- de participer activement à l'initiative de réglementation intelligente du gouvernement du Canada;
- de veiller à ce que le marché s'adapte aux besoins des intervenants;
- de mettre en place des mécanismes rentables, comme les enchères du spectre, la prestation par des tiers, le règlement extrajudiciaire, ainsi que les normes et codes volontaires afin de régler les problèmes qui se posent sur le marché;
- d'assurer une gouvernance durable dans les domaines visés par divers instruments législatifs.

Résultat prévu : Créer un climat concurrentiel afin d'attirer l'investissement, d'encourager l'innovation et de protéger l'intérêt public.

Priorité : Appuyer l'initiative de réglementation intelligente du gouvernement du Canada.

Les exemples suivants montrent comment Industrie Canada a réalisé, par l'intermédiaire de ses OSM, sa priorité consistant à **appuyer l'initiative de réglementation intelligente du gouvernement du Canada**. Comme le précise l'initiative de réglementation intelligente, les cadres réglementaires doivent favoriser un climat concurrentiel afin d'attirer l'investissement, d'encourager la commercialisation et de protéger l'intérêt public.

Même si le Canada bénéficie d'un cadre réglementaire reconnu à l'échelle internationale, il lui faut l'améliorer continuellement pour donner un avantage concurrentiel aux entreprises canadiennes sur la scène internationale. En mars 2005, avec la publication de *La réglementation intelligente : rapport sur les initiatives et les projets*, Industrie Canada est devenu un partenaire clé dans les efforts déployés par le gouvernement pour éliminer les obstacles à l'efficacité des mécanismes réglementaires et continuer de s'adapter à l'évolution des priorités, tout en rendant des comptes aux entreprises servies par le système réglementaire.

L'une des préoccupations évoquées le plus souvent par les entreprises est le coût de la conformité réglementaire, qui réduit leur capacité d'attirer des investissements et de devenir concurrentielles sur les marchés mondiaux. Par « paperasserie », ou « bureaucratie », on fait référence au temps et aux ressources que les entreprises passent à comprendre la réglementation et à s'y conformer. Les coûts de conformité excessifs découlent d'une multitude d'activités différentes visant à assurer le respect des règlements dans des secteurs de compétence distincts des trois ordres de gouvernement. Le fardeau est disproportionné pour les petites entreprises.

En mars 2005, Industrie Canada a donné suite à l'engagement pris dans le budget de 2004 d'alléger le fardeau de la conformité pour les petites entreprises en créant un Comité consultatif sur la réduction de la paperasserie. Ce comité composé de 14 membres est coprésidé par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et Industrie Canada. Il est chargé de réduire sensiblement le fardeau de la réglementation pour les entreprises et d'évaluer les résultats du gouvernement dans ce domaine au fil du temps. À sa première réunion, ce groupe de travail, qui réunit les secteurs public et privé, a défini une vision et des principes directeurs pour son travail et approuvé une nouvelle enquête de Statistique Canada visant à mesurer les coûts de la conformité réglementaire.

Vision de l'allègement du fardeau de la paperasserie

Améliorer la productivité économique en faisant du Canada un chef de file mondial de l'administration efficace, efficiente et responsable de la conformité réglementaire, grâce aux efforts concertés du gouvernement et des entreprises.

Le Comité consultatif sur la réduction de la paperasserie collaborera avec le gouvernement afin de mettre en œuvre l'Initiative de réduction de la paperasserie (IRP), qui regroupe plusieurs ordres de gouvernement et vise à comprendre la portée et l'incidence de la conformité réglementaire, à déterminer jusqu'à quel point les mesures gouvernementales simplifient les processus administratifs et allègent le fardeau de la conformité, et à présenter au ministre de l'Industrie un rapport annuel sur les progrès accomplis. Comme l'indique le document intitulé *La réglementation intelligente : rapport sur les initiatives et les projets*, l'IRP aidera les entreprises à évaluer les résultats du gouvernement du Canada dans ce domaine au fil du temps.

L'appui à la réglementation intelligente consiste également à travailler avec les organisations internationales pour influencer les processus internationaux, favoriser le développement de mesures d'encadrement du marché, échanger des pratiques exemplaires et représenter les points

de vue et les intérêts canadiens. Ces efforts réduisent les obstacles au commerce et à l'innovation et accroissent la viabilité du marché canadien. Par exemple, les OSM du Ministère ont participé aux activités suivantes :

- Le président de Mesures Canada a été élu récemment président de l'Organisation internationale de métrologie légale (OIML), organisation intergouvernementale créée par un traité qui vise à promouvoir l'harmonisation mondiale des exigences relatives à la fabrication et à l'utilisation des instruments de mesure.
- Mesures Canada a également contribué à l'élaboration de lois types internationales relatives aux instruments de mesure des liquides, aux compteurs d'électricité et aux instruments de pesage non automatiques. Une fois terminées, ces lois types constitueront la base des exigences canadiennes.
- Le Bureau de la concurrence a continué de participer à plusieurs organisations internationales, comme le Réseau international de la concurrence (RIC) et le Comité de la concurrence de l'OCDE, afin de promouvoir une collaboration accrue en matière d'application des règles de la concurrence, y compris l'examen des fusions, ainsi que d'améliorer et de simplifier le processus au profit des entreprises canadiennes.
- En qualité de coprésident d'un des sous-groupes du Groupe de travail sur les cartels du RIC, le Bureau de la concurrence a contribué à la rédaction du *Manuel d'application des dispositions sur les cartels* et à l'organisation d'un atelier en collaboration avec la Commission de la concurrence et de la consommation de l'Australie.
- Le Bureau de la consommation a continué de présider des groupes de travail qui définissent les normes de satisfaction de la clientèle de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) relatives aux codes volontaires et au règlement des différends.
- Le Programme du spectre et des télécommunications a continué de travailler activement dans des instances de réglementation internationales, comme le Forum de coopération économique Asie-Pacifique et la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL), afin de conclure des accords de reconnaissance mutuelle et de réduire ainsi les obstacles au commerce dans le secteur des télécommunications.

Résultat prévu : Établir des structures de marché qui répondent aux besoins des entreprises, des consommateurs et des investisseurs.

Priorité : Continuer de moderniser les outils d'encadrement du marché et de faciliter leur mise en œuvre.

Les exemples suivants montrent comment Industrie Canada, par l'intermédiaire de ses OSM, a réalisé sa priorité consistant à **continuer de moderniser les outils d'encadrement du marché et de faciliter leur mise en œuvre**. L'encadrement du marché doit réduire au minimum le fardeau réglementaire et encourager l'innovation, tout en décourageant les comportements illégaux et frauduleux sur le marché.

Il est essentiel, pour encourager le commerce électronique, de renforcer la confiance des consommateurs et des entreprises dans l'utilisation commerciale d'Internet et de rendre les transactions sur Internet plus sûres. En collaboration avec le secteur privé, des associations de consommateurs et les autres ordres de gouvernement, Industrie Canada a défini des principes d'authentification électronique, ainsi que des lignes directrices et un code de pratique pour la protection des consommateurs dans le commerce électronique.

Les principes d'authentification, qui ont été lancés par le ministre de l'Industrie en mai 2004, énoncent clairement les attentes du marché et les responsabilités des fournisseurs de services. Ils ont été adoptés dans une certaine mesure par le secteur privé. Par exemple, les principes sont

cités dans la nouvelle règle de l'Association canadienne des paiements (ACP) pour les paiements en ligne (*Règle E2 : Échange d'effets de paiement électronique en ligne aux fins de la compensation et du règlement*). De plus, le Conseil canadien du commerce de détail a reconnu ces principes et recommande à ses membres de les adopter.

Après l'adoption du *Code canadien de pratiques pour la protection des consommateurs dans le commerce électronique* par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux chargés de la consommation au Canada, les marchands qui participent à la nouvelle initiative de code pour les paiements en ligne Interac par cartes de débit acceptent de se conformer au *Code canadien de pratiques* en vertu d'une disposition de leur contrat.

Le Bureau de la concurrence continue d'appuyer la modernisation de la *Loi sur la concurrence* afin qu'elle favorise la concurrence sur le marché. Le 2 novembre 2004, après plusieurs années de consultations avec les intervenants sur les modifications possibles à la Loi, le gouvernement a déposé à la Chambre des communes le projet de loi C-19, *Loi modifiant la Loi sur la concurrence et d'autres lois en conséquence*. Les changements proposés renforceront le cadre de la concurrence du Canada dans une économie planétaire en conciliant les intérêts des consommateurs et des entreprises, grandes et petites (*voir la section 3.5, à la page 70*).

Le 21 septembre 2004, après de longues consultations publiques, le Bureau de la concurrence a publié la version révisée de son document intitulé *Fusions – Lignes directrices pour l'application de la loi*, qui établit un cadre pour l'analyse des fusions au Canada (bureaudelaconcurrence.gc.ca/internet/index.cfm?itemid=1245&lg=f). Les lignes directrices révisées expliquent et clarifient la démarche du Bureau dans l'examen des fusions en vertu de la *Loi sur la concurrence*, reflètent les progrès juridiques et économiques enregistrés au fil des années, donnent aux intervenants plus de transparence et de prévisibilité dans l'analyse des fusions au Canada et aident les entreprises en indiquant clairement comment le Bureau analyse les fusions. Voici quelques éléments clés des améliorations apportées dans les lignes directrices révisées :

- une explication de l'approche du Bureau pour ce qui est de la définition du marché;
- une description détaillée de l'analyse, par le Bureau, des effets d'une fusion sur la concurrence;
- un résumé du droit actuel sur l'efficience.

Industrie Canada a dirigé l'élaboration de la loi visant à mettre en œuvre la décision du 30 août 2003 de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) relative à la propriété intellectuelle et à la santé publique. Le 14 mai 2004, le projet de loi C-9, *Loi de l'engagement de Jean Chrétien envers l'Afrique* (LEJCA), a reçu la sanction royale. Le 14 mai 2005, le projet de loi et son règlement sont entrés en vigueur. La Loi établit un cadre juridique qui permet l'exportation de versions moins coûteuses de produits pharmaceutiques brevetés vers des pays qui ne peuvent fabriquer les leurs. Grâce à cette Loi, le gouvernement du Canada a fait preuve de leadership pour ce qui est d'aider les populations des pays en développement à lutter contre le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose et d'autres problèmes de santé publique en leur permettant d'accéder plus facilement à des médicaments sûrs et efficaces dont elles ont grand besoin. La Direction générale des politiques-cadres du marché (DGPCM) d'Industrie Canada doit maintenant établir, de concert avec Santé Canada, un comité consultatif d'experts dans les trois années qui suivent l'entrée en vigueur de la Loi. Ce comité, composé d'experts de plusieurs domaines, fera des recommandations au gouvernement du Canada au sujet des produits pharmaceutiques qui pourraient être exportés en vertu du régime susmentionné.

L'Office de la propriété intellectuelle du Canada a proposé une loi pour offrir une mesure de redressement aux titulaires et aux demandeurs de brevets touchés par la décision rendue par la Cour d'appel fédérale dans l'affaire *Dutch Industries Ltd. c. Commissaire aux brevets, Barton No-Till Disc Inc. et Flexi-Coil Ltd.*, et pour permettre l'entrée en vigueur de la LEJCA. Le projet

de loi C-29, *Loi modifiant la Loi sur les brevets*, a été déposé à la Chambre des communes le 3 décembre 2004 et la Loi a reçu la sanction royale le 5 mai 2005. Les modifications visent à intégrer les annexes de la LEJCA dans la *Loi sur les brevets* et à garantir la participation égale du Sénat au choix des candidats au comité consultatif d'experts prévu dans la LEJCA. Les modifications à la *Loi sur les brevets* accordent également un délai d'un an aux titulaires et aux demandeurs de brevets pour faire corriger les droits de brevet déjà payés pour assurer la validité de leurs brevets. Cette initiative législative s'appuie sur l'engagement pris par le gouvernement du Canada d'appliquer des pratiques de bonne gouvernance et une réglementation intelligente afin de favoriser la mise en place d'une économie novatrice tout en trouvant des moyens plus efficaces d'assurer l'adoption de normes élevées.

Le 11 décembre 2004, Industrie Canada et Santé Canada ont présenté une série de modifications proposées au *Règlement sur les médicaments brevetés (avis de conformité)* et aux dispositions relatives à la protection des données de la *Loi sur les aliments et drogues*. Collectivement, ces modifications visent à améliorer la réglementation des produits pharmaceutiques en établissant des règles plus prévisibles et plus stables en ce qui a trait à la protection de la propriété intellectuelle. Elles visent aussi à concilier au mieux l'encouragement d'une innovation continue en matière de nouveaux médicaments et la promotion de la concurrence des médicaments génériques. Depuis la publication préalable des modifications, Industrie Canada et Santé Canada ont reçu des mémoires et ont rencontré les intervenants. Les fonctionnaires examinent actuellement ces mémoires afin de déterminer s'il faut apporter des changements aux modifications réglementaires proposées.

De plus, la DGPCM s'est engagée à examiner et à modifier la *Loi sur le droit d'auteur*, afin de résoudre les problèmes prioritaires à court terme relatifs au droit d'auteur qui ont été soulevés dans le rapport intitulé *Stimuler la culture et l'innovation : Rapport sur les dispositions et l'application de la Loi sur le droit d'auteur (Rapport sur l'article 92)*. La modernisation de la Loi permettra de résoudre des problèmes clés découlant de l'économie numérique, assurera une protection en ligne suffisante aux titulaires de droits d'auteur et clarifiera le droit pour ces derniers, pour les intermédiaires et pour les utilisateurs de manière à pouvoir s'adapter aux innovations technologiques (voir le tableau 3.8 à la page 101).

Après des consultations approfondies et en tenant compte du *Rapport intérimaire sur la réforme du droit d'auteur : Rapport du Comité permanent du patrimoine canadien*, le gouvernement a présenté sa position dans un document intitulé « Déclaration gouvernementale sur les propositions pour la réforme du droit d'auteur ». Il y annonce son intention de modifier la *Loi sur le droit d'auteur* pour relever les défis et saisir les occasions que crée Internet. À cet égard, le projet de loi C-60, *Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur*, a été déposé le 20 juin 2005. La réforme de la *Loi sur le droit d'auteur* fera en sorte que le régime de droit d'auteur du Canada continue d'appuyer la créativité et l'innovation canadiennes en conciliant les droits des détenteurs d'un droit d'auteur et les besoins des intermédiaires et des utilisateurs.

Dans le budget de 2004, le gouvernement du Canada s'est engagé à faire adopter une nouvelle loi canadienne sur les organisations à but non lucratif afin d'appuyer une économie sociale dynamique. En novembre 2004, la DGPCM a donc proposé une série de mesures législatives déposées au Parlement dans le projet de loi C-21. Ce projet de loi créera une nouvelle *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* qui remplacera les parties II et III de la *Loi sur les corporations canadiennes*. En décembre 2004, des fonctionnaires d'Industrie Canada ont comparu devant le Comité de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie afin de fournir des renseignements techniques détaillés sur le contenu du projet de loi. Industrie Canada suit actuellement l'étude du projet de loi effectuée par le Comité afin de le conseiller sur d'éventuelles recommandations de modifications.

Une fois adoptée, la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* établira un cadre législatif sensible aux besoins du secteur non lucratif, facilitera la constitution en société et mettra en place des règles de gouvernance modernes qui renforceront la transparence et la reddition de comptes. Le secteur à but non lucratif est un partenaire important du gouvernement au service des Canadiens.

Comme l'annonçait le budget de 2004, la DGPCM est déterminée à renforcer la confiance des investisseurs et du public dans les marchés canadiens en proposant des modifications à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (LCSA). En mai 2004, un document de consultation a été publié afin de faciliter les discussions et de demander des suggestions. Ces consultations aideront le Ministère à mieux comprendre le contexte et à s'assurer que les recommandations pertinentes soient formulées, s'il y a lieu, pour modifier la LCSA. Les résultats de ces consultations sont examinés actuellement. Cette initiative vise à déterminer s'il est nécessaire, à la lumière de la réglementation des valeurs mobilières dans d'autres pays, de renforcer les normes de gouvernance des sociétés constituées en vertu d'une loi fédérale.

Afin que le régime canadien en matière d'insolvabilité puisse mieux s'adapter aux besoins d'un marché en constante évolution et pour donner suite aux recommandations faites par le Comité sénatorial des banques et du commerce, la DGPCM et le Bureau du surintendant des faillites du Canada (BSF) ont examiné des propositions de modification de la *Loi sur les faillites et l'insolvabilité* et de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. Après quoi le projet de loi C-55 a été déposé au Parlement le 3 juin 2005. Il modifie la *Loi sur les faillites et l'insolvabilité* et la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, établit le Programme de protection du salaire et propose une refonte complète du régime d'insolvabilité canadien. La réforme législative améliorera l'accessibilité, la transparence, la reddition de comptes et la confiance des créanciers dans le régime, grâce à des mesures visant à :

- favoriser la restructuration d'entreprises comme solution de rechange à la faillite;
- améliorer la protection des travailleurs et des pensions en cas de faillites;
- rendre le régime en matière d'insolvabilité plus juste et réduire les risques d'abus;
- améliorer et rationaliser l'administration du régime en matière d'insolvabilité.

Industrie Canada est déterminé à modifier son Cadre de la politique du spectre, qui renferme les éléments stratégiques de la gestion du spectre canadien et joue un rôle clé dans la croissance économique et la sécurité. En mai 2005, le ministre de l'Industrie a lancé un examen exhaustif du Cadre de la politique du spectre et publié un document de travail intitulé *Consultation sur le renouvellement du Cadre de la politique canadienne du spectre et sur les progrès constants de la gestion du spectre* (strategis.ic.gc.ca/epic/internet/insmt-gst.nsf/fr/sf08385f.html). Ce document de travail porte sur des questions telles que l'utilisation plus souple des ressources du spectre, la facilitation de l'adoption de nouvelles technologies, la réglementation intelligente, l'accès aux ressources sous-utilisées du spectre, un recours accru à la délivrance des licences en fonction du marché et l'existence d'un spectre exempt de licence. Un examen exhaustif et une révision sont nécessaires pour garantir que le Cadre constitue la meilleure base possible pour la modernisation constante du programme canadien de gestion du spectre et qu'il réponde à la demande croissante de produits sans fil par les consommateurs et les entreprises.

Le Secteur du spectre, des technologies de l'information et des télécommunications (STIT) a rédigé un projet de loi qui donnerait aux Canadiens un moyen facile et efficace de protéger leur vie privée et de mettre fin au télémarketing intrusif. Le projet de loi C-37, *Loi modifiant la Loi sur les télécommunications*, a été déposé au Parlement par le ministre de l'Industrie le 13 décembre 2004, puis transmis au Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie après la première lecture. S'il est adopté, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes sera habilité à dresser une liste nationale des abonnés auto-exclus et à prendre des sanctions importantes contre les entreprises de

télémarketing en contravention avec la loi. Une liste nationale des abonnés auto-exclus donnera aux Canadiens qui, pour la plupart, considèrent le télémarketing comme une intrusion abusive, un moyen facile et efficace de protéger leur vie privée.

Pour s'assurer que le Canada dispose d'un cadre commercial moderne et de tout premier ordre dans le secteur des télécommunications, Industrie Canada a demandé un examen parlementaire des restrictions imposées à l'investissement étranger dans les télécommunications. Dans sa réponse au Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie, le gouvernement a reconnu qu'il y aurait des avantages à éliminer les restrictions relatives à l'investissement étranger pour le secteur des télécommunications, ainsi que pour les utilisateurs de ces services. Au lieu d'examiner uniquement les restrictions à l'investissement étranger, le ministre de l'Industrie a demandé un examen général de la politique des télécommunications portant sur tous les aspects de la réglementation, du développement, de l'adoption et de l'utilisation des télécommunications. Le gouvernement du Canada a annoncé la nomination d'un groupe de Canadiens éminents qui sera chargé d'examiner la politique et le cadre de réglementation des télécommunications du Canada et de formuler des recommandations sur la modernisation du cadre des télécommunications, dans l'intérêt de l'industrie et des consommateurs canadiens.

En plus du travail des OSM, la Direction de l'enregistrement des lobbyistes d'Industrie Canada administre la *Loi sur l'enregistrement des lobbyistes*, qui exige que les personnes payées pour faire du lobbying auprès du gouvernement fédéral s'inscrivent sur un registre et divulguent certains renseignements. Le sous-ministre adjoint du Secteur de la fonction de contrôleur et administration est le registraire désigné. La publication préalable du projet de règlement modifiant le *Règlement sur l'enregistrement des lobbyistes* a eu lieu dans la partie I de la *Gazette du Canada* le 18 décembre 2004. Après la période de 60 jours prévue pour la présentation des observations, des mesures ont été prises pour que le Règlement final soit publié dans la partie II de la *Gazette du Canada*. Des améliorations ont également été apportées au registre électronique en prévision du lancement du nouveau système et de l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi. Grâce à la Loi modifiée, appuyée par les améliorations apportées au registre électronique, le Canada continuera d'avoir un des régimes d'enregistrement et de divulgation les plus efficaces et les plus transparents du monde.

En 2003, la première phase du Sommet mondial des Nations Unies sur la société de l'information (SMSI) a permis de réunir un appui international important au modèle Un Canada branché et a révélé une appréciation générale du savoir-faire canadien. Afin d'obtenir des résultats satisfaisants dans le dossier de la gouvernance d'Internet, Industrie Canada et Affaires étrangères Canada ont coprésidé les préparatifs du gouvernement fédéral en vue de la deuxième phase du SMSI, qui aura lieu en novembre 2005. Il s'agit d'assurer la sécurité et la fiabilité d'Internet, ainsi que de stimuler la croissance de la société de l'information au Canada, mais aussi de permettre aux entreprises et aux organisations canadiennes de profiter du leadership reconnu du Canada, en particulier dans les pays en développement, en les encourageant à établir des règles du marché équitables et efficaces.

Industrie Canada a continué de promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) à l'échelle internationale, dans le contexte du plan d'action pour le développement mondial. En 2004-2005, le Ministère a dirigé l'élaboration internationale d'un cadre qui doit montrer clairement l'incidence des TIC sur le développement mondial, notamment sur les huit objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies. Des organismes des Nations Unies, la Banque mondiale et l'OCDE ont pris activement part à ce travail. Industrie Canada a, en outre, continué de participer activement aux activités du Groupe de travail des Nations Unies sur les TIC, principale tribune internationale de discussion et d'harmonisation des politiques concernant les TIC. Le Ministère a poursuivi la mise en œuvre de diverses initiatives visant à promouvoir l'utilisation des TIC au service du développement en Afrique. Ces initiatives sont financées par le Fonds canadien pour l'Afrique, doté de 35 millions de dollars sur cinq ans.

Résultat prévu : Assurer un fonctionnement équitable et efficace du marché.

Priorité : Continuer d'améliorer la réalisation des programmes et la prestation des services en fonction des besoins des intervenants.

Les exemples suivants montrent comment Industrie Canada, par l'intermédiaire de ses OSM, a réalisé sa priorité consistant à **continuer d'améliorer la réalisation des programmes et la prestation des services en fonction des besoins des intervenants**. Dans l'économie réseautée actuelle, il est primordial que les consommateurs, les entreprises et les innovateurs aient accès à des renseignements et à des outils de pointe conviviaux pour pouvoir prendre de meilleures décisions.

En juillet 2004, l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) a commencé à effectuer des recherches internationales, à publier des rapports sur ces recherches et des opinions conformément aux lignes directrices internationales établies, ce qui a permis à ses clients d'acquiescer des droits de brevet dans le monde entier. Ces nouveaux services permettent à l'OPIC, en qualité d'administration chargée de la recherche internationale et d'administration chargée de l'examen préliminaire international, de contribuer à l'engagement du Ministère envers l'excellence continue de la prestation des services et d'encourager un marché efficace et concurrentiel.

En qualité de président de groupes de travail de l'ISO, le Bureau de la consommation a continué de jouer un rôle de leadership dans l'élaboration de normes de l'ISO pour les codes de conduite sur la satisfaction de la clientèle et le règlement des différends. Les groupes de travail ont élaboré les premières ébauches de consultation de ces deux normes, qui ont été communiquées pour commentaires aux intervenants canadiens. L'utilisation des normes de l'ISO devrait renforcer la satisfaction de la clientèle par rapport aux produits, services et activités d'une entreprise, ce qui réduira le besoin d'intervention gouvernementale.

À l'issue d'un processus d'élaboration auquel ont participé les intervenants, le Bureau de la consommation a publié les *Lignes directrices sur les bonnes pratiques pour les déménageurs canadiens* ainsi qu'une *Liste de vérification des consommateurs pour choisir une entreprise de déménagement*. Les lignes directrices et la liste de vérification sont désormais utilisées dans le cadre d'un programme de certification offert par l'Association canadienne des déménageurs.

Le Bureau de la consommation a continué d'améliorer la Passerelle d'information pour le consommateur canadien et le Courriel des plaintes pour répondre aux besoins des consommateurs et de se concentrer sur les activités d'information visant à informer la clientèle. Le Courriel des plaintes, composante de la Passerelle, est un outil d'avant-garde qui permet aux consommateurs de déposer des plaintes de façon plus efficace. Le taux de satisfaction en ce qui concerne la Passerelle et le Courriel reste d'environ 70 p. 100. En offrant un accès homogène à une base de renseignements sur la consommation aussi vaste et fiable, la Passerelle contribue grandement à faire en sorte que les consommateurs soient assez bien renseignés pour pouvoir mieux se protéger, pour naviguer plus facilement sur le marché et pour prendre des décisions en toute confiance.

Mesures Canada a continué d'aligner ses programmes et services sur les besoins des intervenants en examinant les secteurs de marché où la mesure constitue la base de la transaction commerciale. Ces examens ont comporté des consultations approfondies avec les intervenants afin de connaître leur point de vue sur la façon d'obtenir et de vérifier l'exactitude des mesures dans leur secteur. Mesures Canada a donné suite aux recommandations découlant des examens des secteurs du gaz naturel, de l'électricité, du pétrole en aval, des aliments au détail et des produits laitiers, et achevé l'examen du pétrole au détail, du pétrole en amont et de l'eau. (strategis.ic.gc.ca/epic/internet/inmc-mc.nsf/fr/h_lm02863f.html)

Afin de faciliter le dépôt des propositions de consommateurs, le BSF a continué d'élargir son système de dépôt électronique lancé en décembre 2002. L'expansion du système de dépôt permettra aux clients d'avoir un accès électronique aux renseignements publics et offrira aux Canadiens un système plus efficace qui facilite le dépôt de tous les documents par les syndicats.

Corporations Canada continue d'accroître le nombre de partenaires provinciaux et territoriaux dans son système en ligne. Corporations Canada et la province de la Colombie-Britannique mettent actuellement la dernière main à un accord qui permettra à cette province de participer au système commun d'inscription en ligne. Cette initiative simplifie le processus de constitution en société et permet de le faire en une étape dans plus de provinces et de territoires. Depuis peu, il est possible de s'inscrire dans plusieurs provinces et territoires, ce qui facilite l'ajout de nouvelles provinces dans le cas des sociétés constituées en vertu d'une loi fédérale et est avantageux pour les entreprises et les provinces partenaires.

Le STIT a étudié les possibilités de moderniser le logiciel de gestion du spectre afin d'accroître l'utilisation et la prestation des services, l'accès au spectre ainsi que la surveillance après la mise en marché. Dans un premier temps, il a achevé l'analyse et la planification de l'examen et du réaménagement des systèmes informatiques du spectre. La deuxième étape, celle de la mise en œuvre, consistera à moderniser et à remplacer les systèmes de gestion du spectre actuels afin d'améliorer le service à la clientèle. Cette étape s'échelonnera sur plusieurs années.

Le programme Télécommunications d'urgence d'Industrie Canada (spectre.ic.gc.ca/urgent) a continué de faire en sorte que les Canadiens aient accès aux services fondamentaux quand les infrastructures essentielles du pays sont perturbées. Ainsi, le Service prioritaire sans fil (SPSF), initiative conjointe d'Industrie Canada, de Sécurité publique et Protection civile Canada et de Rogers Sans-fil, a commencé à être offert sur les réseaux sans fil de Rogers au Canada le 23 novembre 2004. Grâce au SPSF du Canada, les représentants officiels et premiers intervenants seront encore plus en mesure de communiquer dans des situations d'urgence et les Canadiens continueront d'avoir accès aux services essentiels en situation d'urgence. Le SPSF est offert à 93 p. 100 de la population canadienne. De plus, le deuxième Forum canadien sur l'alerte au public a eu lieu en mars 2005. Il visait à présenter une vision de l'alerte publique en situation d'urgence, à tracer la voie pour l'avenir et à communiquer des pratiques exemplaires.

Afin de renforcer le Canada en matière de protection civile, Industrie Canada est déterminé à renforcer la cybersécurité de l'infrastructure des télécommunications et de l'information du pays, en collaboration avec l'industrie des télécommunications. Ainsi, des progrès ont été accomplis au sujet de la Protection cybernétique des télécommunications canadiennes (PCTC), initiative où les fournisseurs de services de télécommunications sans fil travaillent de concert pour échanger des renseignements afin de protéger leurs réseaux. La PCTC a été élargie à d'autres fournisseurs de services, y compris les fournisseurs de services Internet, par câble et sans fil. L'échange d'information renforcera la sécurité des cyberréseaux canadiens.

Résultat prévu : Créer un environnement de tout premier ordre qui encourage l'adoption et la croissance du commerce électronique.

Priorité : Continuer d'élaborer une réglementation et des politiques de tout premier ordre afin de promouvoir le commerce électronique et l'économie numérique et appuyer l'uniformisation des applications du commerce électronique à l'échelle internationale.

Les exemples suivants montrent comment Industrie Canada, par l'intermédiaire de ses OSM, a réalisé sa priorité consistant à **continuer d'élaborer une réglementation et des politiques de tout premier ordre afin de promouvoir le commerce électronique et l'économie numérique et à appuyer l'uniformisation des applications du commerce électronique à l'échelle internationale.**

Afin de créer un environnement favorable au commerce électronique, Industrie Canada a continué de répondre aux besoins en outils politiques, juridiques, technologiques et commerciaux visant à réduire les risques et les dommages découlant de l'utilisation légitime d'Internet. Par exemple, reconnaissant l'importance grandissante des pourriels, Industrie Canada a annoncé, en mai 2004, un Plan d'action anti-pourriel pour le Canada et établi un groupe de travail public-privé chargé de surveiller et de coordonner la mise en œuvre du plan. Respectant son mandat d'un an, le Groupe de travail a déposé en mai 2005 son rapport final intitulé *Freinons le pourriel : Créer un Internet plus fort et plus sécuritaire*. Le Groupe de travail recommande des mesures législatives, des normes et des pratiques exemplaires dans l'industrie, la sensibilisation des utilisateurs et une coopération internationale. Des travaux sont déjà en cours au Canada dans de nombreux domaines. À l'échelle internationale, Industrie Canada a continué de travailler dans diverses instances mondiales afin de mettre en place des solutions harmonisées pour le commerce électronique. Récemment, le Canada a contribué à la définition des principes anti-pourriel du Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et des lignes directrices sur leur mise en œuvre, qui ont été adoptés par les ministres des télécommunications de l'APEC.

En 2004-2005, le Canada a également continué de jouer un important rôle de leadership stratégique à l'APEC et à l'OCDE. Les travaux auxquels le Canada a participé portaient notamment sur les dangers et les vulnérabilités d'Internet.

Résultat prévu : Renforcer la confiance dans le marché canadien.

Priorité : Améliorer la conformité aux règles du marché par le renforcement de l'exécution et par des programmes d'éducation, de sensibilisation et d'appui à l'intention des intervenants.

Les exemples suivants montrent comment Industrie Canada, par l'intermédiaire de ses OSM, a réalisé sa priorité consistant à **améliorer la conformité aux règles du marché par le renforcement de l'exécution et par des programmes d'éducation, de sensibilisation et d'appui à l'intention des intervenants**.

À l'appui de son rôle dans la lutte contre le télémarketing et le courrier frauduleux, le Bureau de la concurrence est devenu un membre clé de plusieurs nouveaux partenariats stratégiques d'application de la loi en Alberta et dans la région de l'Atlantique. Ces partenariats facilitent une intervention plus efficace et mieux coordonnée pour lutter contre les pratiques commerciales déloyales, et s'ajoutent aux partenariats qui existent déjà en Ontario, en Colombie-Britannique et au Québec.

Le Bureau a continué de présider le Forum sur la prévention de la fraude — un groupe d'intervenants représentant des entreprises du secteur privé, des groupes de consommateurs et de bénévoles ainsi que des organismes gouvernementaux et d'application de la loi qui se sont engagés à combattre la fraude visant les

Le Bureau de la concurrence et l'application de la loi

Le Bureau a eu gain de cause dans ses poursuites contre Yellow Business Directory.com, entreprise qui trompait les entreprises canadiennes en leur envoyant de fausses factures pour son service d'annuaire téléphonique.

Des amendes d'un montant global de 915 000 \$ et des peines d'emprisonnement ont été infligées à quatre personnes pour infraction à des dispositions de la *Loi sur la concurrence* relatives aux pratiques déloyales et trompeuses.

Résultats du Programme d'immunité

En 2004-2005, les tribunaux canadiens ont infligé des amendes d'un montant global de 12 millions de dollars, dont 11 millions de dollars à des cartels internationaux.

On évalue que, durant cette période, l'économie canadienne a perdu environ 1,3 milliard de dollars à cause des activités illégales de cartels.

Depuis 1998, le repérage de comportements illégaux des cartels par l'entremise du Programme d'immunité du Bureau de la concurrence a entraîné des amendes de 65 millions de dollars.

consommateurs et les entreprises. Le Forum met l'accent sur la sensibilisation et l'éducation, ainsi que sur le signalement accru des fraudes. Février 2005 a été désigné Mois de la sensibilisation à la fraude. Cette campagne visait à renseigner les Canadiens sur la manière de se protéger contre la fraude. Une enquête menée après la campagne a confirmé que les messages sur le marketing frauduleux et l'usurpation d'identité avaient atteint le public. De fait, 50 p. 100 des Canadiens se rappelaient avoir entendu des messages relatifs à la sensibilisation à la fraude en 2005 et 9 Canadiens sur 10 les jugeaient utiles. L'enquête a aussi révélé que les Canadiens sont favorables à des mesures de sensibilisation et d'application de la loi pour lutter contre le marketing frauduleux.

Le repérage des cartels internationaux et nationaux illégaux, les poursuites et la lutte contre ces cartels qui nuisent à l'économie canadienne comptent parmi les principales activités du Bureau de la concurrence à l'appui d'une économie de marché équitable, efficace et concurrentielle. Afin d'être plus en mesure de repérer les cartels, le Bureau de la concurrence a élaboré un Programme d'immunité, en vertu duquel les personnes qui ont participé à des comportements anticoncurrentiels sont invitées à fournir des renseignements en échange d'une immunité (bureaudelaconcurrence.gc.ca/internet/index.cfm?itemID=1752&lg=f). Afin d'élargir les capacités d'enquête sur les cartels et d'offrir des compétences et une présence locales, le Bureau de la concurrence a également commencé à affecter des ressources régionales à la lutte contre les activités illégales des cartels, en particulier le trucage d'offres.

Le BSF a maintenant mené à bien le premier volet de l'Initiative pour l'administration ponctuelle et ordonnée des dossiers d'insolvabilité (IAPO). Dans ce premier volet, 11 144 dossiers d'insolvabilité ont été réglés. En facilitant l'administration plus rapide des vieux actifs frappés d'insolvabilité, 17,6 millions de dollars ont été remis à des entreprises et des particuliers du Canada sous forme de dividendes.

● RÉSULTAT STRATÉGIQUE : UNE ÉCONOMIE INNOVATRICE

Le mot « innovation » désigne, d'une part, le processus créateur consistant à engendrer et à appliquer des connaissances et, d'autre part, le résultat de cette démarche (c.-à-d., de nouveaux produits ou procédés). Innover, c'est formuler de nouvelles idées sur la façon de mieux faire les choses ou de les faire plus vite, en utilisant les connaissances pour mettre au point des produits et des services. Dans l'économie du savoir actuelle, l'innovation est une force dynamique importante lorsqu'il s'agit de créer de la richesse, de stimuler la croissance économique et d'améliorer la qualité de vie de la population canadienne. En 2004-2005, Industrie Canada a continué de s'associer avec des intervenants pour :

On évalue à 459 millions de dollars les ressources financières affectées en 2004-2005 à l'innovation dans l'économie.

- promouvoir les investissements dans la R-D;
- encourager la commercialisation des résultats de la R-D;
- favoriser le développement des nouveaux secteurs de la technologie;
- favoriser la mise au point et l'adoption de technologies habilitantes stimulant l'efficacité.

Résultat prévu : Hisser le Canada au rang des cinq premiers pays du monde du point de vue de la performance en R-D.

Priorité : Promouvoir l'investissement dans la R-D.

Les exemples suivants montrent comment Industrie Canada a respecté sa priorité consistant à **promouvoir l'investissement dans la R-D**.

D'après les renseignements les plus récents, le Canada est passé du 15^e au 13^e rang entre 1998 et 2001 pour ce qui est de la performance au chapitre de la R-D dans les pays de l'OCDE. Le gouvernement du Canada continue de chercher à améliorer encore cette performance. Industrie Canada a lancé un certain nombre d'initiatives dans ce but.

Afin de mesurer les progrès du Canada vers une économie plus novatrice, Industrie Canada a demandé au Conference Board du Canada un rapport sur la performance actuelle du pays en matière d'innovation (www.conferenceboard.ca/inn/abstracts/innov_benchmark.htm). Ce rapport constitue un outil fondamental pour la réalisation des objectifs du Canada sur le plan de l'innovation, car il définit tout d'abord la position du Canada par rapport à 17 points de référence généraux. Les résultats montrent que le Canada est prédisposé à collaborer et à partager ses connaissances et qu'il possède une main-d'œuvre hautement qualifiée et des bases solides quant aux compétences — autant d'atouts essentiels pour améliorer la performance en matière d'innovation. Cette performance passe par une commercialisation efficace des résultats, par un accroissement des investissements des entreprises dans la R-D et par une meilleure intégration des immigrants dans la population active. Le rapport met aussi en évidence des domaines où d'autres recherches s'imposent et les lacunes en matière de données qu'il faudra combler pour définir des indicateurs qui permettront de meilleures comparaisons.

Afin d'améliorer son rendement sur le plan de l'innovation, le Canada doit travailler en partenariat avec les autres ordres de gouvernement, avec le milieu universitaire et avec le secteur privé. Afin de mieux faire connaître les compétences canadiennes et de souligner l'importance

des investissements du secteur privé dans la R-D, Industrie Canada a pris un certain nombre d'initiatives de concert avec divers secteurs et organismes, dont les suivantes :

- Le Ministère a publié sur Internet plus de 80 exemples d'entreprises et de consortiums canadiens qui ont mis en œuvre des techniques de fabrication sans gaspillage. Pour demeurer compétitives et accroître leur productivité, les entreprises doivent adopter des technologies et des procédés novateurs. Par le biais de cas de réussite bien concrets, les fabricants peuvent repérer des applications qui permettent d'accroître la rentabilité de leur propre entreprise et de réduire le gaspillage. Dès lors, ils sont à même de cerner leurs besoins en investissements futurs dans la R-D et d'en comprendre les avantages.
- Avec l'aide d'Industrie Canada, le Centre canadien des communications maritimes a organisé la première conférence Océans Innovation. Divers organismes du secteur maritime y ont formé un nouvel organisme dont les membres collaboreront à la réalisation d'objectifs communs. Cette démarche remédiera à la fragmentation qui caractérise le secteur canadien des technologies océaniques et permettra d'en intégrer davantage les activités de R-D, tout en réduisant le gaspillage et les chevauchements.
- Dans le budget de 2005, le gouvernement du Canada a affecté 20 millions de dollars à Precarn Inc., principal organisme de recherche canadien dans le domaine des systèmes intelligents et de la robotique de pointe. Precarn finance des projets menés par l'industrie pour répondre aux besoins en technologie et améliorer les procédés dans différents secteurs de l'économie canadienne, y compris le secteur des ressources, la fabrication, la sécurité environnementale et les soins de santé. Le taux de réussite des projets de Precarn est élevé, car ceux-ci associent les utilisateurs aux concepteurs des technologies, avec le soutien d'un réseau de chercheurs experts des universités, des collèges et des laboratoires gouvernementaux du Canada.

Résultat prévu : Renforcer la position de chef de file du Canada dans le secteur des technologies émergentes.

Priorité : Encourager la mise au point de technologies novatrices et faire des investissements stratégiques dans ce domaine.

Les exemples suivants montrent comment Industrie Canada a respecté sa priorité consistant à **encourager la mise au point de technologies novatrices et à faire des investissements stratégiques dans ce domaine.**

Industrie Canada, qui est le ministre directeur parmi les sept partenaires fédéraux signataires de la Stratégie canadienne en matière de biotechnologie (SCB), abrite le Secrétariat canadien de la biotechnologie. La SCB a pour but de faire du Canada un chef de file mondial responsable en biotechnologie et d'améliorer la qualité de vie des Canadiens aux chapitres de la santé, de la sécurité, de l'environnement et du développement socioéconomique.

La Stratégie cerne et aide à gérer les possibilités et les défis inhérents à l'utilisation accrue de la biotechnologie dans de nombreux secteurs de la société.

Les conseils extérieurs sont pris en compte par l'intermédiaire du Comité consultatif canadien de la biotechnologie (CCCB).

Le BioPortail du gouvernement du Canada

Le BioPortail du gouvernement du Canada est la passerelle en ligne vers les plus récentes informations gouvernementales sur la biotechnologie. Il réunit des ressources de tous les ministères et organismes fédéraux, notamment :

- les politiques et activités gouvernementales dans le domaine de la recherche;
- les programmes de soutien à l'entreprise et la veille commerciale;
- une bibliothèque virtuelle de ressources pédagogiques;
- les règlements sur la recherche en biotechnologie et sur ses applications.

biotech.gc.ca

Le Secrétariat coordonne les investissements du Fonds de la SCB, qui atteignent 6 millions de dollars et visent à soutenir le travail de politique horizontale relatif aux priorités en matière de biotechnologie, y compris la commercialisation des fruits de la recherche, l'intendance, la réglementation et l'édification d'une économie fondée sur la biotechnologie. En 2004-2005, le Secrétariat a amorcé des analyses sur les tendances de la biotechnologie et il a mené à bien la Recherche de l'opinion publique internationale sur les technologies émergentes (biostrategie.gc.ca/francais/View.asp?pmiid=524&x=720). Cette recherche a montré qu'il faut :

- renforcer les conseils stratégiques aux ministres sur les questions primordiales relatives à la biotechnologie;
- accroître la collaboration internationale dans le contexte de l'étude de la SCB, qui se poursuit sur l'attitude du public à l'égard de la biotechnologie et des technologies émergentes;
- améliorer la position de chef de file mondial du Canada en matière de recherches sur l'opinion publique au sujet de la biotechnologie;
- fournir des données internationales comparables qui serviront à améliorer le processus décisionnel.

En 2004-2005, le CCCB a publié un rapport important intitulé *La biotechnologie et la santé des Canadiens*, où il recommande des mesures pour garantir que la population canadienne bénéficie des progrès de la technologie (cbac-cccb.ca/epic/internet/incbac-cccb.nsf/fr/ah00488f.html). Le Comité y formule aussi des conseils sur la rationalisation du droit des brevets à l'ère de la biotechnologie, sur l'achèvement du Cadre de réglementation de la biotechnologie ainsi que sur le caractère confidentiel des données en recherche génétique. Le Comité y sollicite également l'opinion des intervenants et des experts sur les conséquences, pour la recherche, du régime canadien de protection de la propriété intellectuelle relative au matériel génétique humain.

Les réussites de Génome Canada

En 2004-2005, Génome Canada a continué de collaborer avec les milieux universitaires et le secteur privé et il a financé 79 grands projets et plates-formes dans des créneaux précis de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, de la foresterie et de l'aquaculture, ainsi que dans la mise au point de technologies d'appoint essentielles dans lesquelles le Canada est, ou peut devenir, un chef de file mondial.

Parmi les réussites, citons le séquençage du virus du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) et la définition du génome des bovins et du peuplier.

En trois ans à peine de recherche en génomique, 30 demandes de brevet ont été déposées, deux brevets ont été délivrés, 43 déclarations d'invention ont été déposées, et 28 produits, services ou procédés ont été créés ou améliorés.

genomecanada.ca

Encourager l'innovation sur le marché

PTC a appuyé des investissements dans les projets suivants :

- MetroPhotonics Inc., pour la mise au point de circuits intégrés nano-photoniques qui sont essentiels à la fabrication de produits de télécommunications plus petits et plus puissants, reposant sur la photonique;
- Cloakware Corporation, pour renforcer les technologies de sécurité logicielle afin d'empêcher les intrusions dans les réseaux et de faire obstacle aux attaques de pirates;
- AXYS Technologies Inc., pour la mise au point de technologies de surveillance de l'environnement océanique qui protégeront la santé des voies navigables.

Chaque investissement permet à des PME canadiennes de faire de la recherche et de mettre au point de nouveaux outils pour l'avenir, et donc aux industries canadiennes d'être à l'avant-garde du marché grâce à l'innovation.

ptc.ic.gc.ca

Afin de renforcer la capacité de recherche du Canada en génomique, le gouvernement du Canada a attribué à Génome Canada une enveloppe supplémentaire de 60 millions de dollars dans le budget de 2004. Ces fonds serviront à financer la recherche en génomique et l'étude du code génétique de l'être humain et d'autres organismes vivants. Génome Canada a pour objectif de faire du pays un chef de file mondial dans certains secteurs de la recherche en génomique et en protéomique, en constituant des consortiums qui mèneront des recherches spécialisées, édifieront des plates-formes technologiques et exécuteront de grands projets dans ces domaines.

Afin que les PME des secteurs de pointe puissent réaliser les travaux de R-D nécessaires, Partenariat technologique Canada (PTC) (ptc.ic.gc.ca), organisme de service spécial relevant d'Industrie Canada, a continué d'investir, tant directement que dans le cadre de son partenariat avec le Conseil national de recherches Canada (CNRC), dans les technologies mises au point par des PME. En 2004-2005, PTC a investi en tout 256,5 millions de dollars dans 31 projets, sans compter les 15 millions qui sont allés à 40 autres projets par l'intermédiaire du Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) du CNRC. En fournissant des contributions remboursables sous certaines conditions à des entreprises de toutes les tailles exécutant des projets de R-D, PTC a accéléré la mise en marché de nouvelles technologies au Canada.

Industrie Canada a versé des fonds à CANARIE Inc., principal organisme de recherche sur Internet au Canada, pour qu'il mette au point et exploite CA*net 4, réseau de recherche à haut rendement qui relie les établissements de recherche du Canada à des partenaires de toutes les régions du pays et du monde entier (www.canarie.ca). En 2004-2005, CA*net 4 a introduit la technologie des canaux optiques habilités par les utilisateurs (UCLP) qui lui a valu une reconnaissance mondiale et qui est maintenant utilisée dans d'autres pays. Il s'agit d'une découverte marquante qui accroît les capacités des réseaux de recherche de pointe. Grâce à CA*net 4, les chercheurs canadiens peuvent participer à des recherches multinationales et en diriger, dans des domaines tels que le cancer, la cartographie cérébrale, le génome humain, la surveillance de l'environnement et la physique des hautes énergies. Des connexions ont aussi été établies pour étendre le réseau au Yukon, aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut.

Industrie Canada co-dirige le Groupe de travail sur les sciences, la technologie et la commercialisation qui s'intéresse au Plan d'action du Canada pour les océans (PACO), collaboration horizontale fructueuse entre des ministères et des organismes régionaux. Le gouvernement a affecté 28,4 millions de dollars à la mise en œuvre du PACO dans le budget de 2005. Dans le cadre de la première étape du Plan, deux projets clés seront mis en œuvre : le Réseau des technologies des océans et la Plate-forme de démonstration technologique de la baie de Plaisance. Ces projets ont pour but de renforcer l'industrie dans le cadre des groupements inter-régionaux, d'accroître le partage des renseignements et d'établir des partenariats pour faciliter la commercialisation. De plus, le projet de la baie de Plaisance fera connaître le secteur canadien des technologies océaniques et il encouragera la gestion intégrée du PACO.

Résultat prévu : Continuer de renforcer l'avantage en matière de recherche dont bénéficie le Canada grâce aux investissements antérieurs.

Priorité : Renforcer la capacité de recherche dans les secteurs public et privé du Canada.

Les exemples suivants montrent comment Industrie Canada a respecté sa priorité consistant à **renforcer la capacité de recherche dans les secteurs public et privé du Canada.**

Afin d'améliorer encore la performance du Canada sur le plan de la R-D, par rapport à celle d'autres pays de l'OCDE, le Ministère a continué de créer des mécanismes pour accroître la capacité de recherche de toutes les universités du pays. Voici quelques-unes des activités auxquelles Industrie Canada a pris part :

- consulter les milieux de la recherche;
- rédiger des documents d'analyse sur des questions relatives à la R-D universitaire;
- suivre les activités de recherche menées dans les pays de l'OCDE;
- élaborer des politiques pour renforcer la capacité de recherche des universités canadiennes;
- continuer de participer à la gestion des programmes de financement des trois Conseils, par exemple, le Programme des chaires de recherche du Canada, le programme des coûts indirects de la recherche et les Réseaux de centres d'excellence;
- continuer de soutenir les organismes subventionnaires indépendants, par exemple, la Fondation Pierre Elliott Trudeau et la Fondation canadienne pour l'innovation, et d'en surveiller les résultats.

Ces initiatives renforceront l'avantage du Canada sur le plan de la recherche en accroissant son bassin de personnel hautement qualifié. Elles encourageront aussi les chercheurs à rester au Canada ou à venir y faire de la recherche. En versant des fonds pour soutenir d'autres éléments d'infrastructure, financer les coûts indirects et aider les étudiants des cycles supérieurs, elles permettront aux chercheurs de consacrer plus de temps à la recherche. Elles enrichiront en outre le cadre de financement, ce qui améliorera les résultats et fera davantage fructifier les investissements faits sous forme de subventions à la recherche fondamentale.

Par ailleurs, Industrie Canada a continué de travailler avec des secteurs particuliers de l'industrie pour les encourager à accroître leur capacité de recherche. Par exemple, le Ministère collabore avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et avec l'industrie pour aligner les besoins des secteurs gazier et pétrolier en recherche sur les capacités de recherche existant déjà dans les régions. Le Ministère est un des participants clés au sous-comité de la R-D de la Table ronde sur l'énergie de l'Atlantique, qui a cerné les principaux domaines de recherche intéressant les sociétés pétrolières sur la côte Est du Canada, et il consulte les universités et les chercheurs sur la constitution de communautés d'intérêts pour ces secteurs d'intervention privilégiés.

Dans le cadre des efforts continus déployés pour renforcer les capacités et promouvoir l'excellence dans les établissements de sciences et de technologie (S-T) gouvernementaux, Industrie Canada a continué de soutenir le Conseil d'experts en sciences et en technologie (CEST), organisme indépendant qui conseille le Cabinet sur la gestion stratégique des projets internes du gouvernement fédéral en S-T. En février 2005, le CEST a publié un rapport intitulé *Les liens dans le système national de connaissances* (csta-cest.ca/index.php?ID=177&Lang=Fr) où il décrit les mesures que le gouvernement fédéral peut prendre pour stimuler la collaboration et l'intégration des efforts en S-T, dans les ministères fédéraux et entre le gouvernement et les autres secteurs du réseau national des sciences et de l'innovation, en particulier l'industrie et le milieu universitaire.

En décembre 2004, le gouvernement fédéral a adopté un nouveau cadre de gestion des S-T qui favorisera la cohérence et l'uniformité en la matière dans les ministères et organismes fédéraux à vocation scientifique, ce qui facilitera l'intégration de leurs efforts.

En outre, le Ministère a terminé l'évaluation du financement fédéral accordé à la R-D, ce qui a donné lieu au rapport intitulé *La compétitivité par l'excellence*. Il y fait diverses constatations sur chacun des secteurs effectuant des travaux de R-D. Il y met aussi en lumière des défis à relever, par exemple la nécessité de mieux comprendre les résultats observés dans tous les secteurs faisant de la R-D. D'autres études s'appuieront sans doute sur ce rapport pour évaluer plus en profondeur les effets des investissements en R-D sur l'économie et sur la qualité de vie des Canadiens.

Résultat prévu : Permettre aux Canadiens de profiter des retombées des investissements dans la recherche et mettre au point de meilleurs produits et services.

Priorité : Encourager la commercialisation de la R-D et accroître les taux d'adoption des nouvelles technologies.

Les exemples suivants montrent comment Industrie Canada a respecté sa priorité consistant à **encourager la commercialisation de la R-D et à accroître les taux d'adoption des nouvelles technologies**.

Par l'intermédiaire du ministre de l'Industrie et du Conseiller national des sciences, le gouvernement du Canada s'est demandé comment il serait possible d'améliorer le contexte canadien de la commercialisation et comment le pays pouvait devenir un chef de file mondial au chapitre de la commercialisation de la propriété intellectuelle. Son analyse portait sur la performance du Canada à cet égard, par rapport à celle d'autres pays, et sur les difficultés qu'il rencontre dans l'amélioration de ses activités de commercialisation et de sa compétitivité. La recherche et l'analyse ont permis de bien comprendre les éléments clés nécessaires pour améliorer la performance des entreprises et des établissements de recherche du Canada en matière de commercialisation, et elles ont révélé que le Canada doit continuer de mettre l'accent sur les volets stratégiques suivants pour mieux réussir en matière de commercialisation :

- des marchés compétitifs;
- la capacité des universités et des laboratoires fédéraux en matière de R-D et de commercialisation;
- l'acquisition de compétences essentielles, notamment dans le domaine technique et dans les domaines des affaires, de la gestion et des finances;
- une offre de capital-risque suffisante;
- des liens solides entre les intervenants de la chaîne de valeur.

L'examen du contexte canadien de la commercialisation a aussi montré que la commercialisation des nouvelles technologies dépend de facteurs de réussite propres à chaque secteur de l'industrie. D'un secteur à l'autre, il existe des différences de structure et de composition. Par exemple, les facteurs de réussite peuvent être fonction de divers aspects : s'agit-il d'un secteur à forte concentration de capital ou de main-d'œuvre, dépend-il fortement de l'énergie, est-il proche des marchés, des économies d'échelle y sont-elles nécessaires? Industrie Canada a demandé une étude sur six secteurs pour dresser une grille des facteurs déterminant la réussite de la commercialisation au Canada. Cette grille servira à analyser d'autres secteurs et à créer ainsi une gamme unique des facteurs de réussite propres à une industrie donnée.

Afin d'aider le gouvernement du Canada à réaliser ses objectifs, le Ministère agit déjà dans de nombreux domaines stratégiques clés. Ainsi, il est chargé de nombreux programmes et fondations qui construisent et entretiennent la base de recherche, il collabore avec d'autres ministères pour améliorer la réglementation visant les entreprises, et il s'efforce d'accroître l'offre de capital-risque, par le truchement de la Banque de développement du Canada. En outre, comme la commercialisation est surtout une activité du secteur privé, une commission d'experts mise sur pied par Industrie Canada conseillera le gouvernement du Canada sur les nouvelles stratégies nécessaires pour qu'un plus grand nombre de technologies et de produits nouveaux soient commercialisés. Un rapport est attendu à l'automne 2005. Le Groupe de travail interministériel sur la commercialisation, présidé par Industrie Canada, contribuera aux travaux de la commission.

Dans le budget de 2004, le gouvernement du Canada s'est engagé à renforcer la commercialisation des fruits de la recherche universitaire par l'entremise d'un fonds attribuant des subventions sur concours, doté de 50 millions de dollars sur cinq ans. Il envisage aussi d'établir un autre fonds semblable, doté de 25 millions de dollars, pour commercialiser les résultats de la recherche faite dans les laboratoires fédéraux. Un comité consultatif dirigé par le secteur privé a été mis sur pied pour aider Industrie Canada à concevoir ces fonds. Il a conseillé le Ministère sur les objectifs de ces fonds, sur les principes qui doivent les régir et sur la conception globale du programme. Les représentants du Ministère travaillent maintenant sur les paramètres détaillés du programme, en fonction des conseils reçus. Les deux fonds, qui devraient commencer à financer des projets en 2005-2006, faciliteront la commercialisation des fruits de nouvelles recherches et la mise au point de produits et de procédés novateurs, grâce aux activités suivantes :

- tirer profit d'investissements fédéraux antérieurs dans la R-D;
- nouer des liens entre le secteur privé et les établissements de recherche publics;
- établir la correspondance entre les impératifs du marché et les découvertes technologiques des établissements de recherche publics.

Il est important, pour améliorer la commercialisation, d'encourager la mise au point et l'adoption de technologies habilitantes clés, notamment la nanotechnologie. Industrie Canada a collaboré à diverses initiatives favorisant la commercialisation de cette dernière, y compris les suivantes :

- le Ministère s'est associé au secteur privé pour présenter un atelier au secteur privé, au Québec, sur la commercialisation de la nanotechnologie, afin que l'industrie comprenne mieux les possibilités et les défis de cette technologie émergente;
- il a organisé un symposium pour les fonctionnaires fédéraux et il s'est associé au Bureau du Conseiller national des sciences et à d'autres ministères pour offrir un atelier sur plusieurs questions, y compris la commercialisation de la nanotechnologie, afin que les ministères fédéraux puissent mieux collaborer sur des dossiers d'intérêt mutuel;
- il s'est réuni avec des entreprises et des intervenants du secteur canadien de la nanotechnologie afin de mieux comprendre des défis propres à ce nouveau domaine et de créer des réseaux.

La compétitivité future des entreprises canadiennes dépend fondamentalement de la planification technologique. Industrie Canada est devenu un expert dans l'art de faire participer l'industrie et les intervenants à la création de cartes routières technologiques (CRT). En fait, il s'agit d'un processus qui permet de cerner, d'évaluer et de choisir des solutions stratégiques pour atteindre des objectifs en matière de technologie. En 2004-2005, des CRT ont été dressées en ce qui concerne : l'insertion des technologies d'intégration des systèmes de gestion des cabines d'avion; la conception, la fabrication, la réparation et la révision des aéronefs; la fabrication, la transformation et la réparation des produits en matériaux composites pour l'aérospatiale. Les clients participent activement à la création de toutes les CRT, et il existe dans chaque cas un comité directeur permanent. Toutefois, l'obtention de fonds pour mettre au point les technologies continue d'être difficile, en particulier pour les PME.

Évaluation des cartes routières technologiques

Sept CRT ont été évaluées. En 2004-2005, l'évaluation de la CRT concernant les immeubles intelligents a été achevée. Cette démarche a permis d'établir que les technologies des bâtiments intelligents sont importantes pour l'industrie.

Plusieurs initiatives nouvelles ont été lancées par suite de l'évaluation de la CRT susmentionnée :

- la création du Conseil des bâtiments intelligents et intégrés;
- la publication du guide des pratiques exemplaires pour évaluer les technologies des bâtiments intelligents;
- la modification du cadre directeur de conception d'immeubles aux États-Unis.

strategis.ic.gc.ca/crt

Le Comité directeur de la CRT concernant les produits biopharmaceutiques a travaillé à la réalisation de cette carte, qui devrait être publiée en 2005. La CRT donne un aperçu des questions techniques et scientifiques qui se posent dans les domaines les plus prometteurs au Canada. Elle examine les problèmes de commercialisation propres à ce pays, à un moment où les entreprises se transforment pour suivre l'évolution rapide de la technologie et des marchés financiers. Comme les investissements stratégiques en biopharmaceutique détermineront de plus en plus la croissance de l'industrie canadienne et les retombées pour l'économie canadienne, les recommandations découlant de cette carte routière visent à renforcer les entreprises naissantes pour qu'elles progressent aux diverses étapes de leur développement et dans la chaîne de valeur.

Industrie Canada a continué d'encourager la croissance et l'innovation en transférant à l'industrie canadienne des technologies habilitantes clés mises au point par le Centre de recherches sur les communications Canada (CRC). Celui-ci fait, dans tout le Canada, des travaux de R-D sur des technologies de communication fondamentales telles que la radio, les satellites, la radiodiffusion et les fibres optiques. Par l'entremise de divers partenariats, le CRC comble les lacunes en matière d'innovation dans le secteur canadien des télécommunications, ce qui permet à l'industrie canadienne de mettre au point des produits et des services compétitifs et novateurs. En 2004-2005, 11 ministères fédéraux et 235 entreprises privées, dont plus de la moitié étaient canadiennes, ont utilisé la technologie et les connaissances du CRC sous licence ou en vertu d'un autre accord formel. La conclusion d'un contrat de licence ou d'un autre accord avec des entreprises canadiennes entraîne la création d'emplois et de produits pour le marché canadien et les marchés d'exportation. Les accords établis avec des entreprises internationales engendrent des revenus pour le gouvernement canadien et stimulent la collaboration scientifique internationale, notamment avec des marchés émergents tels que l'Inde et Israël.

Le Programme d'accès à large bande en régions rurales et éloignées, mené par le CRC, a aussi facilité la recherche scientifique et technique qui servira à rendre les services à large bande plus abordables pour plus de localités rurales et éloignées dans le pays. Le CRC a mis au point une technologie prototype (MILTON) qui offre à bas prix un accès sans fil à Internet haute vitesse et qui se prête à un déploiement rapide dans les localités rurales. Le CRC a montré que les technologies des réseaux sans fil à basse fréquence (Wi-Fi) peuvent entraîner un accroissement de la couverture et, partant, favoriser l'accès aux services à large bande en zones rurales et éloignées au Canada. Le CRC a aussi amélioré les technologies des stations terrestres reliées aux satellites en bande Ka, afin d'aider à offrir aux régions éloignées un accès abordable aux services à large bande. En outre, le CRC examine les technologies peu coûteuses d'accès bilatéral à large bande, reposant sur la radiodiffusion numérique, afin de les appliquer dans de vastes zones de couverture. Ces solutions techniques rentables faciliteront le déploiement des services à large bande dans les régions rurales et éloignées du Canada et elles créeront aussi, éventuellement, dans les économies internationales émergentes, des marchés d'exportation pour les produits canadiens.

L'industrie langagière

En 2004-2005 s'est achevée la deuxième étape de la CRT concernant l'industrie langagière. Cette stratégie relative aux principaux sous-secteurs de l'industrie (traduction, formation linguistique et technologie), qui a été élaborée avec divers intervenants, a cerné ce qui suit :

- les objectifs clés relatifs au développement et à la croissance de l'industrie;
- les exigences du marché et les technologies essentielles pour aider à consacrer les investissements en R-D aux produits et aux services clés qui soutiennent la croissance de l'industrie et apportent sur le marché de nouvelles technologies mieux adaptées aux besoins de l'industrie et de ses clients.

Résultat prévu : Enrichir les connaissances dans les domaines offrant de bonnes possibilités, notamment dans l'économie de l'hydrogène qui aide le Canada à atteindre ses objectifs relatifs aux changements climatiques.

Priorité : Investir dans la recherche, le développement et l'utilisation de technologies habilitantes stratégiques, notamment dans l'économie de l'hydrogène, et promouvoir ces activités.

Les exemples suivants montrent comment Industrie Canada a respecté sa priorité consistant à **investir dans la recherche, le développement et l'utilisation de technologies habilitantes stratégiques, notamment dans l'économie de l'hydrogène, et à promouvoir ces activités.**

Dans le cadre du Programme des Adhérents pionniers h2 (APh2), lancé en octobre 2003, PTC collabore avec l'industrie pour favoriser la mise au point et l'introduction rapide sur le marché canadien des technologies de l'hydrogène et des technologies compatibles avec l'hydrogène (p. ex., les piles à combustible et les piles utilisées pour produire, stocker, distribuer et utiliser l'hydrogène). En 2004-2005, le Programme a investi en tout 13,3 millions de dollars dans quatre projets. Des entreprises canadiennes travaillent avec d'autres entreprises, des gouvernements et des établissements d'enseignement pour former un complexe de travail de l'économie de l'hydrogène. Le passage à une économie propre et efficiente reposant sur l'hydrogène et sur des technologies compatibles prépare à d'autres initiatives de réduction des émissions qui, en bout de ligne, aideront le Canada à atteindre ses objectifs à long terme par rapport aux changements climatiques.

Des obstacles importants continuent d'entraver la commercialisation des technologies axées sur les piles à combustible et sur l'hydrogène. Industrie Canada a commencé à travailler à l'élaboration d'une stratégie nationale à long terme sur l'hydrogène et les piles à combustible.

Le Ministère a notamment rédigé un premier document de travail qui servira à recueillir les points de vue des intervenants. Une stratégie nationale détaillée définira les défis à relever, désignera les ressources publiques et privées nécessaires pour obtenir les résultats souhaités et fixera un échéancier et des étapes qui permettront de mesurer clairement le degré de réussite.

Industrie Canada a coprésidé avec Ressources naturelles Canada le Comité canadien de l'hydrogène et des piles à combustible (CH₂PC) et a terminé divers projets financés par le Programme de l'économie de l'hydrogène. Les projets suivants visaient à accélérer l'expansion de l'économie reposant sur l'hydrogène par l'entremise de la commercialisation, du soutien à la R-D et des investissements dans l'infrastructure de l'hydrogène : Profil de l'industrie canadienne de l'hydrogène et des piles à combustible de 2004; Rapport d'analyse sur la chaîne d'approvisionnement; Feuille de route pour la transition du Canada vers une économie basée sur l'hydrogène.

Programme APh2 de PTC

Le Programme aide des entreprises canadiennes à faire la démonstration de nouvelles technologies de l'hydrogène qui soutiendront une économie de l'hydrogène au Canada. Voici trois exemples :

- La Hydrogenics Corporation est en train de démontrer comment fonctionnent les véhicules utilitaires à piles à combustible, les stations d'approvisionnement, les systèmes d'alimentation de secours et un véhicule de livraison hybride à piles à combustible/piles.
- La Fuel Cell Technologies utilise des piles à combustible statiques pour alimenter en électricité et chauffer une résidence d'étudiants à 12 logements.
- Le Projet de village à centrale éolienne et production d'hydrogène dans l'Île-du-Prince-Édouard met au point des solutions axées sur l'énergie éolienne et l'hydrogène.

ptc.ic.gc.ca

Le CH₂PC a aussi mené à bien des projets qui visaient à renforcer la collaboration et la présence internationales dans le domaine, à élaborer des codes et des normes appropriés, à coordonner la mise en œuvre des programmes et à renforcer les activités de communication et de sensibilisation pour encourager la transition vers une économie axée sur l'hydrogène. Les travaux du CH₂PC permettent une meilleure coordination des activités fédérales et une utilisation plus judicieuse des ressources gouvernementales limitées (www.economiehydrogene.gc.ca).

Industrie Canada a facilité l'élaboration de plusieurs CRT sur les changements climatiques, les objectifs étant de jeter les bases intellectuelles nécessaires à la réalisation de progrès technologiques durables afin de favoriser la réalisation des objectifs au chapitre des changements climatiques, et d'accélérer la mise au point, dans de multiples secteurs, de technologies rentables pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Deux CRT sur les changements climatiques (Capture et stockage géologique du CO₂; Charbon propre) sont presque terminées. Deux autres (Commercialisation des piles à combustible; Matières premières, carburants et produits industriels issus de la biomasse) sont prêtes et s'avèrent utiles pour :

- repérer les technologies critiques et les lacunes dans les domaines technologiques intéressant les changements climatiques;
- formuler des recommandations sur les mesures à prendre pour remédier aux lacunes cernées;
- mettre sur pied des réseaux d'intervenants formels et informels;
- élaborer une stratégie de mise en œuvre.

● RÉSULTAT STRATÉGIQUE : UNE INDUSTRIE CONCURRENTIELLE ET DES COLLECTIVITÉS DURABLES

Une industrie concurrentielle et des collectivités durables sont essentielles à tout pays qui souhaite faire durer sa croissance économique et sa qualité de vie. Or, la course aux investissements, à la main-d'œuvre qualifiée et aux clients n'a jamais été aussi vive.

On évalue à 565,1 millions de dollars les ressources financières affectées en 2004-2005 pour atteindre l'objectif d'industrie concurrentielle et de collectivités durables.

La croissance économique dépend aussi du commerce international et de l'accès aux marchés étrangers. Plus que tout autre pays du G7, le Canada dépend du commerce international pour sa croissance économique : il lui doit, en effet, près de la moitié de son produit intérieur brut. La promotion de l'investissement intérieur dans le développement des infrastructures et des industries à valeur ajoutée, surtout dans des secteurs clés, aide à créer des emplois et renforce les collectivités canadiennes. Des investissements fructueux créent de nouveaux débouchés commerciaux, et tant les nouveaux investissements que les fonds réinvestis sont essentiels pour que l'industrie puisse réaliser les objectifs du Canada en matière de développement durable et d'environnement.

En 2004-2005, avec des intervenants du gouvernement et de l'industrie, le Ministère a poursuivi ses efforts pour accroître et attirer de nouveaux investissements qui amélioreront le niveau de vie de la population canadienne. Pour cela, il a notamment défini des mesures pour améliorer le climat d'investissement et promouvoir les avantages qu'offre le Canada, en particulier dans les secteurs prioritaires. Ces efforts visent à mieux faire connaître aux investisseurs éventuels les atouts du Canada afin qu'il puisse profiter des possibilités qui se dessinent.

Secteurs d'investissement prioritaires

- Aérospatiale et défense
- Automobile
- Produits chimiques et pétrochimiques
- Sciences de la vie (biotechnologie, instruments médicaux et produits pharmaceutiques)
- Technologies énergétiques et environnementales
- Technologies de l'information et des communications

Agriculture et Agroalimentaire Canada et Ressources naturelles Canada sont des partenaires sectoriels clés.

investirauCanada.gc.ca

Résultat prévu : Promouvoir le développement d'industries à valeur ajoutée et encourager la croissance dans les secteurs prioritaires.

Priorité : Renforcer les partenariats avec les intervenants et appuyer le commerce, l'investissement et l'expansion des entreprises dans les secteurs prioritaires.

Les exemples suivants montrent comment Industrie Canada a respecté sa priorité consistant à **renforcer les partenariats avec les intervenants et à appuyer le commerce, l'investissement et l'expansion des entreprises dans les secteurs prioritaires.**

Industrie Canada a continué de représenter les intérêts des secteurs de l'industrie et a aidé à définir les positions de notre pays dans les négociations commerciales internationales dirigées par Commerce international Canada (CICan). À long terme, ces négociations permettent d'améliorer l'accès aux marchés étrangers. Le Ministère a aussi formulé des conseils sur la politique commerciale dans le contexte des programmes qu'il offre.

Soutenir les secteurs prioritaires

Industrie Canada a entrepris plusieurs projets dans les secteurs prioritaires. Voici quelques exemples :

Aérospatiale et défense

- Industrie Canada a commencé à préparer un cadre national, y compris des plans pour la constitution d'un conseil consultatif appelé Partenariat canadien de l'aérospatiale.

Automobile

- Conformément aux engagements pris dans le budget de 2004, Industrie Canada a commencé à élaborer un cadre stratégique national pour l'industrie de l'automobile.

Produits chimiques, pétrochimiques et plastiques

- En coopération avec Exportation et développement Canada, CICan et l'Association canadienne de l'industrie des plastiques, Industrie Canada a organisé une présence canadienne dans six salons professionnels canadiens et internationaux auxquels ont participé une trentaine d'entreprises. Ces activités visaient à accroître les chances des fabricants canadiens de machines, d'équipement et de moules d'exporter aux États-Unis, au Mexique, en Chine et en Europe. Au chapitre des produits chimiques, un effort concerté dirigé par Industrie Canada a amené des délégués de l'Alberta et de l'Ontario, du groupe albertain Industrial Heartland et d'Affaires étrangères Canada à représenter notre pays à la conférence internationale annuelle de l'industrie pétrochimique organisée par la National Petrochemical and Refiners Association. Un dialogue se poursuit pour élaborer une stratégie permanente destinée à accroître l'investissement dans la chimie au Canada. Participent au processus des représentants des gouvernements provinciaux et d'autres ministères fédéraux tels qu'Affaires étrangères Canada et CICan.

Technologies énergétiques et environnementales

- Industrie Canada a participé à l'Hydrocarbon Upgrading Task Force de l'Alberta et a présenté à des sociétés pétrolières européennes les avantages qu'il y a à investir dans les sables bitumineux. Cela a aidé à mieux faire connaître aux multinationales pétrolières et chimiques les possibilités d'investissement au Canada et les avantages connexes.
- Dans le cadre des efforts qu'Industrie Canada déploie en collaboration avec le secteur privé pour promouvoir les technologies environnementales et s'attaquer aux problèmes liés aux changements climatiques et à la pollution atmosphérique, le Ministère a financé en partie, avec Environnement Canada et le gouvernement de l'Alberta, une étude commandée par la Petroleum Technology Alliance Canada et visant à repérer et à évaluer les obstacles à l'application des technologies environnementales dans les secteurs d'amont de l'industrie pétrolière et gazière.

Technologies de l'information et des communications

- Industrie Canada a coordonné la participation d'entreprises canadiennes à des événements internationaux importants dans le domaine des TIC, dont l'Exposition internationale des TIC, CommunicAsia et BroadcastAsia, Telecom Asia (UIT), Telecom Israel et SuperComm India. Le Ministère a aussi soutenu 30 missions commerciales venues au Canada. D'après les rapports, ces événements et ces missions ont ouvert des horizons importants et engendré des ventes pour les entreprises canadiennes du secteur des TIC. Par exemple, des sondages menés auprès des clients après CommunicAsia et BroadcastAsia en 2004 — 13 entreprises ont répondu sur les 28 interrogées — ont révélé que des ventes évaluées à plus de 2 millions de dollars ont été conclues et que 120 contacts ont été établis. La participation du Canada à ces événements a aussi suscité une grande couverture médiatique et fait connaître l'ensemble des capacités du pays dans le secteur des TIC.

Sciences de la vie

- Industrie Canada a coordonné la délégation canadienne, qui comprenait 46 entreprises, à BIO 2004, la plus grande conférence du monde en biotechnologie qui accueille 17 000 visiteurs et 1 400 exposants de 60 pays. La présence du Canada à BIO 2004 a grandement contribué à faire connaître au monde les capacités des entreprises et du pays comme lieu d'investissement par excellence et acteur clé dans le secteur mondial de la biotechnologie. Un sondage réalisé auprès des visiteurs a confirmé que les entreprises canadiennes bénéficient d'une excellente réputation dans le secteur de la biotechnologie.

Par ailleurs, Industrie Canada dirige les Équipes sectorielles commerciales Canada pour promouvoir le commerce et faire des évaluations sectorielles, et il s'efforce de faire connaître les capacités du Canada à l'étranger, en mettant en œuvre le programme Marque Canada en partenariat avec CICan et d'autres membres d'Équipe Canada inc. Par exemple, l'Équipe commerciale Canada du matériel et des services

d'exploitation du pétrole et du gaz a

participé à plusieurs foires et missions

commerciales. Mentionnons la Offshore Technology Conference de 2004, le Global Petroleum Show de 2004, et une mission au Mexique : les entreprises canadiennes y ont eu l'occasion de se renseigner sur les marchés étrangers, d'identifier et d'évaluer leurs concurrents, de présenter de nouveaux produits et services, de choisir et de nommer des représentants et des distributeurs étrangers, de repérer des clients éventuels, de négocier et d'établir des alliances stratégiques et de chercher des investissements. Leur meilleure connaissance des marchés et des débouchés étrangers, et le fait de mieux se faire connaître et d'élargir leurs réseaux aideront ces entreprises canadiennes à exporter et à prendre de l'expansion.

Afin de soutenir l'industrie canadienne, le gouvernement du Canada consulte les secteurs de l'aérospatiale et de l'automobile pour préparer des cadres stratégiques nationaux mettant fortement l'accent sur la R-D. Dans le cas de l'aérospatiale, Industrie Canada a commencé à préparer un cadre pour examiner les politiques et améliorer la croissance du secteur à moyen terme. Le Ministère a ainsi formé le Partenariat canadien de l'aérospatiale, dont il est lui-même membre. Dans le cas du secteur de l'automobile, le cadre stratégique prendra en compte les facteurs importants pour la croissance à long terme, y compris un examen des mesures nécessaires pour encourager l'innovation dans le secteur des carburants renouvelables et en ce qui concerne la prochaine génération de véhicules hybrides intelligents et économiques. Le cadre aidera à concilier le souci de la croissance et de la réussite économique des industries, d'une part, et, d'autre part, la réalisation d'autres objectifs et obligations dans des domaines tels que l'infrastructure, l'innovation, les ressources humaines, la réglementation intelligente, la durabilité, le commerce et l'investissement. Industrie Canada dirigera un processus de consultation pangouvernemental auquel participeront des intervenants clés, par l'intermédiaire du Conseil du Partenariat du secteur canadien de l'automobile. Les industries de l'aérospatiale et de l'automobile comptent énormément pour l'économie, car elles représentent, à elles deux, 18 p. 100 du PIB manufacturier canadien.

Industrie Canada a maintenu son partenariat fructueux avec les intervenants par l'entremise de consultations continues avec le Comité consultatif de la construction navale et de la marine industrielle, au sujet de la politique-cadre adoptée en 2001 par le gouvernement pour ce secteur. En 2004-2005, des projets approuvés ou achevés grâce au Mécanisme de financement structuré engendreront des ventes de 175 millions de dollars pour les chantiers navals et des emplois équivalant à environ 1 600 années-personnes au Canada. Industrie Canada a représenté l'industrie dans des négociations commerciales internationales, a encouragé la mise en valeur d'applications et de procédés propres à la technologie marine (par l'intermédiaire de PTC et en faisant connaître les avantages de la fabrication sans gaspillage), et a fait la promotion des chantiers navals et des entreprises de marine industrielle dans de grands salons professionnels internationaux.

Initiative de représentation accrue

L'Initiative de représentation accrue a comporté une visite aux laboratoires de recherche de la Marine, au Stennis Space Center. Des entreprises canadiennes se sont alors sensibilisées aux besoins de la Marine américaine et ont eu des entretiens sur l'établissement de partenariats avec d'importantes sociétés américaines actives dans les secteurs des technologies océaniques et de la géomatique. Des projets conjoints favoriseront les exportations et la croissance de ces entreprises canadiennes.

Industrie Canada a continué de promouvoir une stratégie de développement durable qui permet aux Canadiens de maintenir un niveau de vie élevé, tout en investissant dans le bien-être des générations à venir, en mettant en œuvre une partie de la troisième Stratégie de développement durable (SDD III) 2003-2006. Dans le cadre de la SDD III, le Ministère s'engage à jouer un rôle dynamisant et stratégique et à promouvoir des solutions de développement durable novatrices en poursuivant les résultats fondamentaux suivants : l'innovation favorisant le développement durable; la responsabilité sociale des entreprises et les collectivités durables; le renforcement des capacités en matière de développement durable à Industrie Canada (*pour en savoir plus sur la SDD III, voir à la page 103*).

Résultat prévu : Promouvoir l'expansion des entreprises de l'économie sociale.

Priorité : Renforcer l'économie sociale.

Les exemples suivants montrent comment Industrie Canada a respecté sa priorité consistant à **renforcer l'économie sociale**.

Reconnaissant l'apport grandissant de l'économie sociale dans les collectivités canadiennes, le gouvernement a, dans le budget de 2004, affecté 17 millions de dollars sur deux ans à un programme pilote destiné à soutenir la planification stratégique et l'acquisition de capacités dans les organismes communautaires de développement économique. Il a aussi réservé 100 millions de dollars à un programme de cinq ans pour consentir plus de prêts aux entreprises de l'économie sociale et constituer pour elles jusqu'à quatre fonds régionaux de « capitaux patients ».

La mise en œuvre des initiatives prévues dans le budget de 2004 a commencé avec la Table ronde nationale sur l'économie sociale, présidée par Développement social Canada (DSC). À cette table ronde, DSC, en collaboration avec Industrie Canada et les organismes de développement régional, a commencé avec l'appui de partenaires clés à fournir des conseils sur l'élaboration et l'exécution des programmes pilotes. Industrie Canada et ces organismes ont terminé une évaluation de leurs programmes destinés aux PME, afin de savoir dans quelle mesure les entreprises de l'économie sociale y ont accès. Ils ont constaté que la majorité des programmes sont accessibles, mais que les entreprises ne sont peut-être pas pleinement conscientes de leur existence. C'est pourquoi des efforts sont maintenant déployés pour améliorer la communication et éliminer les obstacles administratifs qui risquent d'entraver l'accès à ces programmes. Industrie Canada collabore en outre avec DSC pour mettre sur pied un projet qui garantirait à ces entreprises un accès à tous les programmes gouvernementaux, y compris ceux qui relèvent d'autres ministères ou organismes fédéraux.

Résultat prévu : Permettre aux entreprises ayant un fort potentiel de croissance de mettre en marché leurs innovations.

Priorité : Appuyer l'accès au capital et permettre une meilleure compréhension du marché du capital-risque, y compris le financement par emprunt, le crédit-bail et le capital-risque.

Les exemples suivants montrent comment Industrie Canada a respecté sa priorité consistant à **appuyer l'accès au capital et à permettre une meilleure compréhension du marché du capital-risque, y compris le financement par emprunt, le crédit-bail et le capital-risque**.

L'accès au capital est essentiel pour bâtir l'économie du XXI^e siècle au Canada. Quel que soit leur stade de développement, les entreprises peuvent avoir du mal à obtenir des fonds. En 2004-2005, Industrie Canada a concentré ses études et ses analyses sur les PME à forte croissance et sur le financement des entreprises novatrices. D'après les résultats, il y a peu

d'entreprises à forte croissance, mais elles ont un effet disproportionné sur la création d'emplois. Ces études permettent de mieux comprendre la situation actuelle et les facteurs qui influent sur la compétitivité et la croissance des petites entreprises, y compris le financement utilisé pour soutenir cette croissance, ainsi que le fonctionnement et la structure des marchés du capital-risque et du financement de la dette. Les résultats de ces études sont décrits dans la toute dernière publication du Programme de recherche sur le financement des PME (strategis.gc.ca/prf).

Ces dernières années, Industrie Canada s'est notamment consacré à l'élaboration d'un programme de recherche pour arriver à mieux comprendre la relation entre le marché du capital-risque et les PME. Le Ministère est en train de formuler des recommandations fondamentales en vue d'améliorer ce marché au Canada. Il a ainsi proposé plusieurs solutions pour en améliorer la structure au Canada. Le Ministère a aussi proposé des solutions en ce qui concerne les contributions d'investisseurs privés, aussi appelés « investisseurs providentiels », qui financent des entreprises capables de commercialiser les fruits de la recherche. Voici quelques-unes de ces solutions :

- adopter un cadre cohérent pour analyser les lacunes des marchés financiers et soutenir ainsi l'élaboration de politiques fondées sur les faits;
- analyser et comprendre en profondeur en quoi l'accès au financement influe sur le développement et la croissance des PME.

Dans les secteurs prioritaires de l'industrie, le Ministère a élaboré des stratégies d'investissement ciblées afin de régler les questions propres aux secteurs et aux entreprises et qui sont essentielles pour les investisseurs étrangers cherchant des endroits où placer leurs fonds. Par exemple, le Ministère a dressé des plans par pays et des programmes de travail visant précisément les multinationales américaines, japonaises, françaises, allemandes et coréennes, de manière à attirer des capitaux dans les secteurs canadiens de l'aérospatiale et de l'automobile.

Résultat prévu : S'assurer que le Canada possède la main-d'œuvre très qualifiée dont il a besoin pour développer et appliquer de nouvelles idées et technologies.

Priorité : Continuer à bâtir une main-d'œuvre qualifiée en partenariat avec Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) et Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC).

Les exemples suivants montrent comment Industrie Canada a respecté sa priorité consistant à **continuer à bâtir une main-d'œuvre qualifiée en partenariat avec CIC et RHDC.**

Le Programme de recherche sur le financement des PME

En juin 1999, on a demandé à Industrie Canada, à Statistique Canada et au ministère des Finances Canada de s'associer dans le cadre du Programme de recherche sur le financement des petites et moyennes entreprises (PME) pour réunir des données sur ce sujet. Grâce à ce programme, le processus décisionnel relatif à l'accès des PME au financement est plus efficace.

En février 2005, dans le cadre de son mandat, Industrie Canada a remis au Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes son troisième rapport sur la situation du financement des PME au Canada. Ce rapport a abouti aux résultats suivants :

- Il a permis au gouvernement de mieux comprendre la situation actuelle des PME au Canada, par une analyse approfondie de l'incidence des questions de financement sur leur développement et leur croissance.
- Il a donné aux décideurs de l'information sur la situation du financement des PME et sur leur capacité d'accéder à des capitaux.
- Il a éclairé de façon déterminante l'examen du Programme de financement des petites entreprises du Canada.

En partenariat avec CIC, RHDCC, CICan et d'autres intervenants, Industrie Canada a continué de travailler pour accélérer l'entrée au Canada de travailleurs qualifiés ayant reçu une offre d'emploi, pour attirer ici les meilleurs étudiants étrangers et pour éliminer les obstacles à la reconnaissance des titres de compétences et de l'expérience pratique acquis à l'étranger. Le Ministère a participé à des entretiens interministériels qui ont contribué à la réalisation des grandes priorités économiques du pays en aidant à mieux répondre à la demande des employeurs réclamant des travailleurs qualifiés dans tous les secteurs de l'économie. Les efforts du Ministère dans le cadre de ces entretiens ont abouti à ce qui suit :

- l'amélioration du traitement des demandes d'admission au Canada des travailleurs qualifiés qui ont déjà une offre d'emploi;
- l'amélioration des mesures prises pour reconnaître les titres de compétences et l'expérience de travail acquis à l'étranger;
- l'amélioration des mesures prises pour attirer au Canada les meilleurs étudiants étrangers.

Avec RHDCC et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), Industrie Canada participe à la deuxième année d'un programme de recherche appliquée de quatre ans sur les compétences. Ce programme vise notamment à formuler une position commune sur une politique de la main-d'œuvre qualifiée destinée à renforcer la capacité d'innovation de l'économie. En 2004-2005, des études ont été publiées dans la collection *Documents de travail* de l'Initiative de recherche sur les compétences (strategis.ic.gc.ca/epic/internet/ineas-aes.nsf/fr/h_ra01877f.html). Une fois terminé, le programme de recherche influera sur l'élaboration des politiques en favorisant une meilleure compréhension des éléments suivants :

- les conséquences du vieillissement de la population pour le bassin de compétences dans une économie en pleine mutation;
- le rôle des programmes de formation offerts par les employeurs en ce qui concerne l'offre de compétences;
- les conséquences, pour le bassin de compétences canadien, de la mobilité internationale grandissante des travailleurs hautement qualifiés;
- les obstacles à l'adaptation au marché du travail pour les travailleurs qualifiés.

En collaboration avec Statistique Canada, Industrie Canada a publié une monographie de recherche intitulée *La croissance économique au Canada et aux États-Unis à l'ère de l'information*. Le document de recherche visait principalement à comparer et à analyser les facteurs de croissance économique dans les deux pays au cours des deux dernières décennies. Le document revêt une importance critique pour l'évaluation des perspectives de croissance économique du Canada, car il met en lumière les avantages que présentent une population active de plus en plus instruite et la possibilité de stimuler la croissance par l'investissement dans les technologies de l'information.

En abattant les obstacles à la circulation des personnes, des biens et des investissements au Canada, le gouvernement fédéral assurera au pays une économie compétitive et ouverte. Afin d'améliorer l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), il a relancé, avec les provinces et les territoires, des pourparlers qui visaient principalement à simplifier encore les formalités de reconnaissance des compétences professionnelles des travailleurs dans tout le Canada. En 2004-2005, Industrie Canada a continué de siéger à de nombreux groupes de travail fédéraux-provinciaux-territoriaux pour examiner des initiatives décrites dans un vaste plan de travail sur le commerce intérieur concernant notamment l'amélioration de la mobilité de la main-d'œuvre. Une enquête auprès de tous les organismes de réglementation des professions a été entreprise pour évaluer le degré d'observation de l'ACI, et un plan d'action sera défini pour remédier aux cas de non-conformité.

Résultat prévu : Stimuler l'essor économique dans des collectivités ciblées et renforcer leur durabilité.

Priorité : Appuyer l'essor économique et le développement durable dans les collectivités par des programmes de promotion commerciale ciblés.

Les exemples suivants montrent comment Industrie Canada a respecté sa priorité consistant à **appuyer l'essor économique et le développement durable dans les collectivités par des programmes de promotion commerciale ciblés.**

Le Programme de financement des petites entreprises du Canada (FPEC) est conçu pour profiter aux PME (strategis.gc.ca/fpec) en les aidant à obtenir des prêts et à conclure des contrats de location-acquisition pour l'établissement, l'expansion, la modernisation ou l'amélioration de petites entreprises, et en encourageant à cette fin les institutions financières et les sociétés de crédit-bail à fournir leurs services aux petites entreprises du pays. Il contribue ainsi à la croissance et à la viabilité économiques des collectivités. Aux termes de la loi, le Programme FPEC doit faire l'objet d'un examen approfondi tous les cinq ans. Le premier rapport d'examen a été rédigé et déposé au Parlement le 22 avril 2005. Il conclut que le Programme répond toujours aux besoins des PME et qu'il y a peu de chevauchements entre lui et d'autres initiatives fédérales destinées à aider les PME à accéder au financement (strategis.gc.ca/epic/internet/insbrp-rppe.nsf/fr/rd01126f.html).

Industrie Canada met en œuvre le Programme d'infrastructures Canada-Ontario (volet ontarien de 680,7 millions de dollars du Programme Infrastructure Canada) au nom d'Infrastructure Canada. Le Programme a pour objectif d'améliorer la qualité de vie de la population ontarienne en investissant dans l'infrastructure des municipalités rurales et urbaines de la province. En 2004-2005, il a annoncé 59 projets et une contribution fédérale évaluée à plus de 51 millions de dollars. Il en est maintenant à la troisième étape de son cycle de vie, et Industrie Canada met désormais l'accent sur le traitement des réclamations, sur le contrôle, sur la vérification et sur la clôture du Programme.

Par ailleurs, Industrie Canada gère aussi le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale Canada-Ontario (volet ontarien d'environ 900 millions de dollars du Fonds national sur l'infrastructure municipale rurale) afin d'encourager le développement économique communautaire. Le Ministère remplit ce rôle au nom d'Infrastructure Canada, avec le gouvernement de l'Ontario et l'Association des municipalités de l'Ontario. Le Programme, lancé en novembre 2004, vise à ce que la population des petites municipalités rurales et urbaines de l'Ontario jouisse d'une qualité de vie élevée, grâce à des investissements dans des infrastructures durables qui doivent permettre :

- d'améliorer et de moderniser l'infrastructure publique vieillissante de l'Ontario;
- d'améliorer la qualité de l'environnement;
- de protéger la santé et la sécurité de la population;
- de soutenir la croissance économique à long terme;
- de bâtir des collectivités fortes et durables.

Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique

Industrie Canada contribue au développement communautaire en aidant Infrastructure Canada à mettre en œuvre en Ontario le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique (FCIS) doté de quatre milliards de dollars. Le FCIS finance des projets d'importance fédérale et régionale dans des domaines essentiels pour soutenir la croissance économique et améliorer la qualité de vie de la population canadienne.

En 2004-2005, les activités du FCIS d'Industrie Canada comprenaient ce qui suit :

- la signature d'un accord de contribution de 25 millions de dollars entre le gouvernement du Canada et la Ville de Kingston pour la modernisation d'une usine de traitement des eaux usées;
- la gestion continue du Projet de traitement des eaux usées de Thunder Bay (25 millions de dollars) et le Projet de la Canada Opera House.

FedNor a continué de soutenir un réseau ontarien de 61 Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) qui ont aidé des PME et des entreprises de l'économie sociale en leur fournissant toute une gamme de services, y compris la planification communautaire stratégique, la mise en œuvre de plans et l'attribution de fonds remboursables. En 2004-2005, plus de 47,7 millions de dollars ont ainsi été investis par l'intermédiaire des SADC dans plus de 1 100 entreprises locales; cette somme a suscité des investissements d'autres sources supérieurs à 90 millions de dollars.

Par le truchement du Fonds de développement du Nord de l'Ontario, FedNor a investi 22,8 millions de dollars dans 297 projets et suscité ainsi des investissements d'autres sources d'un montant global de 39,4 millions de dollars. FedNor a aidé 38 PME du Nord de l'Ontario à obtenir 4,6 millions de dollars, grâce à des ententes de réserve pour pertes sur prêts conclues avec des établissements financiers.

Afin que le Nord de l'Ontario puisse soutenir la concurrence au niveau local et mondial dans l'économie du savoir, FedNor a affecté plus de 5 millions de dollars à des projets de

télécommunications en 2004-2005. Ces investissements ont contribué à améliorer la connectivité dans les localités rurales de la région, grâce à des applications telles que le télé-enseignement, la télé-santé, le commerce électronique et des portails Web. De plus, afin d'aider à réduire la migration des jeunes hors du Nord de l'Ontario, FedNor a investi plus de 3,4 millions de dollars pour financer au moins 120 stages dans le cadre de son initiative Jeunes stagiaires et procurer ainsi à de jeunes diplômés une expérience de travail utile qui les mènera à un emploi permanent dans le Nord de l'Ontario.

Entreprise autochtone Canada (EAC) (abc-eac.ic.gc.ca) a continué de promouvoir la création et l'expansion d'entreprises canadiennes viables appartenant à des Autochtones ou contrôlées par eux, ce qui a contribué à créer des richesses et des emplois et à favoriser l'indépendance économique d'Autochtones et de collectivités autochtones. Les investissements d'EAC ont suscité d'autres placements considérables qui ont aidé les entreprises autochtones dans tout le Canada. En 2004-2005, des investissements de 34,5 millions de dollars ont été faits par le truchement d'EAC, de sorte qu'en tout, toutes sources confondues, 94,6 millions de dollars ont été injectés dans l'économie autochtone. En mettant l'accent sur la viabilité commerciale dans l'étude des demandes de fonds, EAC a permis un taux de survie d'environ 70 p. 100 (d'après les enquêtes les plus récentes) parmi ses clients.

Fonds pour le développement de l'Est de l'Ontario

Le Fonds pour le développement de l'Est de l'Ontario, qui a été mis sur pied en 2004, est doté de 18 millions de dollars sur deux ans. Il s'agit d'un nouveau programme dans le Sud de la province ouvert aux SADC de l'Est de l'Ontario. Le gouvernement tient ainsi l'engagement qu'il a pris dans le budget de 2004 de revoir le rôle joué par les SADC.

fednor.ic.gc.ca

Soutenir les entreprises autochtones

En 2004-2005, les investissements de 34,5 millions de dollars faits par l'intermédiaire d'Entreprise autochtone Canada ont permis d'accomplir ce qui suit :

- En tout, 318 clients ont reçu une aide pour fonder ou acheter une entreprise. L'aide a été fournie dans les secteurs suivants : le tourisme, la fabrication, les services aux entreprises, les services professionnels, scientifiques ou techniques, et des entreprises liées à de grands projets précis.
- Une aide a été accordée à 304 entreprises pour qu'elles prennent de l'expansion — en innovant ou en réalisant des projets de développement des marchés — ou qu'elles lancent de nouvelles initiatives de marketing.
- En tout, 456 entreprises ont bénéficié de projets de planification et de soutien des affaires.
- Le programme a favorisé le développement d'institutions autochtones, en partenariat avec d'autres organismes, et il a renforcé le réseau des établissements financiers autochtones.

abc-eac.ic.gc.ca

EAC accorde aussi un soutien à un réseau d'établissements financiers autochtones qui fournit des prêts et des services d'affaires aux PME autochtones. Le capital est mis à la disposition de ces dernières dans le cadre de diverses initiatives, y compris des injections directes de capitaux. Depuis la création des établissements financiers autochtones, à la fin de l'exercice 2004-2005, plus de 25 000 prêts d'un montant total dépassant 1 milliard de dollars ont été consentis à des entreprises autochtones au Canada. Hormis les injections directes de capital, l'investissement de 800 000 \$ fait par EAC dans le cadre du volet Achat d'une réduction des taux d'intérêt du programme Accès au capital, a engendré des investissements de plus de 15 millions de dollars. En soutenant les PME autochtones, EAC fait aussi savoir aux investisseurs canadiens et étrangers que le Canada accorde une grande importance à la création de richesses et d'emplois chez les Autochtones et à l'indépendance économique des collectivités autochtones.

Avec des intervenants clés, EAC a dirigé des efforts pour organiser la Séance de suivi sectoriel sur les possibilités économiques de la Table ronde Canada-Autochtones. La séance a permis de définir le programme du gouvernement fédéral dans le domaine du développement économique des Autochtones, programme qui comporte trois grands volets : élaborer un cadre national de développement économique des Autochtones, rationaliser les programmes fédéraux et les institutions autochtones, et examiner les lois et les règlements et réduire les obstacles au développement.

Le programme Franccommunautés virtuelles d'Industrie Canada a continué d'encourager le développement économique des collectivités francophones et acadiennes, en utilisant des TIC. En 2004-2005, il a financé 31 projets dans 31 localités francophones, en apportant 2 millions de dollars pour créer de nouvelles applications Web et soutenir le développement économique local. Les fonds ont aussi aidé ces collectivités en renforçant les réseaux entre les organismes francophones du Canada.

Résultat prévu : Donner aux Canadiens les moyens de participer à la création et à l'échange de connaissances.

Priorité : Renforcer la participation à l'économie numérique en faisant en sorte que les personnes, les entreprises et les collectivités soient en mesure de profiter des avantages de la connectivité.

Les exemples suivants montrent comment Industrie Canada a respecté sa priorité consistant à **renforcer la participation à l'économie numérique en faisant en sorte que les personnes, les entreprises et les collectivités soient en mesure de profiter des avantages de la connectivité.**

En 2004-2005, le Ministère a continué à favoriser, pour l'ensemble des Canadiens, des entreprises et des localités du pays, l'acquisition des compétences et des outils

Améliorer la connectivité au Canada

Rescol a contribué à l'expansion de l'infrastructure des TIC au Canada :

- en accroissant la connectivité des écoles des Premières nations;
- en remettant en état et à niveau 102 464 ordinateurs et en les livrant;
- en encourageant l'élaboration et l'adoption initiale d'une norme internationale d'accessibilité au matériel d'apprentissage.

Rescol a encouragé les apprenants canadiens à se servir d'Internet :

- en encourageant l'utilisation sûre, judicieuse et responsable d'Internet par le site Web Cyberaverti.ca;
- en fournissant aux étudiants un accès à des possibilités et à des ressources d'apprentissage en ligne par le truchement de son portail.

En outre, Rescol a favorisé l'acquisition de compétences en offrant à plus de 1 172 jeunes la chance d'améliorer leurs connaissances des technologies de l'information.

rescol.ca

nécessaires pour participer pleinement à l'économie numérique. Par exemple, il a confirmé pour deux autres années (2004-2006) le financement de Rescol, ce qui permettra au programme de continuer à soutenir la participation des Canadiens à l'économie numérique.

Afin d'encourager les entreprises à adopter le commerce électronique, Industrie Canada a poursuivi son initiative fructueuse Étudiants bien branchés. Celle-ci suscite des partenariats avec les collèges et les universités du Canada pour offrir chaque année à des PME une formation pratique au cybercommerce et à Internet. En 2004-2005, le programme a de nouveau dépassé ses objectifs, puisqu'il a fourni une formation technique à plus de 16 000 clients (l'objectif était de 15 000) et qu'il a embauché plus de 400 étudiants du niveau postsecondaire (100 de plus que l'objectif). Le programme a, par ailleurs, ajouté la recherche en ligne pour les entreprises à sa suite Commerce électronique – Première étape, gamme de services de formation destinés aux PME. Ce module fait découvrir aux entreprises les stratégies, les outils et les ressources qui permettent d'améliorer leurs pratiques commerciales.

Résultat prévu : Permettre aux Canadiens de toutes les collectivités de profiter de l'économie numérique.

Priorité : Veiller à ce que les Canadiens aient accès à une infrastructure des technologies de l'information et des communications moderne et fiable.

Les exemples suivants montrent comment Industrie Canada a respecté sa priorité consistant à **veiller à ce que les Canadiens aient accès à une infrastructure des technologies de l'information et des communications moderne et fiable.**

Bien que les taux de pénétration d'Internet aient augmenté sensiblement au Canada au cours des dernières années, il existe toujours un fossé numérique. Toutes les collectivités canadiennes n'en sont pas au même stade de l'adoption des TIC. C'est particulièrement le cas de nombreuses régions rurales et éloignées qui manquent d'infrastructures de pointe et qui ont du mal sur le plan financier et technologique à surmonter les difficultés sans une aide gouvernementale.

En 2004-2005, Industrie Canada a continué d'offrir aux Canadiens un accès à une infrastructure numérique fiable grâce à des programmes tels que le Programme pilote des services à large bande pour le développement rural et du Nord, l'Initiative nationale de satellite et le CA*net 4. Par exemple, le Programme pilote susmentionné a répondu aux besoins en matière de connectivité à large bande de collectivités canadiennes non desservies en finançant 58 projets dans 884 localités. Quatre de ces dernières bénéficient des services à large bande, et les autres sont en train de construire l'infrastructure nécessaire. L'Initiative nationale de satellite a terminé sa première ronde : l'attribution de 28 MHz de la bande C (capacité satellitaire du transpondeur d'intérêt public), évaluée à 20 millions de dollars, à quatre projets représentant 52 collectivités. Un protocole d'entente sur la connectivité a été établi entre le CA*net 4 et le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Le CA*net 4 s'étend maintenant jusqu'au Nunavut grâce à une liaison par satellite.

En outre, Industrie Canada a aidé les Canadiens à profiter de la connectivité :

- en soutenant 3 786 centres du Programme d'accès communautaire;
- en fournissant à des écoles, à des bibliothèques et à des organismes d'apprentissage sans but lucratif 102 464 ordinateurs remis à neuf;
- en versant 6,1 millions de dollars dans le cadre de l'Initiative du secteur bénévole, pour renforcer les capacités technologiques de ce dernier;
- en soutenant des projets dans 31 localités francophones pour y mettre au point de nouvelles applications Web.

Résultat prévu : Promouvoir une prestation de services canadiens intégrés axés sur les citoyens et offerts dans un réseau varié et polyvalent.

Priorité : Améliorer les services en ligne aux Canadiens, en particulier ceux offerts aux entreprises et aux entrepreneurs, en dirigeant l'élaboration de la stratégie du gouvernement pour la transformation du service aux entreprises.

Les exemples suivants montrent comment Industrie Canada a respecté sa priorité consistant à **améliorer les services en ligne aux Canadiens, en particulier ceux offerts aux entreprises et aux entrepreneurs, en dirigeant l'élaboration de la stratégie du gouvernement pour la transformation du service aux entreprises.**

Industrie Canada a continué de jouer un rôle important en ce qui concerne la prestation de services du gouvernement sur Internet. Les 17 principaux services du Ministère sont offerts en ligne. D'après les critères de mesure de l'initiative Gouvernement en direct (GED), ces services sont parvenus au plus haut niveau de transformation et de maturité. En fait, le taux d'utilisation des services d'Industrie Canada en ligne est passé de 51 p. 100 à 63 p. 100 en 2004, et la qualité des services et des partenariats de service offerts par le Ministère a été reconnue aux niveaux national et international.

Ayant atteint son objectif relatif au GED, le Ministère a continué d'élaborer, en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) et les ministères partenaires, une vision des services aux entreprises. Cette vision définira des orientations post-GED conformes au programme d'action du gouvernement du Canada pour la transformation des services. Ce programme a pour but la prestation intégrée de services axés sur la population dans un réseau multivoie. Industrie Canada a mis la dernière main à la vision du gouvernement du Canada en ce qui concerne les services aux entreprises. Les sous-ministres ont souscrit à cette vision au Sous-comité sur la gestion de l'information, du Comité consultatif du SCT. La vision confirme que les principes de l'initiative GED doivent continuer de prévaloir et que le recours à Internet doit être intégré à une stratégie multivoie.

La vision des services aux entreprises définit, pour le Ministère, une nouvelle orientation qui lui permettra de mieux servir ses clients commerciaux en mettant l'accent sur l'amélioration de ses rapports avec les entreprises, sur la réduction du temps et des efforts que celles-ci consacrent à leurs rapports avec l'État, et sur l'efficacité de la prestation des services aux entreprises. Cette vision ajoute aux services d'Industrie Canada une nouvelle dimension axée sur les clients, et elle fait partager aux autres ministères, gouvernements, associations et intervenants une vision commune et un plan d'action destiné à améliorer les services fournis par l'État aux entreprises. Le portail BizPal est un excellent exemple de la façon dont les trois ordres de gouvernement peuvent conjuguer leurs efforts pour améliorer les services fournis à des clients communs.

En 2004-2005, les sites Web des Centres de services aux entreprises du Canada (rcsec.org) et du Portail des affaires du Gouvernement en direct (portaildesaffaires.ca) ont été regroupés en un seul service d'information multivoie appelé Entreprises Canada (entreprisescanada.gc.ca). Le nouveau service améliorera l'efficacité et il simplifiera les démarches des clients, en intégrant les éléments de contenu venant des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (*voir la section 4, page 107*).

En outre, Industrie Canada a amélioré deux de ses produits Internet, soit SourceCAN et ebiz.facile, afin de mieux répondre aux besoins des entreprises canadiennes. SourceCAN a atteint son objectif, c'est-à-dire acquérir et faire connaître 28 autres sources des institutions financières internationales et de la Banque mondiale, ce qui lui a permis d'améliorer le service à ses clients. De nouveaux volets (p. ex., cinq synopsis, un didacticiel sur le commerce électronique et un jeu-questionnaire) ont été ajoutés au site ebiz.facile. Les responsables ont mis

à jour et réécrit le contenu existant, par exemple le module sur le marketing en direct, pour en accroître la convivialité. De plus, ils ont ajouté des hyperliens avec des sites d'affaires électroniques et ils ont optimisé le moteur de recherche. Ils ont aussi ajouté un accès rapide au service de dépannage fourni par un centre d'appels. Les améliorations apportées à ebiz.facile aident les PME canadiennes à trouver rapidement les renseignements dont elles ont besoin sur le commerce électronique, ce qui améliore le service et contribue à l'efficacité de leur processus décisionnel.

Par l'entremise du Bureau d'industrie des appareils et accessoires fonctionnels (ADIO) et du Bureau d'accessibilité au Web, le Ministère a continué de favoriser l'accès des personnes handicapées et des aînés. Pour cela, il a appuyé l'initiative de normalisation des sites Internet, il a joué un rôle de premier plan en ce qui concerne la section des technologies d'aide du portail Personnes handicapées en direct du GED, et il a soutenu l'Initiative d'accessibilité au Web. En 2004-2005, le taux d'utilisation des sites GED gérés par l'ADIO a augmenté de 20 p. 100, pour atteindre une moyenne quotidienne de 600 visites. Ces efforts aident les Canadiens handicapés et les personnes âgées à se renseigner sur les technologies d'aide et l'accessibilité.

Promouvoir l'accès aux ordinateurs pour tous les Canadiens

Le programme Web pour tous installe dans les centres du Programme d'accès communautaire (PAC) de tout le pays une technologie d'aide appelée Web pour tous. Celle-ci rend les ordinateurs accessibles aux personnes handicapées ou ayant des problèmes de littératie, en leur permettant d'utiliser une carte intelligente pour adapter automatiquement un ordinateur à leurs préférences personnelles.

Entre l'exercice 2002-2003 et la fin de l'exercice 2004-2005, 1 000 systèmes Web pour tous ont été distribués au Canada. Bell Canada et la Banque Royale du Canada ont fourni plus de 26 000 cartes, et Hitachi Canada a offert 1 000 lecteurs de cartes. Ces cartes ont été distribuées aux utilisateurs des centres du PAC où la technologie est appliquée.

www.webpourtous.ca

Résultat prévu : Aider les entreprises canadiennes à devenir plus productives et concurrentielles dans l'économie du savoir et améliorer ainsi le niveau de vie et la qualité de vie des Canadiens.

Priorité : Continuer d'aider les entreprises à atteindre leurs objectifs de développement durable en mettant l'accent sur l'efficacité et sur la durabilité des entreprises et des collectivités.

Les exemples suivants montrent comment Industrie Canada a respecté sa priorité consistant à **continuer d'aider les entreprises à atteindre leurs objectifs de développement durable en mettant l'accent sur l'efficacité et sur la durabilité des entreprises et des collectivités.**

Industrie Canada a également continué d'aider les entreprises à atteindre leurs objectifs en matière de développement durable en offrant des produits d'information et des outils qui les aideront à mettre en place des pratiques de responsabilité sociale et d'efficacité dans les entreprises et les collectivités. Avec d'autres intervenants, Industrie Canada a aidé le Conference Board du Canada et Imagine Canada à créer un outil d'évaluation de la responsabilité sociale des entreprises, outil qui renseigne celles-ci sur les rapports concernant la durabilité, sur l'évaluation des besoins et sur la rédaction de rapports efficaces. Industrie Canada a aussi souscrit au document intitulé *National Corporate Social Responsibility Report: Managing Risks, Leveraging Opportunities* publié par le Conference Board du Canada (strategis.gc.ca/rse). La responsabilité sociale des entreprises permet à ces dernières de faire connaître leur approche des exigences économiques, sociales et environnementales du marché, qui sont interdépendantes. De nombreuses entreprises sont convaincues qu'en faisant preuve de responsabilité sociale, elles se dotent d'un net avantage concurrentiel. De plus, la responsabilité sociale des entreprises stimule l'innovation en les amenant à mettre l'accent sur les nouvelles possibilités.

Le Ministère s'est aussi associé aux milieux d'affaires et à d'autres intervenants pour mieux comprendre en quoi les pratiques de développement durable des entreprises ajoutent à la valeur des produits et services et comment le développement durable peut être pris en considération dans les décisions d'investissement. En 2004-2005, Industrie Canada a lancé un projet pilote sur la chaîne d'approvisionnement environnementale pour sensibiliser davantage les PME aux moyens permettant d'économiser l'énergie. Le Ministère a aussi pris des mesures pour mieux faire connaître, dans le secteur manufacturier canadien, les théories et les pratiques de la fabrication durable. Il a ainsi conclu des contrats de recherche avec des écoles d'administration des affaires pour accroître le savoir sur la fabrication durable. En optimisant les intrants et en réduisant le gaspillage au minimum, les entreprises peuvent diminuer leurs coûts, minimiser les risques et protéger l'environnement. Une fois qu'elles connaissent mieux les chaînes d'approvisionnement efficaces et les principes de la fabrication sans gaspillage, elles peuvent accroître leur productivité et leur compétitivité.

En intégrant des méthodes de fabrication sans gaspillage dans leurs opérations, les industries canadiennes peuvent accroître leur capacité d'innovation et leur rendement. En 2004-2005, le Ministère a publié des cartes routières technologiques sur les techniques de soudage et sur le secteur forestier. Il a aussi assumé une partie des coûts d'un projet pilote fructueux concernant la construction navale sans gaspillage, au chantier naval East Isle, à Georgetown (Île-du-Prince-Édouard). En adoptant des pratiques rationalisées, ce chantier compte accroître son rendement et construire cinq navires par an au lieu de trois, sans modifier la main-d'œuvre ni les installations. Il augmentera ainsi sensiblement sa productivité et sa compétitivité internationale.

Le Ministère a par ailleurs cherché à augmenter la viabilité des collectivités, notamment en s'attaquant aux besoins en services à large bande dans les localités canadiennes non desservies. Le Programme pilote des services à large bande pour le développement rural et du Nord a continué de financer de nombreux projets dans plusieurs localités (*voir à la page 76*). Grâce à une démarche communautaire, les collectivités participent pleinement à la mise sur pied, pour les services à large bande, de réseaux et d'infrastructures durables qui amélioreront leur niveau et leur qualité de vie.

Recyclage des déchets électroniques

Les industries canadiennes de l'informatique et des produits électroniques de consommation ont créé Recyclage des produits électroniques Canada (**rpec.ca**) afin de collaborer avec les gouvernements provinciaux et d'autres intervenants à la mise sur pied de programmes de recyclage des déchets électroniques dans tout le pays.

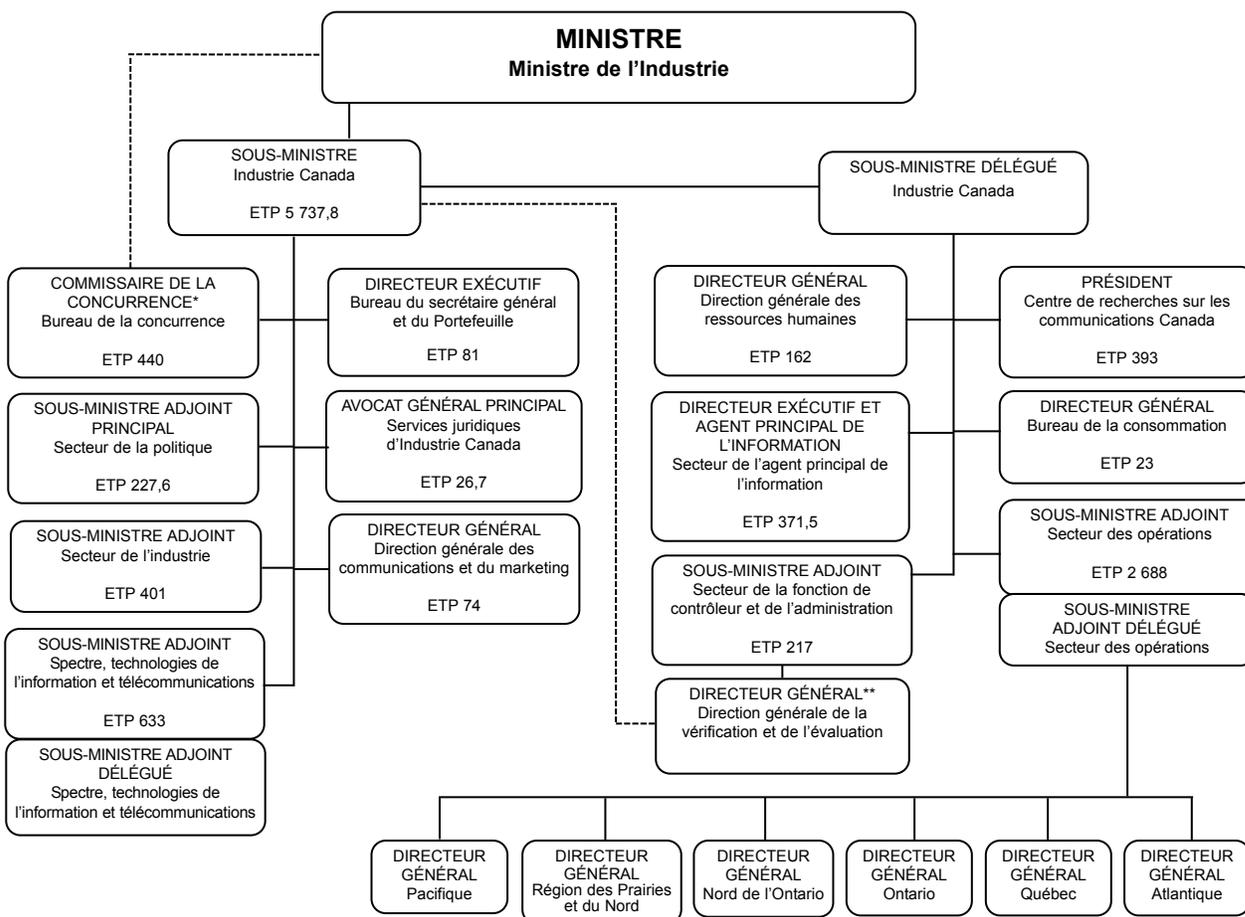
Le financement du Programme d'accès communautaire (PAC) (**pac.ic.gc.ca**) a été prolongé de deux ans (2004-2005 et 2005-2006), et le Programme a réorienté ses activités de manière à servir les clients les plus touchés par le fossé numérique. Le Programme a amélioré les services fournis aux clients, en s'associant aux gouvernements provinciaux et territoriaux, au secteur privé et à des organismes communautaires dans bon nombre de ses 3 786 centres disséminés dans tout le pays. Le PAC est devenu un portail d'accès à Internet ainsi qu'aux services et aux outils qu'on y trouve. Par l'intermédiaire du PAC, les clients peuvent accéder à la technologie, à des programmes de formation, à des compétences et à des renseignements, à des services et à des outils, offerts au Canada et ailleurs dans le monde.

Section 3

Renseignements supplémentaires

3.1 Organigramme d'Industrie Canada

L'organigramme d'Industrie Canada décrit la structure de responsabilisation du Ministère. Il indique le nombre d'équivalents temps plein affectés à chaque organisation.



* Relève du sous-ministre pour les questions administratives et financières et rend compte au Parlement par l'intermédiaire du Ministre sur son rôle d'agent indépendant de mise en application de la loi.
 ** Relève du sous-ministre à titre de président du Comité de la vérification et de l'évaluation.

En avril 2005, le SCT a lancé la Politique sur la Structure de gestion, des ressources et des résultats (SGRR). La SGRR, dont l'élément clé est l'Architecture des activités de programme (AAP), appuie l'élaboration d'une approche pangouvernementale commune pour la collecte, la gestion et la déclaration de données financières et non financières sur le rendement. Industrie Canada a élaboré son AAP, qui a servi de base pour son *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP) pour 2005-2006.

Cependant, le présent *Rapport ministériel sur le rendement* (pour 2004-2005) fait le point de la situation par rapport aux engagements pris dans les précédents RPP, quand les ministères présentaient leurs rapports en fonction de la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation. Par conséquent, ce document présente l'information financière par secteur d'activité et il est conforme au RPP de 2004-2005.

3.2 Affectation des ressources en fonction des résultats stratégiques

Ce tableau présente un résumé des ressources financières consacrées à chaque résultat stratégique, par secteur et par organisation. Industrie Canada présente son utilisation des ressources par direction ou secteur pour chaque résultat stratégique plutôt qu'en fonction de la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation. Cette approche correspond à la nouvelle Architecture des activités de programme que le Ministère utilisera dans ses rapports ultérieurs.

Affectation des ressources ministérielles (en millions de dollars)	Un marché équitable, efficace et concurrentiel	Une économie innovatrice	Une industrie concurrentielle et des collectivités durables	Services de gestion et gouvernance	Total pour le secteur
Dépenses réelles 2004-2005*					
Secteurs d'Industrie Canada	Total	Total	Total	Total	Total
Secteur de la politique	6,7	19,9	10,5		37,1
Secteur de l'industrie	0,0	73,2	125,7		198,9
Bureau de la concurrence	36,6	0,0	0,0		36,6
Secteur du STIT	52,0	1,7	107,5		161,3
Secteur des opérations	47,0	0,0	306,5		353,6
Centre de recherches sur les communications Canada	0,0	41,0	0,0		41,0
Partenariat technologique Canada	0,0	323,0	0,0		323,0
Bureau de la consommation	5,0	0,0	0,0		5,0
Secteur de l'agent principal de l'information	0,6	0,0	15,0		15,6
Autres**				108,0	108,0
Total	148,0	459,0	565,1	108,0	1 280,0

* Les chiffres sont fondés sur les dépenses réelles totales en 2004-2005 (y compris les régimes d'avantages sociaux des employés), et sont nettes des revenus disponibles.

** Comprend des organisations telles que le Secteur de l'agent principal de l'information, le Secteur de la fonction de contrôleur et de l'administration et la Direction générale des ressources humaines.

3.3 Tableaux financiers récapitulatifs

Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues aux dépenses réelles (équivalents temps plein compris)

Secteur d'activités (en millions de dollars)	Dépenses réelles 2002-2003*	Dépenses réelles 2003-2004*	2004-2005			
			Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations**	Dépenses réelles
Politique microéconomique	52,6	554,2	48,5	54,5	49,0	52,5
Règlements et services axés sur le marché	148,2	119,2	120,3	128,4	228,0	115,7
Développement sectoriel de l'industrie	977,4	1 119,6	1 195,4	1 406,6	1 244,5	1 092,3
Services ministériels et de gestion	120,5	119,9	114,4	113,1	134,0	116,1
Total partiel	1 298,7	1 912,8	1 478,6	1 702,6	1 655,5	1 376,6
Total	1 298,7	1 912,8	1 478,6	1 702,6	1 655,5	1 376,6
Moins : revenus non disponibles	(562,6)	(254,5)	(390,0)	(390,0)		(599,1)
Plus : coût des services reçus à titre gracieux	77,1	79,4	75,0	75,0		77,9
Coût net pour le Ministère	813,2	1 737,7	1 163,6	1 387,6		855,4
Équivalents temps plein	5 804	5 808	5 963	5 963		

* Aux fins de comparaison, les montants ont été établis à l'aide de la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation.

** Les autorisations totales sont la somme du Budget principal des dépenses, du Budget supplémentaire des dépenses et des autres autorisations.

Tableau 2 : Utilisation des ressources par secteur d'activités

2004-2005								
Secteurs d'activités (en millions de dollars)	Budgétaire						Plus: Non- budgétaire	Total
	Fonction- nement	Immobili- sations	Subventions et contributions	Total: Dépenses budgétaires brutes	Moins : Revenus disponibles*	Total : Dépenses budgétaires nettes	Prêts, investissements et avances	
Politique microéconomique								
Budget principal	30,1		18,4	48,5		48,5		48,5
<i>Dépenses prévues</i>	36,1		18,4	54,5		54,5		54,5
Total des autorisations	30,6		18,4	49,0		49,0		49,0
<i>Dépenses réelles</i>	34,5		18,1	52,5		52,5		52,5
Règlements et services axés sur le marché								
Budget principal	303,1	0,4	1,8	305,2	184,9	120,3		120,3
<i>Dépenses prévues</i>	311,1	0,4	1,8	313,3	184,9	128,4		128,4
Total des autorisations	410,8	0,3	1,8	412,9	184,9	228,0		228,0
<i>Dépenses réelles</i>	288,2	1,9	1,7	291,8	176,1	115,7		115,7
Développement sectoriel de l'industrie								
Budget principal	187,1	8,2	1 008,9**	1204,2	9,7	1 194,5	0,8	1 195,3
<i>Dépenses prévues</i>	228,7	8,2	1 178,6**	1 415,5	9,7	1 405,8	0,8	1 406,6
Total des autorisations	225,9	4,3	1 021,2**	1 251,4	9,7	1 241,7	2,8	1 244,5
<i>Dépenses réelles</i>	211,8	2,8	885,7**	1 100,2	7,9	1 092,3	0,0	1 092,3
Services ministériels et de gestion								
Budget principal	114,4			114,4		114,4		114,4
<i>Dépenses prévues</i>	113,1			113,1		113,1		113,1
Total des autorisations	133,1	0,9		134,0		134,0		134,0
<i>Dépenses réelles</i>	115,2	0,9		116,1		116,1		116,1
Total								
Budget principal	634,7	8,6	1 029,0	1 672,3	194,6	1 477,7	0,8	1 478,6
<i>Dépenses prévues</i>	689,0	8,6	1 198,7	1 896,3	194,6	1 701,7	0,8	1 702,5
Total des autorisations	800,4	5,5	1 041,3	1 847,3	194,6	1 652,7	2,8	1 655,5
<i>Dépenses réelles</i>	649,6	5,5	905,5	1 560,6	184,0	1 376,6	0,0	1 376,6

Nota : Les chiffres en italique correspondent aux autorisations totales pour 2004-2005 (Budget principal des dépenses, Budget supplémentaire des dépenses et autres autorisations).

Les chiffres en caractères gras correspondent aux dépenses ou aux revenus réels en 2004-2005.

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

* Auparavant « Recettes à valoir sur le crédit ».

** Inclut les subventions et contributions prévues par la loi.

Tableau 3 : Postes votés et législatifs

Poste voté ou législatif	Libellé tronqué pour le poste voté ou législatif (en millions de dollars)	2004-2005			
		Budget principal	Dépenses prévues*	Total des autorisations**	Dépenses réelles
1	Dépenses de fonctionnement	394,5	448,8	454,9	436,6
5	Dépenses en capital	8,6	8,6	5,6	5,5
10	Subventions et contributions	912,9	1 082,6	945,5	809,7
(S)	Ministre de l'Industrie – Traitement et allocation pour automobile	0,1	0,1	0,1	0,1
(S)	Paiements d'assurance en vertu du Programme d'expansion des entreprises et garanties en vertu du Programme de développement industriel et régional	10,0	10,0	0,0	0,0
(S)	Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada	(16,8)	(16,8)	89,6	(32,2)
(S)	Obligations contractées en vertu de la <i>Loi sur les prêts aux petites entreprises</i>	16,6	16,6	11,1	11,1
(S)	Obligations contractées en vertu de la <i>Loi sur le financement des petites entreprises du Canada</i>	89,5	89,5	77,6	77,6
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	62,4	62,4	60,4	60,4
(S)	Obligations contractées pour des paiements législatifs de garanties d'emprunt en vertu de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	0,0	0,0	7,0	7,0
(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de la Couronne	0,0	0,0	0,5	0,2
(S)	Remboursements de montants portés aux recettes d'exercices antérieurs	0,0	0,0	0,5	0,5
L15	Paiements conformément au paragraphe 14(2) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	0,3	0,3	0,3	0,0
L20	Prêts conformément à l'alinéa 14(1)a) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	0,5	0,5	0,5	0,0
L97b	Avances aux bureaux régionaux et aux employés travaillant à l'étranger	0,0	0,0	2,0	0,0
Total pour le Ministère		1 478,6	1 702,5	1 655,5	1 376,6

* Le total des dépenses prévues correspond aux montants dans le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2004-2005.

** Les autorisations totales sont la somme du Budget principal des dépenses, du Budget supplémentaire des dépenses et des autres autorisations selon les Comptes publics de 2004-2005.

Tableau 4 : Coût net pour le Ministère

2004-2005	
(en millions de dollars)	Total
Dépenses réelles	1 376,6
<i>Plus : Services reçus à titre gracieux</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	50,6
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT (hors les fonds renouvelables)	22,5
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Développement social Canada	0,5
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada	4,4
<i>Moins : revenus non disponibles</i>	(599,1)
Coût net pour le Ministère en 2004-2005	855,4

Tableau 5 : Passif éventuel

(en millions de dollars)	Montant des éléments de passif éventuel	
	le 31 mars 2004	le 31 mars 2005
Passif éventuel		
Assurances et garanties de prêts :		
Programme d'expansion des entreprises	0,2	0,2
<i>Loi sur les prêts aux petites entreprises</i>	430,2	190,0
<i>Loi sur le financement des petites entreprises du Canada</i>	536,6	677,9
Projet pilote de location-acquisition	3,3	6,2
Programme cargos aériens de garanties de prêts (DHC-7 et 8)	243,0	185,4
Programme supplémentaire de garanties (DHC-8)	0,5	0,5
Programme économique des Autochtones	10,2	1,9
Total partiel	1 224,0	1 062,1
Revendications et causes en instance ou imminentes	351,7	386,6
Total	1 575,7	1 448,7

Tableau 6 : Prêts, placements et avances (non budgétaires)

(en millions de dollars)	2004-2005					
	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses réelles 2003-2004	Budget principal	Total Dépenses prévues	Total des autorisations*	Dépenses réelles
Secteur d'activités						
Développement sectoriel de l'industrie						
Paiements conformément au paragraphe 14(2) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	—	—	0,3	0,3	0,3	—
Prêts conformément à l'alinéa 14(1)a) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	—	—	0,5	0,5	0,5	—
Total	0	0	0,8	0,8	0,8	0

* Les autorisations totales sont la somme du Budget principal des dépenses, du Budget supplémentaire des dépenses et des autres autorisations.

Tableau 7 : Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles

(en millions de dollars) Revenus disponibles*	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses réelles 2003-2004	2004-2005			
			Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations**	Dépenses réelles
Secteur d'activités						
Politique microéconomique	—	—	—	—	—	—
Règlements et services axés sur le marché						
Faillite et insolvabilité	27,5	29,9	30,9	30,9	30,9	30,9
Réglementation sur les sociétés	6,4	7,3	7,5	7,5	7,5	7,5
Fonds renouvelable – Office de la propriété intellectuelle du Canada	91,2	103,2	136,0	136,0	136,0	127,2
Droit et politique de la concurrence	6,3	8,8	10,5	10,5	10,5	10,5
Total partiel	131,4	149,2	184,9	184,9	184,9	176,1
Développement sectoriel de l'industrie						
Recherche sur les communications	7,2	7,6	9,7	9,7	9,7	7,9
Total partiel	7,2	7,6	9,7	9,7	9,7	7,9
Services ministériels et de gestion	—	—	—	—	—	—
Total des revenus disponibles	138,6	156,8	194,6	194,6	194,6	184,0
Revenus non disponibles***	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses réelles 2003-2004	2004-2005			
			Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations**	Dépenses réelles
Politique microéconomique	—	—	—	—	—	—
Règlements et services axés sur le marché						
Supervision des procédures de faillite et d'insolvabilité	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Réglementation des mesures	2,3	1,8	2,1	2,1	2,1	1,9
Réglementation en matière d'étiquetage et de publicité	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Gestion du spectre****	323,3	107,7	211,5	211,5	211,5	385,8
Amendes	4,1	11,1	0,0	0,0	0,0	8,5
Autre	7,6	8,2	0,0	0,0	0,0	8,7
Total partiel	338,4	130,0	214,7	214,7	214,7	406,0
Développement sectoriel de l'industrie						
Recherche sur les communications	2,2	1,9	1,5	1,5	1,5	1,9
Revenu de placements	20,1	13,6	13,3	13,3	13,3	15,2
Frais de service en vertu de la LPPE / LFPEC*****	29,6	18,7	62,8	62,8	62,8	55,7
Rentrées de fonds des contributions remboursables	89,7	81,6	97,7	97,7	97,7	101,3
Remboursements des dépenses de l'exercice précédent	12,7	7,2	0,0	0,0	0,0	17,7
Intérêt sur les comptes en souffrance	1,3	1,5	0,0	0,0	0,0	1,3
Total partiel	155,6	124,5	175,3	175,3	175,3	193,1
Services ministériels et de gestion	—	—	—	—	—	—
Total des revenus non disponibles	494,0	254,5	390,0	390,0	390,0	599,1

Nota : Aux fins de comparaison, les montants ont été établis à l'aide de la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation.

* Auparavant « Recettes à valoir sur le crédit ».

** Les autorisations totales sont la somme du Budget principal des dépenses, du Budget supplémentaire des dépenses et des autres autorisations.

*** Auparavant « Recettes à valoir sur le Trésor ».

**** Facturation de 2003-2004 différée en raison de la mise en œuvre de changements dans le régime d'octroi des licences pour les services de communications personnelles ou cellulaires.

***** Les montants pour 2004-2005 et les exercices suivants correspondent au regroupement des revenus d'Industrie Canada, de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada et de Développement économique Canada pour les régions du Québec.

Tableau 8 : Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC)**État des opérations**

(en millions de dollars)	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses réelles 2003-2004	2004-2005			
			Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Revenus disponibles	86,9	95,7	122,3	122,3	122,3	115,6
Dépenses						
Fonctionnement :						
Salaires et avantages sociaux	54,2	62,4	79,1	79,1	79,1	68,7
Dépréciation	12,6	15,0	19,3	19,3	19,3	15,7
Réparations et entretien	0,9	1,1	1,0	1,0	1,0	1,1
Services administratifs et de soutien	14,0	13,7	14,9	14,9	14,9	16,0
Services publics, matériel et fournitures	7,7	8,0	10,8	10,8	10,8	8,6
Marketing	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérêts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des dépenses	89,4	100,2	125,1	125,1	125,1	110,1
Excédent (déficit) partiel	(2,5)	(4,5)	(2,8)	(2,8)	(2,8)	5,5
Amortissement d'assistance immobilisation reporté	6,4	6,4	6,4	6,4	6,4	6,4
Excédent (déficit)	3,9	1,9	3,6	3,6	3,6	11,9

État de l'évolution de la situation financière

(en millions de dollars)	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses réelles 2003-2004	2004-2005			
			Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Excédent (déficit)	3,9	1,9	3,6	3,6	3,6	11,9
Ajouter les postes hors trésorerie :						
Dépréciation / Amortissement	12,6	15,0	19,3	19,3	19,3	15,7
Amortissement d'assistance immobilisation reporté	(6,4)	(6,4)	(6,4)	(6,4)	(6,4)	(6,4)
Activités de placement :						
Acquisition de biens amortissables	(8,6)	(2,5)	(14,0)	(14,0)	(14,0)	(2,9)
Changement des actifs et des passifs à court et long terme	5,3	9,3	14,3	14,3	14,3	13,9
Excédent (besoins) de trésorerie	6,8	17,3	16,8	16,8	16,8	32,2

Utilisation prévue des autorisations

(en millions de dollars)	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses réelles 2003-2004	2004-2005			
			Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Autorisation*	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
Réduction :						
Solde au 1 ^{er} avril	50,7	57,5	74,8	74,8	74,8	74,8
Crédit 5 du CT	0,2	0,6	0,0	0,0	0,0	0,2
Excédent prévu (réduction)	6,6	16,7	16,8	16,8	16,8	32,2
	57,5	74,8	91,6	91,6	91,6	107,2
Solde prévu au 31 mars**	62,5	79,8	96,6	96,6	96,6	112,2

* Au plus 5 millions de dollars peuvent être prélevés sur le Trésor à un moment donné.

** L'excédent cumulatif des dépenses réelles pour 2003-2004 et 2004-2005 est différent de celui publié dans les Comptes publics. Cette différence s'explique par une surévaluation de 9,6 millions de dollars des autorisations de l'OPIC dans les Comptes publics.

Tableau 9 : Renseignements sur les dépenses de projets

(en millions de dollars)	Coût total estimatif actuel	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses réelles 2003-2004	2004-2005			
				Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Développement sectoriel de l'industrie							
Centre de recherches sur les communications Canada — Étape de mise en œuvre du projet Installation de photonique (Approbation effective de projet)							
	7,8	0,3	0,3	7,0	5,7	4,0	0,6
Total	7,8	0,3	0,3	7,0	5,7	4,0	0,6

3.4 Frais d'utilisation

La *Loi sur les frais d'utilisation* a été sanctionnée le 31 mars 2004 afin de renforcer la reddition de comptes, la supervision et la transparence de la gestion des activités comportant des frais d'utilisation. Aux termes de l'article 7 de la *Loi sur les frais d'utilisation*, chaque ministre (qui facture des frais) fait déposer devant le Parlement un rapport annuel indiquant certains renseignements précis. Ce rapport doit être déposé au plus tard le 31 décembre suivant la fin de chaque exercice. Industrie Canada utilise son RMR pour rendre compte de ses frais d'utilisation, au tableau A : *Loi sur les frais d'utilisation*, pour chaque organisation.

De plus, le 29 novembre 2004, les ministres du Conseil du Trésor ont adopté la Politique sur les normes de service pour les frais d'utilisation. En vertu de cette dernière, les ministères doivent rendre compte de l'établissement de normes de service pour tous les frais d'utilisation non contractuels. Aux termes de la Politique, les ministères doivent faire rapport au plus tard dans le cadre de leur RMR de 2005-2006. Cependant, Industrie Canada présente cette information, dans la mesure du possible, par organisation, au tableau B : Politique sur les normes de service pour les frais d'utilisation.

Direction du Programme de financement des petites entreprises du Canada

Tableau A : Loi sur les frais d'utilisation

Pouvoir d'établissement des frais : <i>Loi sur le financement des petites entreprises du Canada (LFPEC), Loi sur les prêts aux petites entreprises (LPPE)</i>						
Activité d'imposition de frais	2004-2005 (milliers de dollars)			Date de la dernière modification	Norme de rendement**	Résultats liés au rendement**
	Revenus prévus	Revenus réels	Coût total			
LFPEC	20 700	20 702		Des frais ont été établis pour la <i>Loi sur le financement des petites entreprises</i> en avril 1999, et pour le projet pilote de contrats de location-acquisition en avril 2002.	Des normes seront établies et un rapport sera présenté en 2005-2006, conformément à la Politique du Conseil du Trésor.	Les résultats de base suivants ont été obtenus : Moins de deux jours pour enregistrer les prêts et les contrats de location-acquisition Moyenne de 20 jours pour traiter les demandes d'indemnisation strategis.gc.ca/fpec
Enregistrement : Prêts Contrats de location-acquisition	400	560				
Type de frais : service réglementaire	31 900 300	33 167 347				
Administration : Prêts Contrats de location-acquisition Type de frais : service réglementaire				Des frais d'administration de 1,25 p. 100 ont été établis en 1995.	Des normes seront établies et un rapport sera présenté en 2005-2006, conformément à la Politique du Conseil du Trésor.	Le résultat de base suivant a été obtenu : Moyenne de 20 jours pour traiter les demandes d'indemnisation strategis.gc.ca/fpec
LPPE	3 050	3 125				
Total	56 350	57 901	3 882			
Années de planification						
Revenus prévus (milliers de dollars)			Coût total estimatif (milliers de dollars)			
2005-2006	2006-2007	2007-2008	2005-2006	2006-2007	2007-2008	
56 765	57 250	56 990	4 196	4 196	4 196	

* Représente le coût total assumé par la Direction du PFPEC pour administrer le programme. Le coût total ne comprend pas les dépenses liées aux indemnités versées aux banques par suite des défauts sur des prêts ou des contrats de location-acquisition. Ces dépenses sont couvertes à la page 91.

** D'après l'avis juridique existant, lorsque l'instauration des frais correspondants ou la plus récente modification est antérieure au 31 mars 2004 :

- la norme de rendement, si elle est fournie, n'a peut-être pas fait l'objet d'un examen parlementaire;
- la norme de rendement, si elle est fournie, ne respecte peut-être pas toutes les exigences de la *Loi sur les frais d'utilisation* (p. ex., comparaison internationale, comité consultatif indépendant pour le traitement des plaintes);
- le résultat lié au rendement, s'il est fourni, n'est pas assujéti aux dispositions de l'article 5.1 de la *Loi sur les frais d'utilisation* concernant la réduction des frais d'utilisation en cas de rendement inférieur aux normes.

Tableau B : Politique sur les normes de service pour les frais d'utilisation

Frais d'utilisation	Norme de service*	Résultats liés au rendement*	Consultation auprès des intervenants
LFPEC Enregistrement : Prêts Contrats de location-acquisition Administration : Prêts Contrats de location-acquisition	Des normes seront établies et un rapport sera présenté en 2005-2006, conformément à la Politique du Conseil du Trésor.	Les résultats de base suivants ont été obtenus : Moins de deux jours pour enregistrer les prêts et les contrats de location-acquisition Moyenne de 20 jours pour traiter les demandes d'indemnisation strategis.ic.gc.ca/fpec	Des discussions récentes et un sondage auprès des prêteurs participants indiquent que les résultats actuels liés au rendement sont satisfaisants. Les réunions annuelles avec les principaux prêteurs seront maintenues et comprendront des discussions sur la satisfaction des intervenants au sujet des normes de service et des résultats.
LPPE Administration	Des normes seront établies et un rapport sera présenté en 2005-2006, conformément à la Politique du Conseil du Trésor.	Le résultat de base suivant a été obtenu : Moyenne de 20 jours pour traiter les demandes d'indemnisation strategis.ic.gc.ca/fpec	Des discussions récentes et un sondage auprès des prêteurs participants indiquent que les résultats actuels liés au rendement sont satisfaisants. Les réunions annuelles avec les principaux prêteurs seront maintenues et comprendront des discussions sur la satisfaction des intervenants au sujet des normes de service et des résultats.

* Tel que l'établit la Politique sur les normes de service pour les frais d'utilisation :

- les normes de service n'ont peut-être pas fait l'objet d'un examen parlementaire;
- les normes de service ne respectent peut-être pas toutes les exigences de rendement de la *Loi sur les frais d'utilisation* (p. ex., comparaison internationale, comité consultatif indépendant pour le traitement des plaintes);
- les résultats liés au rendement ne sont pas assujettis aux dispositions de l'article 5.1 de la *Loi sur les frais d'utilisation* concernant la réduction des frais d'utilisation en cas de rendement inférieur aux normes.

Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC)

Tableau A : Loi sur les frais d'utilisation

Pouvoir d'établissement des frais : Règlement sur le droit d'auteur, Règlement sur les dessins industriels, Règles sur les brevets, Règlement sur les marques de commerce						
Activité d'imposition de frais	2004-2005 (milliers de dollars)			Date de la dernière modification	Norme de rendement*	Résultats liés au rendement*
	Revenus prévus	Revenus réels	Coût total			
L'OPIC accorde ou enregistre cinq types de propriété intellectuelle, soit les brevets, les marques de commerce, les droits d'auteur, les dessins industriels et les topographies de circuits intégrés. Type de frais : service réglementaire	Brevets : 95 663	Brevets : 86 609		1 ^{er} janvier 2004	Traiter les demandes d'examen en moins de 27 mois, dans 80 p. 100 des cas.	83 p. 100 des demandes d'examen ont été traitées en moins de 27 mois.
	Marques de commerce : 23 238	Marques de commerce : 26 418			Traiter les demandes dans les 6 mois suivant la date du dépôt.	Les demandes ont été traitées dans les 4,5 mois suivant la date du dépôt.
	Droits d'auteur : 743	Droits d'auteur : 626			Traiter les demandes dans les 15 jours civils suivant la date de réception.	Les demandes ont été traitées dans les cinq jours civils suivant la date de réception.
	Dessins industriels : 1 872	Dessins industriels : 1 282			Traiter les demandes dans les 11 mois suivant la date de réception.	Les demandes ont été traitées dans les 13,9 mois suivant la date de réception.
	Information : 808	Information : 647			Copies demandées en personne dans un délai d'un jour ouvrable Copies certifiées dans un délai de 2 à 5 jours ouvrables	Les demandes sont traitées dans les délais établis 97 p. 100 du temps.
Total	122 324	115 582	103 686			
Années de planification						
Revenus prévus (milliers de dollars)			Coût total estimatif (milliers de dollars)			
2005-2006	2006-2007	2007-2008	2005-2006	2006-2007	2007-2008	
119 397	129 348	142 482	119 301	129 238	135 361	

- * D'après l'avis juridique existant, lorsque l'instauration des frais correspondants ou la plus récente modification est antérieure au 31 mars 2004 :
- la norme de rendement, si elle est fournie, n'a peut-être pas fait l'objet d'un examen parlementaire;
 - la norme de rendement, si elle est fournie, ne respecte peut-être pas toutes les exigences de la *Loi sur les frais d'utilisation* (p. ex., comparaison internationale, comité consultatif indépendant pour le traitement des plaintes);
 - le résultat lié au rendement, s'il est fourni, n'est pas assujéti aux dispositions de l'article 5.1 de la *Loi sur les frais d'utilisation* concernant la réduction des frais d'utilisation en cas de rendement inférieur aux normes.

Tableau B : Politique sur les normes de service pour les frais d'utilisation

Frais d'utilisation	Norme de service*	Résultats liés au rendement*	Consultation auprès des intervenants
L'OPIC accorde ou enregistre les droits de propriété pour cinq types de propriété intellectuelle, soit les brevets, les marques de commerce, les droits d'auteur, les dessins industriels et les topographies de circuits intégrés.	<p>Brevets : 80 p. 100 des demandes d'examen traitées en moins de 27 mois</p> <p>Marques de commerce : Traitement dans un délai de 6 mois suivant la date de dépôt</p> <p>Droits d'auteur : Traitement dans un délai de 15 jours civils suivant la réception de la demande</p> <p>Dessins industriels : Traitement dans un délai de 11 mois suivant la réception de la demande</p> <p>Information : Copies demandées en personne dans un délai d'un jour ouvrable Copies certifiées dans un délai de 2 à 5 jours ouvrables</p>	<p>Brevets : 83 p. 100 des demandes d'examen traitées en moins de 27 mois</p> <p>Marques de commerce : Traitement dans un délai de 4,5 mois suivant la date de dépôt</p> <p>Droits d'auteur : Traitement dans un délai de cinq jours civils suivant la réception de la demande</p> <p>Dessins industriels : Traitement dans un délai de 13,9 mois suivant la réception de la demande</p> <p>Information : Traitement dans les délais établis 97 p. 100 du temps</p>	De vastes consultations officielles ont été entreprises en 2002 auprès des intervenants, par courrier, Internet et séances d'information. La nécessité de majorer les frais existants afin d'appuyer les améliorations de la prestation des services et de nouveaux services comme les recherches internationales et les examens préliminaires internationaux est largement approuvée.

- * Tel que l'établit la Politique sur les normes de service pour les frais d'utilisation :
- les normes de service n'ont peut-être pas fait l'objet d'un examen parlementaire;
 - les normes de service ne respectent peut-être pas toutes les exigences de rendement de la *Loi sur les frais d'utilisation* (p. ex., comparaison internationale, comité consultatif indépendant pour le traitement des plaintes);
 - les résultats liés au rendement ne sont pas assujétiés aux dispositions de l'article 5.1 de la *Loi sur les frais d'utilisation* concernant la réduction des frais d'utilisation en cas de rendement inférieur aux normes.

Centre de recherches sur les communications Canada (CRC)

Tableau A : Loi sur les frais d'utilisation

Pouvoir d'établissement des frais : Loi sur le ministère de l'Industrie						
Activité d'imposition de frais	2004-2005 (milliers de dollars)			Date de la dernière modification	Norme de rendement*	Résultats liés au rendement*
	Revenus prévus	Revenus réels	Coût total			
Locataires du Centre d'innovation Type de frais : autres produits et services	2 500 pour les locataires du Centre d'innovation et les services de recherche	146	177	Frais pour services professionnels modifiés le 30 septembre 2002	Des PME louent des espaces afin de profiter des installations de R-D du CRC et d'obtenir une assistance technique sur la base d'un recouvrement des coûts. Les normes de rendement montrent dans quelle mesure les besoins des clients en savoir-faire et en installations partagées de R-D sont satisfaits.	Assistance technique sur la base d'un recouvrement des coûts fournie aux locataires du Centre d'innovation pour qu'ils puissent développer leurs produits de technologie des communications
Services de recherche (Contrats) Type de frais : autres produits et services	Inclus ci-dessus	820	1 123	Frais pour services professionnels modifiés le 30 septembre 2002	Satisfaire aux besoins et aux exigences des clients conformément aux ententes conclues avec chacun.	Les besoins et les exigences des clients, conformément aux ententes, ont été satisfaits.
Redevances : droit d'utiliser la propriété intellectuelle du CRC Type de frais : autres produits et services	1 500 redevances et licences	458	372	Frais en fonction des ententes avec les clients. Le CRC possède de nombreuses technologies brevetées dont la valeur varierait grandement.	La propriété intellectuelle répond aux exigences techniques décrites dans chaque accord de licence, y compris le soutien technique et la formation, comme stipulé dans l'accord.	Les besoins et les exigences des clients décrits dans chaque accord de licence ont été satisfaits.
Licences : droit d'utiliser la propriété intellectuelle du CRC Type de frais : autres produits et services	Inclus ci-dessus	627	508	Comme ci-dessus et en tenant compte de la conjoncture pour la catégorie de technologie	Comme ci-dessus	Comme ci-dessus
Total	4 000	2 051	2 180			
Années de planification						
Revenus prévus (milliers de dollars)			Coût total estimatif (milliers de dollars)			
2005-2006	2006-2007	2007-2008	2005-2006	2006-2007	2007-2008	
Locataires du Centre d'innovation et services de recherche						
2 500	2 500	2 500	3 401	3 401	3 401	
Redevances et licences						
1 500	1 500	1 500	880	880	880	
Total : 4 000	Total : 4 000	Total : 4 000	Total : 4 281	Total : 4 281	Total : 4 281	

* D'après l'avis juridique existant, lorsque l'instauration des frais correspondants ou la plus récente modification est antérieure au 31 mars 2004 :

- la norme de rendement, si elle est fournie, n'a peut-être pas fait l'objet d'un examen parlementaire;
- la norme de rendement, si elle est fournie, ne respecte peut-être pas toutes les exigences de la *Loi sur les frais d'utilisation* (p. ex., comparaison internationale, comité consultatif indépendant pour le traitement des plaintes);
- le résultat lié au rendement, s'il est fourni, n'est pas assujéti aux dispositions de l'article 5.1 de la *Loi sur les frais d'utilisation* concernant la réduction des frais d'utilisation en cas de rendement inférieur aux normes.

Tableau B : Politique sur les normes de service pour les frais d'utilisation

Frais d'utilisation	Norme de service*	Résultats liés au rendement*	Consultation auprès des intervenants
Locataires du Centre d'innovation	Des PME louent des espaces afin de profiter des installations de R-D du CRC et d'obtenir une assistance technique sur la base d'un recouvrement des coûts. Les normes de rendement montrent dans quelle mesure les besoins des clients en savoir-faire et en installations partagées de R-D sont satisfaits.	Assistance technique sur la base d'un recouvrement des coûts fournie aux locataires du Centre d'innovation pour qu'ils puissent développer leurs produits de technologies des communications.	
Services de recherche	Répondre aux besoins et aux exigences des clients conformément aux ententes.	Les besoins et les exigences des clients, conformément aux ententes, ont été satisfaits.	
Redevances : droit d'utiliser la propriété intellectuelle du CRC	La propriété intellectuelle répond aux exigences techniques décrites dans chaque accord de licence, y compris le soutien technique et la formation, comme que stipulé dans l'accord.	Les besoins et les exigences des clients décrits dans chaque accord de licence ont été satisfaits.	
Licences : droit d'utiliser la propriété intellectuelle du CRC			
Autre information :			
L'exigence stipulée dans la Politique sur les normes de service pour les frais d'utilisation ne s'applique pas aux frais d'utilisation du CRC décrits ci-dessus et au tableau 10-A : Frais d'utilisation, car le CRC et les intervenants qui y contribuent financièrement négocient des contrats ou des accords individuels qui incluent leurs besoins et exigences techniques. Voir le dernier paragraphe de la section 5 de la Politique.			

* Tel que l'établit la Politique sur les normes de service pour les frais d'utilisation :

- les normes de service n'ont peut-être pas fait l'objet d'un examen parlementaire;
- les normes de service ne respectent peut-être pas toutes les exigences de rendement de la *Loi sur les frais d'utilisation* (p. ex., comparaison internationale, comité consultatif indépendant pour le traitement des plaintes);
- les résultats liés au rendement ne sont pas assujettis aux dispositions de l'article 5.1 de la *Loi sur les frais d'utilisation* concernant la réduction des frais d'utilisation en cas de rendement inférieur aux normes.

Bureau de la concurrence

Tableau A : Loi sur les frais d'utilisation

Pouvoir d'établissement des frais : Loi sur le ministère de l'Industrie, Politique du Bureau de la concurrence sur la tarification et les normes de service, Loi sur l'étiquetage des textiles						
Activité d'imposition de frais	2004-2005 (milliers de dollars)			Date de la dernière modification	Norme de rendement*	Résultats liés au rendement*
	Revenus prévus	Revenus réels	Coût total			
Demandes combinées d'avis de fusion et de certificats de décision préalable Type de frais : service réglementaire	3 050	3 325	14 174	1 ^{er} avril 2003	Cas non complexes : 14 jours Cas complexes : 10 semaines Cas très complexes : 5 mois	Norme atteinte dans 97,7 p. 100 des cas Norme atteinte dans 89,5 p. 100 des cas Norme atteinte dans 75,0 p. 100 des cas
Demandes de certification de décision préalable Type de frais : autres produits et services	9 028	8 850	746			
Avis écrits : le commissaire peut fournir un avis écrit exécutoire sur la pratique commerciale proposée Type de frais : autres produits et services	122	40	371		Les normes de rendement varient de 2 à 10 semaines selon les dispositions de la <i>Loi sur la concurrence</i> .	Norme atteinte dans 61 p. 100 des cas
Numéro d'identification CA : fournir un numéro CA pour les étiquettes de vêtements Type de frais : autres produits et services	145	144	351	Novembre 1997	Il n'y a pas de norme de rendement pour ce service.	76 p. 100 des demandes sont traitées instantanément en ligne.
Total	12 345	12 359	15 642			
Années de planification						
Revenus prévus (milliers de dollars)			Coût total estimatif (milliers de dollars)			
2005-2006	2006-2007	2007-2008	2005-2006	2006-2007	2007-2008	
11 200	11 200	11 200	21 333	21 780	21 228	

* D'après l'avis juridique existant, lorsque l'instauration des frais correspondants ou la plus récente modification est antérieure au 31 mars 2004 :

- la norme de rendement, si elle est fournie, n'a peut-être pas fait l'objet d'un examen parlementaire;
- la norme de rendement, si elle est fournie, ne respecte peut-être pas toutes les exigences de la *Loi sur les frais d'utilisation* (p. ex., comparaison internationale, comité consultatif indépendant pour le traitement des plaintes);
- le résultat lié au rendement, s'il est fourni, n'est pas assujéti aux dispositions de l'article 5.1 de la *Loi sur les frais d'utilisation* concernant la réduction des frais d'utilisation en cas de rendement inférieur aux normes.

Tableau B : Politique sur les normes de service pour les frais d'utilisation

Frais d'utilisation	Norme de service*	Résultats liés au rendement*	Consultation auprès des intervenants
Demandes combinées d'avis de fusion et de certificats de décision préalable	Cas non complexes : 14 jours Cas complexes : 10 semaines	Norme atteinte dans 97,5 p. 100 des cas Norme atteinte dans 89,5 p. 100 des cas	Entre juillet et décembre 2002, le Bureau a consulté les principaux intervenants afin de connaître leur opinion sur les frais pertinents pour les demandes d'avis de fusion et de certificats de décision préalable, sur les frais pertinents pour les opinions par écrit et sur son Guide sur la tarification et les normes de service. La politique et le guide révisés sont entrés en vigueur le 1 ^{er} avril 2003.
Demandes de certificat de décision préalable	Cas très complexes : 5 mois	Norme atteinte dans 75,0 p. 100 des cas	
Avis écrits : le commissaire peut fournir un avis écrit exécutoire sur la pratique commerciale proposée	Les normes de rendement varient de 2 à 10 semaines selon les dispositions de la <i>Loi sur la concurrence</i> .	Norme atteinte dans 61 p. 100 des cas	
Numéro d'identification CA : fournir un numéro CA pour les étiquettes de vêtements	Il n'y a pas de norme de rendement pour ce service. La plupart des demandes se font en ligne et les numéros CA sont donc fournis instantanément.	76 p. 100 des demandes sont traitées instantanément en ligne.	Il n'y a eu aucune consultation récente au sujet des demandes de numéro CA.

* Tel que l'établit la Politique sur les normes de service pour les frais d'utilisation :

- les normes de service n'ont peut-être pas fait l'objet d'un examen parlementaire;
- les normes de service ne respectent peut-être pas toutes les exigences de rendement de la *Loi sur les frais d'utilisation* (p. ex., comparaison internationale, comité consultatif indépendant pour le traitement des plaintes);
- les résultats liés au rendement ne sont pas assujettis aux dispositions de l'article 5.1 de la *Loi sur les frais d'utilisation* concernant la réduction des frais d'utilisation en cas de rendement inférieur aux normes.

Corporations Canada

Tableau A : Loi sur les frais d'utilisation

Pouvoir d'établissement des frais : <i>Loi canadienne sur les sociétés par actions (LCSA), Loi sur les corporations canadiennes, Loi canadienne sur les coopératives</i>						
Activité d'imposition de frais	2004-2005 (milliers de dollars)			Date de la dernière modification	Norme de rendement*	Résultats liés au rendement*
	Revenus prévus	Revenus réels	Coût total			
Corporations Canada propose six produits clés : enregistrement des statuts constitutifs; lettres patentes; enregistrement des statuts de prorogation; enregistrement de la déclaration de renonciation à dissolution; enregistrement de la déclaration annuelle; recherches de nom. Type de frais : service réglementaire	9 200	9 800	11 378	Aucune activité en 2004-2005 Les consultations les plus récentes remontent à 2000-2001, année où Corporations Canada a réduit les frais de constitution en société et les frais d'enregistrement de la déclaration annuelle.	Les normes de service sont publiées sur le site Internet de Corporations Canada à strategis.ic.gc.ca/epic/internet/inced-dgc.nsf/fr/cs01054f.html Les normes relatives à la constitution en société, à la modification des statuts d'incorporation et aux statuts connexes comprennent : Internet : Les demandes de constitution en société en vertu de la LCSA reçues avant 13 h par la voie du commerce électronique devraient être traitées avant 17 h. En personne : Les clients qui se présentent à l'administration centrale entre 8 h 30 et 14 h 30 seront servis sur place, en une heure. Lots : Les lots de cinq statuts ou plus sont traités la même journée, s'ils sont reçus avant 8 h.	Internet : 90 p. 100 des demandes de constitution en vertu de la LCSA reçues par la voie du commerce électronique sont traitées conformément à la norme. En personne : 98,9 p. 100 des demandes sont traitées conformément à la norme. Lots : 97,6 p. 100 des demandes sont traitées conformément à la norme.

Années de planification					
Revenus prévus (milliers de dollars)			Coût total estimatif (milliers de dollars)		
2005-2006	2006-2007	2007-2008	2005-2006	2006-2007	2007-2008
9 600	9 800	9 800	11 980	11 980	11 980

* D'après l'avis juridique existant, lorsque l'instauration des frais correspondants ou la plus récente modification est antérieure au 31 mars 2004 :

- la norme de rendement, si elle est fournie, n'a peut-être pas fait l'objet d'un examen parlementaire;
- la norme de rendement, si elle est fournie, ne respecte peut-être pas toutes les exigences de la *Loi sur les frais d'utilisation* (p. ex., comparaison internationale, comité consultatif indépendant pour le traitement des plaintes);
- le résultat lié au rendement, s'il est fourni, n'est pas assujéti aux dispositions de l'article 5.1 de la *Loi sur les frais d'utilisation* concernant la réduction des frais d'utilisation en cas de rendement inférieur aux normes.

Tableau B : Politique sur les normes de service pour les frais d'utilisation

Frais d'utilisation	Norme de service*	Résultats liés au rendement*	Consultation auprès des intervenants
Corporations Canada propose six produits clés : enregistrement des statuts constitutifs; lettres patentes; enregistrement des statuts de prorogation; enregistrement de la déclaration de renonciation à dissolution; enregistrement de la déclaration annuelle; recherches de nom.	<p>Les normes de service sont publiées sur le site Internet de Corporations Canada à strategis.ic.gc.ca/epic/internet/incd-dgc.nsf/fr/cs01054f.html</p> <p>Les normes relatives à la constitution en société, à la modification des statuts d'incorporation et aux statuts connexes comprennent :</p> <p>Internet :</p> <p>Les demandes de constitution en société en vertu de la LCSA reçues avant 13 h par la voie du commerce électronique devraient être traitées avant 17 h.</p> <p>En personne :</p> <p>Les clients qui se présentent à l'administration centrale entre 8 h 30 et 14 h 30 seront servis sur place, en une heure.</p> <p>Lots :</p> <p>Les lots de cinq statuts ou plus sont traités la même journée, s'ils sont reçus avant 8 h.</p>	<p>Internet :</p> <p>90 p. 100 des demandes de constitution en vertu de la LCSA reçues par la voie du commerce électronique sont traitées conformément à la norme.</p> <p>En personne :</p> <p>98,9 p. 100 des demandes sont traitées conformément à la norme.</p> <p>Lots :</p> <p>97,6 p. 100 des demandes sont traitées conformement à la norme.</p>	<p>Une fois par an, Corporations Canada organise des séances d'information dans diverses villes canadiennes. Corporations Canada a également un programme de visites des principaux clients afin d'obtenir continuellement des commentaires sur les éventuelles améliorations à apporter à ses produits et services.</p>

* Tel que l'établit la Politique sur les normes de service pour les frais d'utilisation :

- les normes de service n'ont peut-être pas fait l'objet d'un examen parlementaire;
- les normes de service ne respectent peut-être pas toutes les exigences de rendement de la *Loi sur les frais d'utilisation* (p. ex., comparaison internationale, comité consultatif indépendant pour le traitement des plaintes);
- les résultats liés au rendement ne sont pas assujétiés aux dispositions de l'article 5.1 de la *Loi sur les frais d'utilisation* concernant la réduction des frais d'utilisation en cas de rendement inférieur aux normes.

Mesures Canada

Tableau A : Loi sur les frais d'utilisation

Pouvoir d'établissement des frais : <i>Loi sur les poids et mesures, Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz</i>						
Activité d'imposition de frais	2004-2005 (milliers de dollars)			Date de la dernière modification	Norme de rendement*	Résultats liés au rendement*
	Revenus prévus	Revenus réels	Coût total			
Approbation des instruments et agrément des étalons Type de frais : service réglementaire	15	30	73	Les droits perçus en vertu de la <i>Loi sur les poids et mesures</i> ont été modifiés pour la dernière fois en 1993. Ils ont été fixés après des consultations approfondies avec les intervenants et la publication dans la <i>Gazette du Canada</i> .	Les normes de service et les objectifs de rendement connexes sont affichés sur le site Internet de Mesures Canada à strategis.ic.gc.ca/epic/internet/inmc-mc.nsf/fr/h_lm02139f.html	Le rendement en ce qui concerne la prestation des services fait l'objet d'un rapport annuel. Les objectifs d'amélioration du service sont exposés dans le plan d'activités annuel de l'organisme. En moyenne, Mesures Canada a amélioré la prestation de ses services de 2 p. 100.
Inspection initiale des instruments Type de frais : service réglementaire	1 165	1 048	2 602			
Accréditation d'organismes de poids et mesures (initiale et renouvellement) Type de frais : service réglementaire	35	64	158			
Enregistrement d'organismes de poids et mesures (initial et renouvellement) Type de frais : service réglementaire	10	43	107			
Approbation des compteurs et agrément des appareils de mesure Type de frais : service réglementaire	230	373	926	Les droits perçus en vertu de la <i>Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz</i> ont été modifiés pour la dernière fois en 1995. Ils ont été fixés après des consultations approfondies avec les intervenants et la publication dans la <i>Gazette du Canada</i> .		
Inspection des compteurs Type de frais : service réglementaire	400	305	757			
Accréditation d'organismes d'électricité et de gaz (initiale et renouvellement) Type de frais : service réglementaire	45	73	182			
Total	1 900	1 936	4 805			
Années de planification						
Revenus prévus (milliers de dollars)			Coût total estimatif (milliers de dollars)			
2005-2006	2006-2007	2007-2008	2005-2006	2006-2007	2007-2008	
1 900	1 800	1 800	4 716	4 468	4 468	

* D'après l'avis juridique existant, lorsque l'instauration des frais correspondants ou la plus récente modification est antérieure au 31 mars 2004 :

- la norme de rendement, si elle est fournie, n'a peut-être pas fait l'objet d'un examen parlementaire;
- la norme de rendement, si elle est fournie, ne respecte peut-être pas toutes les exigences de la *Loi sur les frais d'utilisation* (p. ex., comparaison internationale, comité consultatif indépendant pour le traitement des plaintes);
- le résultat lié au rendement, s'il est fourni, n'est pas assujéti aux dispositions de l'article 5.1 de la *Loi sur les frais d'utilisation* concernant la réduction des frais d'utilisation en cas de rendement inférieur aux normes.

Tableau B : Politique sur les normes de service pour les frais d'utilisation

Frais d'utilisation	Norme de service*	Résultats liés au rendement*	Consultation auprès des intervenants
Programme d'accréditation des organismes de poids et mesures	Les normes de service et les objectifs de rendement connexes sont affichés sur le site Internet de Mesures Canada à strategis.ic.gc.ca/epic/internet/inmc-mc.nsf/fr/h_lm02139f.html	En moyenne, les objectifs de rendement sont atteints dans 95 p. 100 des cas.	Les clients accrédités ont été consultés en 2004-2005. Ils se sont déclarés généralement satisfaits de l'exécution du programme. Les résultats des consultations serviront à améliorer les normes de service et les objectifs de rendement.
Programme d'enregistrement des organismes de poids et mesures	Les normes de service sont en cours d'élaboration. (Le programme a été créé en 2004-2005.)	Le rendement lié aux normes de service sera fourni un an après l'entrée en vigueur des normes de service.	Les intervenants seront consultés durant l'élaboration des normes de service du programme.

* Tel que l'établit la Politique sur les normes de service pour les frais d'utilisation :

- les normes de service n'ont peut-être pas fait l'objet d'un examen parlementaire;
- les normes de service ne respectent peut-être pas toutes les exigences de rendement de la *Loi sur les frais d'utilisation* (p. ex., comparaison internationale, comité consultatif indépendant pour le traitement des plaintes);
- les résultats liés au rendement ne sont pas assujettis aux dispositions de l'article 5.1 de la *Loi sur les frais d'utilisation* concernant la réduction des frais d'utilisation en cas de rendement inférieur aux normes.

Bureau du surintendant des faillites Canada

Tableau A : Loi sur les frais d'utilisation

Pouvoir d'établissement des frais : <i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i> et règles connexes						
Activité d'imposition de frais	2004-2005 (milliers de dollars)			Date de la dernière modification	Norme de rendement*	Résultats liés au rendement*
	Revenus prévus	Revenus réels	Coût total			
Droits d'enregistrement Type de frais : service réglementaire	10 006	9 400		Modifications réglementaires 1998	Enregistrement de nouveaux actifs : 2 jours	99,9 p. 100 des actifs ont été enregistrés conformément à la norme
Prélèvement du surintendant Type de frais : service réglementaire	20 668	22 500		Modifications réglementaires 2001	Lettres de commentaires remises dans un délai de 21 jours ouvrables	90,2 p. 100 des lettres ont été remises conformément à la norme.
Recherche de noms Type de frais : service réglementaire	2 400	2 400		Modifications réglementaires 1998	Recherche de noms : réponse aux télécopies dans un délai de 24 heures	Il a été répondu à 99,9 p. 100 des télécopies conformément à la norme.
Droits de licence de syndic Type de frais : service réglementaire	950	1 000		Modifications réglementaires 1998	Droits de licence : aucune norme Les syndics versent des droits tous les ans afin de conserver leur licence; aucune nouvelle licence n'est délivrée, sauf pour les nouveaux syndics qui obtiennent leur première licence; la licence est simplement renouvelée année après année; elle est annulée si les droits ne sont pas acquittés.	Droits de licence : aucune norme Les syndics versent des droits tous les ans afin de conserver leur licence; aucune nouvelle licence n'est délivrée, sauf pour les nouveaux syndics qui obtiennent leur première licence; la licence est simplement renouvelée année après année; elle est annulée si les droits ne sont pas acquittés.
Total	34 024	35 300	45 890			

Années de planification					
Revenus prévus (milliers de dollars)			Coût total estimatif (milliers de dollars)		
2005-2006	2006-2007	2007-2008	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Droits d'enregistrement			47 411	47 411	47 411
10 000	10 500	11 100			
Prélèvement du surintendant					
20 300	20 800	22 700			
Recherche de noms					
2 400	2 400	2 400			
Droits de licence de syndic					
950	950	950			

* D'après l'avis juridique existant, lorsque l'instauration des frais correspondants ou la plus récente modification est antérieure au 31 mars 2004 :

- la norme de rendement, si elle est fournie, n'a peut-être pas fait l'objet d'un examen parlementaire;
- la norme de rendement, si elle est fournie, ne respecte peut-être pas toutes les exigences de la *Loi sur les frais d'utilisation* (p. ex., comparaison internationale, comité consultatif indépendant pour le traitement des plaintes);
- le résultat lié au rendement, s'il est fourni, n'est pas assujéti aux dispositions de l'article 5.1 de la *Loi sur les frais d'utilisation* concernant la réduction des frais d'utilisation en cas de rendement inférieur aux normes.

Tableau B : Politique sur les normes de service pour les frais d'utilisation

Frais d'utilisation	Norme de service*	Résultats liés au rendement*	Consultation auprès des intervenants
Droits d'enregistrement	Enregistrement de nouveaux actifs : 2 jours	99,9 p. 100 des actifs ont été enregistrés conformément à la norme.	Aucun changement n'est envisagé pour le moment.
Prélèvement du surintendant	Lettres de commentaires : remises dans un délai de 21 jours ouvrables	90,2 p. 100 des lettres ont été remises conformément à la norme.	Le Bureau du surintendant des faillites Canada (BSF) surveille le rendement de ses services et présente des rapports à ce sujet de manière continue. Le BSF a des réseaux de consultation avec les principaux intervenants, afin de connaître leur point de vue sur une foule de questions réglementaires, notamment l'amélioration des services et les frais.
Recherche de noms	Recherche de noms : réponse aux télécopies dans un délai de 24 heures	Il a été répondu à 99,9 p. 100 des télécopies conformément à la norme.	
Droits de licence de syndic	Droits de licence : aucune norme Les syndics versent des droits tous les ans afin de conserver leur licence; aucune nouvelle licence n'est délivrée, sauf pour les nouveaux syndics qui obtiennent leur première licence; la licence est simplement renouvelée année après année; elle est annulée si les droits ne sont pas acquittés.	Droits de licence : aucune norme Les syndics versent des droits tous les ans afin de conserver leur licence; aucune nouvelle licence n'est délivrée, sauf pour les nouveaux syndics qui obtiennent leur première licence; la licence est simplement renouvelée année après année; elle est annulée si les droits ne sont pas acquittés.	
Autre information :			
Le BSF réalise des sondages périodiques auprès de ses clients au sujet du rendement des services et des attentes en la matière.			

* Tel que l'établit la Politique sur les normes de service pour les frais d'utilisation :

- les normes de service n'ont peut-être pas fait l'objet d'un examen parlementaire;
- les normes de service ne respectent peut-être pas toutes les exigences de rendement de la *Loi sur les frais d'utilisation* (p. ex., comparaison internationale, comité consultatif indépendant pour le traitement des plaintes);
- les résultats liés au rendement ne sont pas assujétiés aux dispositions de l'article 5.1 de la *Loi sur les frais d'utilisation* concernant la réduction des frais d'utilisation en cas de rendement inférieur aux normes.

Gestion du spectre

Tableau A : Loi sur les frais d'utilisation

Pouvoir d'établissement des frais : Loi sur la radiocommunication, Loi sur le ministère de l'Industrie, Loi sur la gestion des finances publiques						
Activité d'imposition de frais	2004-2005 (milliers de dollars)			Date de la dernière modification	Norme de rendement*	Résultats liés au rendement*
	Revenus prévus	Revenus réels	Coût total			
Nouvelles demandes de licence : délivrance initiale d'une autorisation de radiocommunication (y compris les renouvellements de licence et les droits de réactivation) Type de frais : service réglementaire	205 000	205 682	94 234**	Droits de licence radio : 2000 Droits de licence de spectre : 2001	Les normes sont examinées actuellement (simplification). L'examen a commencé en 2004-2005 après avoir reçu l'information du RPP.	L'examen des normes en est à l'étape préliminaire.
Approbation du matériel radio et terminal Type de frais : service réglementaire	3 650	2 288	2 027	1993	De trois à cinq semaines	Six semaines
Total	208 650	207 970	96 261			
Années de planification						
Revenus prévus (milliers de dollars)			Coût total estimatif (milliers de dollars)			
2005-2006	2006-2007	2007-2008	2005-2006	2006-2007	2007-2008	
Nouvelles demandes de licence : délivrance initiale d'une autorisation de radiocommunication						
205 000	205 000	205 000	92 841	92 841	92 841	
Approbation du matériel radio et terminal						
2 500	1 000	1 000	1 397	1 264	1 222	
Autre information :						
Comme toutes les activités du Bureau d'homologation et de services techniques sont électroniques, une interruption du réseau d'une semaine à cause d'une attaque de vers dans le réseau ministériel a entraîné des retards, ce qui n'a pas permis d'atteindre la norme de trois à cinq semaines.						

* D'après l'avis juridique existant, lorsque l'instauration des frais correspondants ou la plus récente modification est antérieure au 31 mars 2004 :

- la norme de rendement, si elle est fournie, n'a peut-être pas fait l'objet d'un examen parlementaire;
- la norme de rendement, si elle est fournie, ne respecte peut-être pas toutes les exigences de la *Loi sur les frais d'utilisation* (p. ex., comparaison internationale, comité consultatif indépendant pour le traitement des plaintes);
- le résultat lié au rendement, s'il est fourni, n'est pas assujéti aux dispositions de l'article 5.1 de la *Loi sur les frais d'utilisation* concernant la réduction des frais d'utilisation en cas de rendement inférieur aux normes.

** Ce montant comprend tous les coûts d'attribution du spectre, incluant les ventes aux enchères. Même si les demandes de licence sont le seul volet du Programme de gestion du spectre visé par la *Loi sur les frais d'utilisation*, les ventes aux enchères pour l'attribution du spectre ont généré des revenus de 166,2 millions de dollars.

Tableau B : Politique sur les normes de service pour les frais d'utilisation

Frais d'utilisation	Norme de service*	Résultats liés au rendement*	Consultation auprès des intervenants
Nouvelles demandes de licence : délivrance initiale d'une autorisation de radiocommunication (y compris les renouvellements de licence et les droits de réactivation)	Les normes sont examinées actuellement (simplification). L'examen a commencé en 2004-2005, après avoir reçu l'information du RPP.	L'examen des normes en est à l'étape préliminaire	Des sondages sur la satisfaction des clients ont été effectués au printemps 2005. Les résultats indiquent que les clients sont assez satisfaits ou très satisfaits des niveaux de service.
Approbation de matériel radio et terminal	De trois à cinq semaines La norme se fonde sur les antécédents et correspond au délai de service moyen. Parce que le système de classement électronique est offert en ligne, il est toujours vulnérable à de nouveaux vers, virus et intrusions malignes pour lesquels il n'existe pas de rustines de protection au moment de l'intrusion.	Six semaines	L'examen des frais est en cours. Une consultation officielle a eu lieu du 5 mars 2004 au 20 mai 2004 sur la nouvelle structure de frais proposée, conformément à l'avis de la <i>Gazette du Canada</i> n° SMSE-006-04, affiché à strategis.ic.gc.ca/epic/internet/insmt-gst.nsf/fr/sf06291f.html
Autre information : Comme toutes les activités du Bureau d'homologation et de services sont électroniques, une interruption du réseau d'une semaine à cause d'une attaque de vers dans le réseau ministériel a entraîné des retards, ce qui n'a pas permis d'atteindre la norme de trois à cinq semaines.			

- * Tel que l'établit la Politique sur les normes de service pour les frais d'utilisation :
- les normes de service n'ont peut-être pas fait l'objet d'un examen parlementaire;
 - les normes de service ne respectent peut-être pas toutes les exigences de rendement de la *Loi sur les frais d'utilisation* (p. ex., comparaison internationale, comité consultatif indépendant pour le traitement des plaintes);
 - les résultats liés au rendement ne sont pas assujettis aux dispositions de l'article 5.1 de la *Loi sur les frais d'utilisation* concernant la réduction des frais d'utilisation en cas de rendement inférieur aux normes.

Accès à l'information et protection des renseignements personnels (AIPRP)

Tableau A : Loi sur les frais d'utilisation

Pouvoir d'établissement des frais : <i>Loi sur l'accès à l'information</i> et <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i>						
Activité d'imposition de frais	2004-2005 (milliers de dollars)			Date de la dernière modification	Norme de rendement*	Résultats liés au rendement*
	Revenus prévus	Revenus réels	Coût total			
Frais de demandes d'accès à l'information Type de frais : autres produits et services	—	2	1 671	1983	Le SCT développe le cadre.	Les délais législatifs ont été respectés dans 86 p.100 des cas.
Années de planification						
Revenus prévus (milliers de dollars)			Coût total estimatif (milliers de dollars)			
2005-2006	2006-2007	2007-2008	2005-2006	2006-2007	2007-2008	
3	3	3	1 582	1 582	1 582	

- * D'après l'avis juridique existant, lorsque l'instauration des frais correspondants ou la plus récente modification est antérieure au 31 mars 2004 :
- la norme de rendement, si elle est fournie, n'a peut-être pas fait l'objet d'un examen parlementaire;
 - la norme de rendement, si elle est fournie, ne respecte peut-être pas toutes les exigences de la *Loi sur les frais d'utilisation* (p. ex., comparaison internationale, comité consultatif indépendant pour le traitement des plaintes);
 - le résultat lié au rendement, s'il est fourni, n'est pas assujetti aux dispositions de l'article 5.1 de la *Loi sur les frais d'utilisation* concernant la réduction des frais d'utilisation en cas de rendement inférieur aux normes.

Tableau B : Politique sur les normes de service pour les frais d'utilisation

Frais d'utilisation	Norme de service*	Résultats liés au rendement*	Consultation auprès des intervenants
Frais exigés pour le traitement des demandes d'accès déposées en vertu de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>	Cadre en cours d'élaboration au Secrétariat du Conseil du Trésor Pour plus de renseignements : lois.justice.gc.ca/fr/A-1/index.html	Délais réglementaires respectés dans 86 p. 100 des cas	Cette norme de service est établie en vertu de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> et du <i>Règlement sur l'accès à l'information</i> . Les intervenants ont été consultés au sujet des modifications de 1986 et de 1992.
Autre information :			
La <i>Loi sur l'accès à l'information</i> prévoit l'annulation des frais lorsqu'il y va de l'intérêt public et que les frais sont inférieurs à 25 \$. Les frais perçus durant la période visée se sont établis à 2 095,00 \$. Conformément à la politique du gouvernement, le Ministère annule les frais lorsque le montant total dû par demande est inférieur à 25 \$. Les frais annulés en 2004-2005 se sont chiffrés à 1 746,30 \$.			
Il y a une importante hausse continue du nombre d'annulations de frais, en raison de l'utilisation croissante du service de communication électronique. Afin de réduire les coûts et d'accroître l'efficacité, les documents communiqués sont fournis sur cédérom, ce qui signifie que le demandeur n'a pas à payer de frais de reproduction.			

- * Tel que l'établit la Politique sur les normes de service pour les frais d'utilisation :
- les normes de service n'ont peut-être pas fait l'objet d'un examen parlementaire;
 - les normes de service ne respectent peut-être pas toutes les exigences de rendement de la *Loi sur les frais d'utilisation* (p. ex., comparaison internationale, comité consultatif indépendant pour le traitement des plaintes);
 - les résultats liés au rendement ne sont pas assujettis aux dispositions de l'article 5.1 de la *Loi sur les frais d'utilisation* concernant la réduction des frais d'utilisation en cas de rendement inférieur aux normes.

Enregistrement des lobbyistes

Tableau A : Loi sur les frais d'utilisation

Pouvoir d'établissement des frais : Articles 18, 19 et 20 de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i> ; article 13 de la <i>Loi sur l'enregistrement des lobbyistes</i>						
Activité d'imposition de frais	2004-2005 (milliers de dollars)			Date de la dernière modification	Norme de rendement*	Résultats liés au rendement*
	Revenus prévus	Revenus réels	Coût total			
Frais d'enregistrement des lobbyistes et frais de service Type de frais : autres produits et services	2	0,225	0,31	31 janvier 1996	La Direction de l'enregistrement des lobbyistes a élaboré une série de normes de service, qui sont entrées en vigueur en 2004. Ces normes sont identiques, que des frais soient versés ou pas. Ces normes fixent des délais pour accuser réception des demandes et y répondre, ainsi que pour la validation et l'acceptation des enregistrements.	Plus de 99 p. 100 des enregistrements de lobbyistes sont effectués électroniquement et gratuitement, à l'aide d'un système d'enregistrement sur Internet. Un nouveau système d'enregistrement sur Internet a été lancé le 20 juin 2005. Il tient compte des observations faites par les utilisateurs. Le nouveau système devrait aider la Direction à atteindre ses normes de service.
Années de planification						
Revenus prévus (milliers de dollars)			Coût total estimatif (milliers de dollars)			
2005-2006	2006-2007	2007-2008	2005-2006	2006-2007	2007-2008	
1	0,5	0,3	1,35	0,67	0,4	

- * D'après l'avis juridique existant, lorsque l'instauration des frais correspondants ou la plus récente modification est antérieure au 31 mars 2004 :
- la norme de rendement, si elle est fournie, n'a peut-être pas fait l'objet d'un examen parlementaire;
 - la norme de rendement, si elle est fournie, ne respecte peut-être pas toutes les exigences de la *Loi sur les frais d'utilisation* (p. ex., comparaison internationale, comité consultatif indépendant pour le traitement des plaintes);
 - le résultat lié au rendement, s'il est fourni, n'est pas assujetti aux dispositions de l'article 5.1 de la *Loi sur les frais d'utilisation* concernant la réduction des frais d'utilisation en cas de rendement inférieur aux normes.

Tableau B : Politique sur les normes de service pour les frais d'utilisation

Frais d'utilisation	Norme de service*	Résultats liés au rendement*	Consultation auprès des intervenants
Frais d'enregistrement des lobbyistes et frais de service	La Direction de l'enregistrement des lobbyistes a élaboré une série de normes de service, qui sont entrées en vigueur en 2004. Ces normes sont identiques, que des frais soient versés ou pas. Ces normes fixent des délais pour accuser réception des demandes et y répondre, ainsi que pour la validation et l'acceptation des enregistrements.	Plus de 99 p. 100 des enregistrements de lobbyistes sont effectués électroniquement et gratuitement, à l'aide d'un système d'enregistrement sur Internet. Un nouveau système d'enregistrement sur Internet a été lancé le 20 juin 2005. Il tient compte des observations faites par les utilisateurs. Le nouveau système devrait aider la Direction à atteindre ses normes de service.	Des consultations auprès des intervenants ont eu lieu en 1995. Des associations sectorielles, des sociétés et des entreprises de lobbying y ont participé. Aucune préoccupation particulière n'a été soulevée au sujet des frais proprement dits.
<p>Autre information :</p> <p>Même si les frais d'enregistrement et les frais de service sont versés par une proportion de plus en plus faible de demandeurs, ils continuent d'inciter à utiliser le système d'enregistrement électronique des lobbyistes.</p>			

* Tel que l'établit la Politique sur les normes de service pour les frais d'utilisation :

- les normes de service n'ont peut-être pas fait l'objet d'un examen parlementaire;
- les normes de service ne respectent peut-être pas toutes les exigences de rendement de la *Loi sur les frais d'utilisation* (p. ex., comparaison internationale, comité consultatif indépendant pour le traitement des plaintes);
- les résultats liés au rendement ne sont pas assujettis aux dispositions de l'article 5.1 de la *Loi sur les frais d'utilisation* concernant la réduction des frais d'utilisation en cas de rendement inférieur aux normes.

3.5 Principales initiatives réglementaires

Les règlements principaux ou d'envergure que le Ministère a modifiés ou qui ont été adoptés au cours de la période à l'étude sont les suivants :

Loi sur les brevets et Loi sur les aliments et drogues — Règlement sur l'usage de brevets à des fins humanitaires internationales en matière de problèmes de santé publique			
Réglementation	Résultats prévus	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
Un cadre réglementaire est élaboré pour tenir compte des modifications apportées au projet de loi C-9, <i>Loi modifiant la Loi sur les brevets et la Loi sur les aliments et drogues (Engagement de Jean Chrétien envers l'Afrique)</i> , afin de permettre l'exportation de certains produits pharmaceutiques fabriqués en vertu d'une licence obligatoire, conformément à la décision du Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce prise le 30 août 2003.	Mettre en œuvre les modifications à la <i>Loi sur les brevets</i> proposées dans le projet de loi C-9, <i>Engagement de Jean Chrétien envers l'Afrique</i> . Le règlement stipulera les formulaires et les droits relatifs à la demande et au renouvellement des licences obligatoires. Il stipulera également l'information que les titulaires de licence devront afficher dans un site Web au sujet du paiement des redevances relatives à la licence.	Adoption du règlement et de l' <i>Engagement de Jean Chrétien envers l'Afrique</i> et entrée en vigueur du régime général ainsi créé	L' <i>Engagement de Jean Chrétien envers l'Afrique</i> et le règlement connexe sont entrés en vigueur le 14 mai 2005.
Modification au règlement précisant quels sont les organismes d'enquête, conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques			
Réglementation	Résultats prévus	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
Modification au règlement précisant quels sont les organismes d'enquête, conformément à la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques</i> (LPRPDE).	La modification prévoit l'ajout de quelques organismes d'enquête à ceux déjà nommés dans le règlement. Le règlement permet aux organismes indiqués d'utiliser et de communiquer des renseignements personnels sans le consentement des personnes visées, aux fins d'enquêtes relatives aux violations d'un accord ou aux infractions à la loi.	Approbation par le Cabinet de la modification au règlement précisant quels sont les organismes d'enquête	Le Cabinet a approuvé la modification au règlement précisant quels sont les organismes d'enquête.

Décret excluant certaines organisations assujetties à la *Personal Information Protection Act* de la Colombie-Britannique de l'application de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*

Réglementation	Résultats prévus	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
Décret excluant certaines organisations assujetties à la <i>Personal Information Protection Act</i> de la Colombie-Britannique de l'application de la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques</i> fédérale.	Comme il a été établi que la loi de la Colombie-Britannique est assez semblable à la loi fédérale, le décret exclura les organisations assujetties à la loi provinciale de l'application des dispositions de la loi fédérale relatives à la collecte, à l'utilisation et à la communication de renseignements personnels dans des activités commerciales, dans la province.	Approbation du décret par le Cabinet	Le Cabinet a approuvé le décret.

Décret excluant certaines organisations assujetties à la *Personal Information Protection Act* de l'Alberta de l'application de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*

Réglementation	Résultats prévus	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
Décret excluant certaines organisations assujetties à la <i>Personal Information Protection Act</i> de l'Alberta de l'application de la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques</i> fédérale.	Comme il a été établi que la loi de l'Alberta est assez semblable à la loi fédérale, le décret exclura les organisations assujetties à la loi provinciale de l'application des dispositions de la loi fédérale relatives à la collecte, à l'utilisation et à la communication de renseignements personnels dans des activités commerciales, dans la province.	Approbation du décret par le Cabinet	Le Cabinet a approuvé le décret.

Modifications à la Loi sur la radiocommunication afin de mieux combattre le piratage des services de radiodiffusion directe à domicile par satellite			
Réglementation	Résultats prévus	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
Modifications législatives à la <i>Loi sur la radiocommunication</i> (projet de loi C-2) afin de mieux combattre le piratage des services de radiodiffusion directe à domicile par satellite.	Les modifications visent à renforcer le contrôle des importations afin d'empêcher l'entrée au Canada de matériel de radiocommunication illégal, à alourdir les sanctions pour qu'elles soient plus dissuasives et à renforcer le droit de poursuite civile de l'industrie de la radiodiffusion en lui permettant de réclamer des dommages-intérêts légaux.	Approbation des modifications	Les modifications à <i>Loi sur la radiocommunication</i> ont été apportées afin de combattre le piratage des services de radiodiffusion directe à domicile par satellite, mais des modifications législatives seront également proposées pour améliorer l'accès au spectre et son utilisation dans le contexte de la réglementation intelligente. Les modifications prévues devraient être soumises au Cabinet en 2005-2006.
Réglementation sur l'administration de la propriété intellectuelle — modernisation			
Réglementation	Résultats prévus	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
Une série de modifications administratives mineures aux <i>Règles sur les brevets</i> et au <i>Règlement sur les dessins industriels</i> est prévue afin de simplifier les exigences administratives.	Les modifications simplifieront les mesures administratives. Certaines modifications apportées aux <i>Règles sur les brevets</i> permettront au Canada d'aligner ses pratiques sur celles de ses partenaires commerciaux.	Non disponible. L'initiative est encore en cours.	Non disponible. L'initiative est encore en cours.
Examen des restrictions à l'investissement étranger dans les télécommunications			
Réglementation	Résultats prévus	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
Le gouvernement sait qu'il y a des avantages à éliminer les restrictions à l'investissement étranger dans les entreprises de télécommunications et qu'il faut aussi se pencher sur les restrictions à l'investissement étranger dans les entreprises de distribution de radiodiffusion. Le gouvernement a entrepris de déterminer comment concilier les recommandations opposées des comités parlementaires sur cette question.	Au lieu d'un examen portant uniquement sur les restrictions à l'investissement étranger, le ministre de l'Industrie a demandé un examen général de la politique des télécommunications.	Production d'un rapport du Groupe d'étude sur le cadre réglementaire des télécommunications	Le gouvernement du Canada a chargé un groupe d'examiner la politique et le cadre de réglementation des télécommunications du Canada et de formuler des recommandations sur la modernisation du cadre des télécommunications, dans l'intérêt de l'industrie et des consommateurs canadiens. Les restrictions à l'investissement étranger font partie des nombreuses questions à examiner.

3.6 Détails des programmes de paiements de transfert (cinq millions de dollars et plus)

Pour une liste complète des subventions et contributions, visitez la page des Comptes publics du Canada sur le site Internet du Receveur général (tpsgc.gc.ca/recgen/text/home-f.html).

Secteur d'activité : Politique microéconomique						
Union internationale des télécommunications (UIT), Suisse						
Date de mise en œuvre : 1932-1933			Date de clôture : 2006-2007			
Financement ministériel total : 92 614 002 \$ (Nota : Le Canada est membre de l'UIT depuis 1932. Le financement ministériel total comprend les paiements au titre des contributions ou des subventions depuis 1988-1989.)						
Description du programme de paiements de transfert :						
<p>Le Canada est signataire de l'accord sur le traité de l'UIT, négocié tous les quatre ans à une conférence de plénipotentiaires, conformément aux obligations découlant du traité en vertu de la Constitution et de la Convention de l'UIT. L'adhésion, la contribution et la place du Canada dans l'UIT, et la participation du Canada aux activités connexes lui permettent d'obtenir des résultats internationaux dans une foule de domaines qui touchent aux radiocommunications, à la normalisation et au développement des télécommunications. La contribution du Canada à l'UIT est proportionnelle à sa place dans le monde et à son engagement envers les Nations Unies et les institutions spécialisées de cette organisation.</p>						
Objectif :						
<p>Protéger les droits du Canada en matière de communications internationales en ce qui concerne les radiocommunications, la normalisation et le développement, conformément au pouvoir dévolu au ministre de l'Industrie en vertu de la <i>Loi sur la radiocommunication</i> et de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>.</p>						
Résultats :						
<p>A dirigé la mise en œuvre des décisions de la Conférence de plénipotentiaires de 2002.</p> <p>A dirigé les préparatifs en vue de l'Assemblée de la conférence mondiale de normalisation des télécommunications et participé à cette Assemblée, en plus de participer aux réunions du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications, en qualité de chef de délégation.</p> <p>A dirigé le mécanisme préparatoire à la Conférence mondiale des radiocommunications de 2007, en qualité de président du Comité préparatoire canadien.</p> <p>A assuré un leadership et une surveillance stratégique en qualité de président du Comité exécutif de l'ONC/UIT-R (Organisation nationale canadienne pour le Secteur des radiocommunications de l'UIT), au Comité directeur de l'ONC/UIT-T (Organisation nationale canadienne pour le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT) et à l'ONC/UIT-D (Organisation nationale canadienne pour le Secteur du développement des télécommunications de l'UIT).</p> <p>A assuré un leadership en qualité de président du Comité consultatif ONV/CITEL et dirigé la délégation aux réunions annuelles du Comité directeur et du Comité exécutif permanent de la CITEL.</p> <p>A participé aux sessions ordinaires et supplémentaires du Conseil en qualité de conseiller canadien et a été nommé président du Groupe de la réglementation financière du Conseil.</p> <p>A participé à diverses réunions de l'UIT en qualité de président du Groupe consultatif des radiocommunications, y compris le Groupe spécial du Conseil sur le recouvrement des coûts associés à la notification des réseaux à satellite.</p>						
Subventions et/ou contributions	Dépenses réelles 2002-2003 (milliers \$)	Dépenses réelles 2003-2004 (milliers \$)	2004-2005 (milliers \$)			
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	Écart entre les dépenses prévues et réelles
Total des subventions	1 286	6 757	6 808	6 808	6 707	101
Total des contributions	6 028	—	—	—	—	—
Total des paiements de transfert	7 314	6 757	6 808	6 808	6 707	101

Commentaires sur les écarts :						
L'écart est attribuable aux variations de taux de change du franc suisse et du dollar canadien.						
Medical and Related Sciences (MaRS) Discovery District						marsdd.com
Date de mise en œuvre : Janvier 2004				Date de clôture : Mars 2005		
Financement ministériel total : 20 000 000 \$						
Description du programme de paiements de transfert :						
MaRS est une société sans but lucratif fondée par des leaders des milieux universitaires, scientifiques et d'affaires canadiens. L'initiative aide à accroître la commercialisation de nouvelles découvertes au Canada.						
Objectifs :						
<ul style="list-style-type: none"> • Réunir l'élite du milieu des sciences et du monde des affaires pour faciliter la commercialisation des résultats de la recherche médicale et de la recherche scientifique connexe au Canada. • Appuyer les jeunes entreprises de biotechnologie issues des établissements de recherche médicale en leur fournissant l'infrastructure matérielle ainsi que les services commerciaux et financiers dont elles ont besoin pour réussir. 						
Le financement fédéral de MaRS s'est achevé en mars 2005.						
Résultats :						
Ouverture du centre MaRS en mai 2005.						
Au 31 mars 2005, plus de 73 p. 100 des bureaux et des laboratoires étaient loués ou en étaient à une étape avancée de la négociation des baux.						
Subventions et/ou contributions	Dépenses réelles 2002-2003 (milliers \$)	Dépenses réelles 2003-2004 (milliers \$)	2004-2005 (milliers \$)			
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	Écart entre les dépenses prévues et réelles
Total des subventions	0	10 000	10 000	10 000	10 000	0

Secteur d'activité : Développement du secteur industriel	
Programmes d'Entreprise autochtone Canada (EAC)	abc-eac.ic.gc.ca
Date de mise en œuvre : Juillet 1989	Date de clôture : En cours
Financement ministériel total : 624 000 000 \$	
Description du programme de paiements de transfert :	
<p>Entreprise autochtone Canada (EAC) offre une assistance financière, des renseignements, des ressources matérielles et des renvois à d'autres sources de financement ou de soutien. Bien qu'il existe des contributions remboursables et non remboursables, la plupart des contributions versées par Entreprise autochtone Canada sont non remboursables en raison de leur montant. Néanmoins, toute contribution demeure assortie de conditions. Les sommes octroyées doivent être justifiées et peuvent faire l'objet d'une vérification.</p> <p>Les clients doivent être des Canadiens de descendance indienne (vivant ou non dans une réserve), métisse ou inuite, ou des organismes ou entreprises de développement dont les actionnaires majoritaires sont des Autochtones. EAC travaille également en collaboration avec des organismes à vocation commerciale et des institutions financières autochtones ainsi qu'avec un grand nombre d'organismes, de conseils et de ministères dans le cadre d'activités visant à renforcer les compétences en affaires et à faire connaître davantage les réalisations des entreprises autochtones. EAC contribue ainsi à la réalisation de l'objectif commun qui est une économie inclusive et prospère pour tous les Canadiens.</p>	
Objectif :	
Optimiser la participation des Autochtones à l'économie en appuyant la création et l'expansion d'entreprises viables qui appartiennent à des Autochtones et sont contrôlées par eux.	
Résultats :	
<p>En 2004-2005, le programme a aidé 318 clients à créer ou à acquérir des entreprises grâce à des contributions d'une valeur totale de 12,3 millions de dollars. Un appui a été fourni dans les secteurs suivants : tourisme, fabrication, services commerciaux, professionnels, scientifiques ou techniques, ainsi qu'à des entreprises liées à de grands projets désignés. EAC a aidé 304 entreprises à élargir leurs activités (projets d'innovation ou d'expansion des marchés) ou à se lancer dans de nouvelles initiatives de marketing, grâce à d'autres contributions de 6,8 millions de dollars. Les projets de planification commerciale et d'appui ont aidé 456 entreprises, les contributions s'élevant à 2,7 millions de dollars.</p> <p>Les 34,5 millions de dollars investis dans le cadre du programme EAC au cours de l'exercice terminé ont entraîné des investissements dans l'économie autochtone, de toutes sources, qui ont atteint 94,6 millions de dollars.</p> <p>Le taux de survie des entreprises appuyées par des investissements faits en 2004-2005 n'est pas mesurable à l'heure actuelle. Cependant, des recherches récentes sur les investissements effectués entre le 1^{er} avril 2001 et le 31 mars 2002 montrent que le taux de survie global des clients d'EAC continue d'avoisiner les 70 p. 100. Dans l'analyse des demandes, le programme EAC met l'accent sur la viabilité commerciale et il accorde un soutien supplémentaire aux requérants, ce qui renforce le taux de survie des entreprises soutenues.</p> <p>En outre, EAC appuie un réseau d'institutions financières autochtones (IFA) qui accordent des prêts et des services à des PME autochtones. Les prêts sont versés sous diverses formes, y compris des injections directes de capitaux. Depuis la création des IFA jusqu'à la fin de l'exercice 2004-2005, plus de 25 000 prêts d'une valeur totale de plus de 1 milliard de dollars ont été accordés à des entreprises autochtones au Canada. En plus des injections directes de capitaux, EAC a investi 800 000 \$ dans le cadre de la composante Achat d'une réduction des taux d'intérêt, ce qui a permis de réunir plus de 15 millions de dollars en lignes de crédit qui ont servi à accorder des prêts de développement.</p> <p>EAC continue de soutenir 15 organismes de prestation externes (il s'agit d'institutions financières et d'organismes de développement des entreprises autochtones) pour aider à en accroître les capacités. En les appuyant ainsi, EAC renforce leurs moyens et il étend la portée de ses services jusque dans les régions les plus éloignées du Canada, ce qui rend ses programmes plus accessibles.</p>	

Subventions et/ou contributions	Dépenses réelles 2002-2003 (milliers \$)	Dépenses réelles 2003-2004 (milliers \$)	2004-2005 (milliers \$)			
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	Écart entre les dépenses prévues et réelles
Total des contributions	34 526	39 481	38 250	38 412	38 055	195
Commentaires sur les écarts :						
L'écart de 195 000 \$ est attribuable à des paiements qui n'ont pas été effectués en fin d'année car les demandes de remboursement n'ont pas été présentées.						
Résultats d'évaluation importants :						
Des évaluations sommatives et formatives du Programme de développement des entreprises autochtones ont été réalisées en 2002. Les prochaines évaluations sont prévues en 2007.						
Programme pilote de services à large bande pour le développement rural et du Nord						
largebande.gc.ca						
Date de mise en œuvre : 2002-2003			Date de clôture : 2006-2007			
Financement ministériel total : 90 000 000 \$						
Description du programme de paiements de transfert :						
Le Programme pilote de services à large bande pour le développement rural et du Nord fait appel à un processus concurrentiel pour offrir un accès à des services à large bande, c'est-à-dire à Internet haute capacité, aux collectivités rurales, éloignées ou autochtones qui en sont dépourvues.						
Objectifs :						
<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la réalisation de l'objectif du gouvernement du Canada, c'est-à-dire faire en sorte que toutes les localités canadiennes aient accès, à prix abordable, à des services à large bande. • Aider les collectivités à dresser et à mettre en œuvre des plans d'activités pour obtenir la connectivité large bande et encourager ainsi le secteur privé à entrer sur ce marché. • Augmenter le nombre de collectivités ayant accès à des services à large bande. 						
Résultats :						
Au 31 mars 2005 :						
<ul style="list-style-type: none"> • 58 projets, dans 884 collectivités, ont été retenus pour un financement; • 45 d'entre eux ont signé leur accord de contribution et l'infrastructure est en construction; • un projet représentant quatre collectivités a été lancé avec succès. 						
Subventions et/ou contributions	Dépenses réelles 2002-2003 (milliers \$)	Dépenses réelles 2003-2004 (milliers \$)	2004-2005 (milliers \$)			
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	Écart entre les dépenses prévues et réelles
Total des contributions	1 041	5 010	76 500	20 969	20 969	55 531
Commentaires sur les écarts :						
L'écart entre les dépenses prévues et réelles s'explique par la redistribution des ressources prévues aux exercices 2005-2006 et 2006-2007 afin de mieux refléter la période de développement plus longue des projets à large bande.						
Résultats d'évaluation importants :						
Une évaluation sommative du programme est prévue à la fin de l'exercice 2006-2007.						

Programme d'infrastructures Canada-Ontario (PICO)			ic.gc.ca/coip-pico			
Date de mise en œuvre : 25 octobre 2000			Date de clôture : 31 mars 2007			
Financement ministériel total : 680 723 000 \$						
Description du programme de paiements de transfert :						
Le Programme d'infrastructures Canada-Ontario (PICO) fait appel à un processus concurrentiel pour subventionner la construction, le renouvellement, l'expansion ou l'amélioration matérielle d'infrastructures municipales qui contribuent à améliorer la qualité de vie des Ontariens et à jeter les bases d'une croissance économique soutenue et à long terme au XXI ^e siècle.						
Objectifs :						
Améliorer la qualité de vie de la population en investissant dans les infrastructures municipales aux fins suivantes :						
<ul style="list-style-type: none"> • améliorer la qualité de l'environnement; • favoriser la croissance économique à long terme; • améliorer les infrastructures communautaires; • construire les infrastructures du XXI^e siècle en s'appuyant sur des partenariats novateurs, de nouvelles démarches et des pratiques exemplaires. 						
Résultats :						
Pour 2004-2005, le PICO a annoncé 59 projets, pour lesquels la contribution fédérale a dépassé 51 millions de dollars. Il y a eu, en outre, 23 annonces sur place, 63 cérémonies marquant des jalons, 29 panneaux extérieurs approuvés et 16 plaques permanentes approuvées. Le personnel du PICO a effectué 75 visites sur place pour constater les progrès des projets et surveiller les évaluations environnementales.						
Subventions et/ou contributions	Dépenses réelles 2002-2003 (milliers \$)	Dépenses réelles 2003-2004 (milliers \$)	2004-2005 (milliers \$)			
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	Écart entre les dépenses prévues et réelles
Total des contributions	127 514	134 548	208 916	208 916	150 243	58 673
Commentaires sur les écarts :						
Des situations comme des retards dans les calendriers de construction ont retardé la réception des demandes de remboursement des municipalités et les flux de paiement. Les fonds seront versés au cours des exercices suivants.						

Programme des industries canadiennes du textile et du vêtement (PICTV)						
Date de mise en œuvre : 1 ^{er} janvier 2003			Date de clôture : 31 mars 2007			
Financement ministériel total : 13 099 925 \$						
Description du programme de paiements de transfert :						
Ce partenariat avec l'industrie vise à rendre les entreprises des secteurs du textile et du vêtement plus novatrices et plus concurrentielles.						
Objectif :						
Encourager les entreprises canadiennes à identifier et lancer des projets novateurs, à diversifier leurs produits, à repérer des créneaux et à adopter des technologies exemplaires.						

Résultats :

Le volet « entreprises » du PICTV a approuvé 311 projets de toutes les régions du Canada [dont 157 au Québec, en vertu d'un transfert distinct de fonds à Développement économique du Canada pour les régions du Québec (DEC)]*. Au 31 mars 2005, le volet « initiatives nationales » avait approuvé 60 autres projets. Le nouveau volet « efficacité de la production des textiles » (CANtex) a pour l'instant approuvé 60 initiatives (dont 14 au Québec, en vertu d'un transfert distinct de fonds à DEC). Tous les projets approuvés sont conformes aux objectifs fixés au départ pour le programme.

Tous les projets approuvés dans le volet « entreprises » ont été achevés. Certaines demandes de remboursement finales et quelques rapports finaux restent à venir. Une fois qu'ils auront tous été reçus, un autre rapport d'évaluation du degré de réussite de chacun des projets sera préparé. En plus des 157 projets du Québec, il y a eu 102 projets approuvés en Ontario, 9 dans la région de l'Atlantique, et 43 dans l'Ouest canadien. Sur les 311 projets, 104 portaient sur la compétitivité des marchés, 159 touchaient à des pratiques exemplaires novatrices et 48 étaient liés au commerce électronique.

Les 62 projets du volet « initiatives nationales » ont été approuvés afin d'aider des bénéficiaires n'appartenant pas au secteur privé, comme des associations sectorielles, à élaborer des initiatives nationales dans des domaines comme le marketing mondial, l'image de marque et le commerce électronique. Sur les 62 projets approuvés, 21 se rapportent à l'image de marque et au marketing, 28 à l'analyse sectorielle et à des études de marché, 3 aux pratiques exemplaires novatrices et 10 au développement du commerce électronique.

Dans le nouveau volet « efficacité de la production des textiles » (CANtex), 60 projets ont été approuvés. Cependant, au 31 mars 2005, seuls quelques-uns étaient achevés, car ils ont tous été approuvés récemment. La demande du secteur privé demeure élevée pour cette initiative.

Subventions et/ou contributions	Dépenses réelles 2002-2003 (milliers \$)	Dépenses réelles 2003-2004 (milliers \$)	2004-2005 (milliers \$)			
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	Écart entre les dépenses prévues et réelles
Total des contributions	—	4 634	6 681	9 431*	8 466	1 785

* Ne comprend pas le financement de 750 000 \$ de DEC.

Commentaires sur les écarts :

L'écart entre les dépenses réelles et prévues en 2004-2005 découle largement du fait que le volet « efficacité de la production des textiles » (CANtex) a été approuvé le 12 octobre 2004 et comprenait un financement additionnel de 2,75 millions de dollars. Toutefois, cette approbation tardive a laissé très peu de temps pour verser les fonds avant la fin de l'année, compte tenu du temps nécessaire pour préparer du matériel promotionnel, réaliser les activités de promotion et recevoir, évaluer et approuver des propositions.

Résultats d'évaluation importants :

Une évaluation formative du PICTV est prévue pour l'exercice 2005-2006.

CANARIE — Phase 3 : Projet de développement d'applications de pointe (PDAP)

Date de mise en œuvre : 1999-2000

Date de clôture : 31 mars 2005*

Financement ministériel total : 78 000 000 \$

* Le Projet de développement d'applications de pointe (PDAP) de CANARIE a été prolongé au 31 mars 2005, afin de permettre la conclusion de la Phase 3 du programme et des sous-projets ainsi que la préparation de la documentation et des rapports connexes, conformément aux exigences de l'entente. Cependant, il n'y a eu aucune dépense après le 31 mars 2004.

Description du programme de paiements de transfert :

En 1999, le gouvernement du Canada a fourni 78 millions de dollars pour la Phase 3 du PDAP de CANARIE. Ce programme quinquennal s'est terminé le 31 mars 2004.

Description du programme de paiements de transfert :

- Améliorer la productivité et la compétitivité de l'industrie canadienne, en particulier des entreprises de TIC novatrices, en mettant l'accent sur des secteurs prioritaires, comme le commerce électronique, le cyberapprentissage, la cybersanté et les systèmes intelligents.
- Être un catalyseur du développement et de la diffusion des technologies, des applications de pointe et des services qui peuvent soutenir et/ou utiliser l'infrastructure Internet évoluée, comme CA*net, et qui sont fondés sur des normes ouvertes.

Résultats :						
La Phase 3 du PDAP de CANARIE a appuyé plus de 80 projets de développement d'applications. De plus, elle a encouragé et facilité la collaboration entre les organismes et les particuliers, a créé entre eux des intérêts communs et a fait participer les PME.						
Subventions et/ou contributions	Dépenses réelles 2002-2003 (milliers \$)	Dépenses réelles 2003-2004 (milliers \$)	2004-2005 (milliers \$)			
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	Écart entre les dépenses prévues et réelles
Total des contributions	22 621	33 717	—	—	—	—
Résultats d'évaluation importants :						
Les résultats de l'évaluation étaient positifs. L'évaluation a conclu que les objectifs du programme demeuraient pertinents, en particulier en ce qui concerne l'amélioration du rendement international de la R-D canadienne. Il était trop tôt pour montrer les avantages des applications financées, car beaucoup en étaient encore au stade préconcurrentiel, mais le programme a réussi à encourager et à faciliter la collaboration entre les organismes et les particuliers et à créer entre eux des intérêts communs.						
Programme d'accès communautaire (PAC)						pac.ic.gc.ca
Date de mise en œuvre : 1995-1996			Date de clôture : 31 mars 2006			
Financement ministériel total : 337 200 000 \$						
Description du programme de paiements de transfert :						
Le Programme d'accès communautaire (PAC), qui a été lancé pendant l'exercice 1995-1996, a été créé dans le cadre de l'initiative Un Canada branché afin de donner un accès à prix abordable à Internet et à ses services et outils. Le programme avait pour but de permettre à tous les Canadiens et à toutes les collectivités canadiennes de participer à l'économie du savoir. Les sites du PAC se trouvent dans des écoles, des bibliothèques, des centres communautaires ou des centres d'amitié, et ils sont exploités en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et des organisations sans but lucratif.						
Objectif :						
Faire en sorte que tous les Canadiens bénéficient d'un accès public à Internet à un prix abordable.						
Résultats :						
Le PAC joue un rôle clé dans l'adoption des TIC et dans l'acquisition de connaissances connexes. Au plus fort du programme, 8 800 sites PAC fonctionnaient dans le pays. Le programme a été réorienté en 2003-2004 afin de répondre aux besoins des clients touchés par le fossé numérique. Les sites offrent une porte d'accès à la technologie, à l'information, au savoir-faire, à la formation et au recrutement, et ils relient les collectivités au reste du Canada et à la société planétaire.						
Subventions et/ou contributions	Dépenses réelles 2002-2003 (milliers \$)	Dépenses réelles 2003-2004 (milliers \$)	2004-2005 (milliers \$)			
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	Écart entre les dépenses prévues et réelles
Total des contributions	18 370	39 169	3 650	32 988***	32 849	29 199
Portion des contributions totales accordée à la Stratégie emploi jeunesse (SEJ)* **	—	4 669	—	12 138	12 008	12 008
Contributions nettes du programme	18 370	34 500	3 650	20 850	20 841	17 191

<p>* Pour obtenir de plus amples renseignements sur la SEJ, veuillez consulter la page 83.</p> <p>** Les données sont représentatives.</p> <p>*** Comprend un financement de 3 350 \$ accordé au volet Gestion de l'information et technologies de l'information (GI-TI) de l'Initiative du secteur bénévole (ISB).</p> <p>Commentaires sur les écarts :</p> <p>À la suite du dépôt des Comptes publics, dans lesquels seules les dépenses prévues pour le volet GI-TI de l'ISB étaient présentées, les autorisations et les ressources du PAC ont été prolongées jusqu'à l'automne de l'exercice 2004-2005.</p>						
<p>FedNor — Fonds de développement économique du Nord de l'Ontario (FDENO)</p> <p>fednor.ic.gc.ca/epic/internet/infednor-fednor.nsf/intro</p>						
Date de mise en œuvre : 1996			Date de clôture : En cours			
Financement ministériel total : 265 000 000 \$						
<p>Description du programme de paiements de transfert :</p> <p>Le programme contribue au développement économique des collectivités du Nord de l'Ontario.</p> <p>Objectif :</p> <p>Promouvoir le développement économique communautaire, la diversification et la création d'emplois, afin de contribuer à bâtir des collectivités autonomes dans le Nord de l'Ontario et de renforcer l'économie régionale.</p> <p>Résultats :</p> <p>Accès au capital pour les petites entreprises</p> <p>Grâce à ses ententes visant une réserve pour pertes sur prêts conclues avec les institutions financières, FedNor a stimulé l'investissement dans des entreprises à haut risque en aidant 38 PME à avoir accès à 4,6 millions de dollars en financement global.</p> <p>Accès des petites entreprises à l'information</p> <p>FedNor a contribué à raccorder les collectivités du Nord de l'Ontario au reste du monde en investissant plus de 5 millions de dollars dans 49 projets de télécommunications et de TIC en 2004-2005, ce qui a créé des débouchés pour les entreprises locales et facilité le développement économique communautaire ainsi que l'accès aux services.</p> <p>Accès des petites entreprises aux marchés</p> <p>Le Centre de commerce international (CCI) de FedNor a aidé le Nord de l'Ontario à soutenir la concurrence dans l'économie mondiale en appuyant 52 ateliers et séminaires commerciaux, auxquels ont assisté 400 participants. Le Centre a également offert des services de consultation personnalisés à 50 PME et appuyé deux missions commerciales communautaires.</p> <p>Promotion de collectivités durables et autonomes</p> <ul style="list-style-type: none"> FedNor a renforcé la capacité des collectivités du Nord de développer efficacement leur économie en versant plus de 15,5 millions de dollars pour appuyer 600 projets de planification communautaires relatifs à la mise en œuvre de plans stratégiques, à l'infrastructure économique et à l'aide spéciale à l'adaptation économique. Cet appui aura des retombées à long terme, comme la création d'emplois, la diversification économique et de nouvelles occasions d'affaires. FedNor a investi plus de 3,4 millions de dollars en appui à plus de 120 stages, dans le cadre de son Programme jeunes stagiaires, qui permet à de jeunes diplômés d'acquérir une expérience de travail utile menant à un emploi permanent dans le Nord de l'Ontario. FedNor a investi 4,5 millions de dollars dans 71 projets touristiques et organisé une conférence sur l'écotourisme dans le Nord de l'Ontario qui a attiré des visiteurs dans le Nord et créé de la richesse dans la région. 						
Subventions et/ou contributions	Dépenses réelles 2002-2003 (milliers \$)	Dépenses réelles 2003-2004 (milliers \$)	2004-2005 (milliers \$)			
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	Écart entre les dépenses prévues et réelles
Total des contributions	47 319	41 327	36 700	37 655	37 655	955

Commentaires sur les écarts :						
L'écart est attribuable au fait que des fonds supplémentaires ont été réaffectés à partir d'autres programmes d'Industrie Canada et compensés par l'exercice de réaffectation de 1 milliard de dollars du gouvernement fédéral, 2 millions de dollars venant de FedNor.						
Résultats d'évaluation importants :						
Évaluation de l'initiative de l'économie du savoir et de l'innovation en Ontario						
<ul style="list-style-type: none"> • L'initiative répond aux besoins des collectivités autant du Nord que du Sud de l'Ontario. • L'initiative a été très fructueuse. Elle a donné lieu à une sensibilisation accrue aux débouchés de l'économie du savoir et de l'innovation et elle a permis d'améliorer la planification stratégique de l'économie du savoir; d'améliorer l'accès au capital; d'améliorer les services de promotion commerciale; d'acquérir de nouvelles compétences et d'établir de nouveaux partenariats; et d'obtenir d'autres fonds. • Des problèmes particuliers ont été relevés en ce qui concerne le financement maximal du Programme de développement des collectivités, principal mécanisme de prestation dans le Sud de l'Ontario. 						
Suivi de la vérification de FedNor						
FedNor a donné suite à toutes les recommandations faites dans le suivi de la vérification de FedNor de 2001. Les questions abordées comprennent les outils d'évaluation et les procédures propres aux évaluations environnementales, les contributions en nature, les méthodes de communication relatives à l'approbation des projets, les communiqués de presse pour les projets approuvés et les lettres d'offre, et l'administration du fonds d'actions.						
FedNor — Programme de développement des collectivités (Ontario)						
fednor.ic.gc.ca/epic/internet/infednor-fednor.nsf/intro						
Date de mise en œuvre : 1986			Date de clôture : En cours			
Financement ministériel total : 155 000 000 \$ (Il s'agit du total depuis l'exercice 1996-1997. Avant 1995, le programme relevait de l'ancien ministère Développement des ressources humaines Canada.)						
Description du programme de paiements de transfert :						
Le programme contribue au développement économique communautaire des régions rurales de l'Ontario.						
Objectif :						
Stimuler le développement économique communautaire en aidant les collectivités à développer et à diversifier leur économie par une planification stratégique communautaire, des services aux entreprises et un accès au capital.						
Résultats :						
<ul style="list-style-type: none"> • Les investissements de plus de 47,7 millions de dollars des Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) de l'Ontario dans plus de 1 100 entreprises locales ont permis de trouver plus de 90 millions de dollars auprès d'autres sources. • L'aide financière et les conseils du Programme de développement des collectivités ont permis la création de 858 entreprises, l'expansion de 289 entreprises et le maintien de 657 entreprises. • Les SADC ont offert divers services aux entreprises, dont plus de 7 000 entrevues de counselling à des PME de l'Ontario. • Le budget de 2005 prévoit 14,2 millions de dollars de plus pour le Programme de développement des collectivités à compter de 2005-2006, afin d'appuyer efficacement le développement économique des collectivités et l'expansion des petites entreprises. 						
Subventions et/ou contributions	Dépenses réelles 2002-2003 (milliers \$)	Dépenses réelles 2003-2004 (milliers \$)	2004-2005 (milliers \$)			
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	Écart entre les dépenses prévues et réelles
Total des contributions	20 491	25 123	20 160	24 262	24 262	4 102
Commentaires sur les écarts :						
L'écart est attribuable aux fonds supplémentaires qui ont été réaffectés à partir d'autres programmes d'Industrie Canada.						

Résultats d'évaluation importants :**Vérification du Programme de développement des collectivités**

(www.ic.gc.ca/cmb/welcomeic.nsf/0/9c568aac31f14f3385256f85005b988f?OpenDocument)

- La direction et le personnel de FedNor ont réussi à mettre le Programme en œuvre en respectant ses modalités d'application.
- Le personnel du Programme est consciencieux et a à cœur de fournir le service aux clients de la façon la plus efficace et la plus efficiente possible.
- Le Programme est assujéti à un cadre de contrôle de la gestion clairement défini, qui a aidé FedNor et Industrie Canada à exécuter le Programme de façon rentable.
- Le Programme est mis en œuvre conformément aux lois, aux règlements et aux politiques applicables et il a établi des contrôles régissant les rôles et les responsabilités de tous les intervenants.

FedNor — Fonds de développement de l'Est de l'Ontario (FDEO)fednor.ic.gc.ca/epic/internet/infednor-fednor.nsf/intro**Date de mise en œuvre :** 2004**Date de clôture :** 31 mars 2006**Financement ministériel total :** 9 600 000 \$**Description du programme de paiements de transfert :**

Le programme contribue au développement économique des collectivités de l'Est ontarien.

Objectif :

Promouvoir le développement économique des collectivités de l'Est ontarien rural, en renforçant la capacité des collectivités de se développer et de créer les conditions nécessaires pour stimuler les affaires et créer des emplois.

Résultats :

- FedNor a investi 5,6 millions de dollars dans les activités du Fonds de développement de l'Est de l'Ontario (FDEO) dans le cadre d'accords de contribution avec les 15 SADC de l'Est de l'Ontario.
- Dans les cinq mois qui se sont écoulés avant le 31 mars 2005, 9,3 millions de dollars ont été engagés dans 96 projets, ce qui a permis d'obtenir 3 millions de dollars auprès d'autres sources. Ce montant comprend 2 millions de dollars qui ont été engagés dans 15 projets de capitalisation afin d'améliorer l'accès au capital pour des entreprises existantes et de nouvelles entreprises dans l'Est ontarien.

Subventions et/ou contributions	Dépenses réelles 2002-2003 (milliers \$)	Dépenses réelles 2003-2004 (milliers \$)	2004-2005 (milliers \$)			
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	Écart entre les dépenses prévues et réelles
Total des contributions	0	0	9 600	5 600	5 600	4 000

Commentaires sur les écarts :

Le Budget supplémentaire A a approuvé un financement de 9,6 millions de dollars pour le Fonds de développement de l'Est de l'Ontario. Toutefois, le financement a seulement été reçu en novembre 2004, ce qui laissait peu de temps à FedNor pour distribuer les fonds. Dans le cadre de la mise à jour annuelle des niveaux de référence, l'écart entre les dépenses prévues et réelles a été reporté à l'exercice 2005-2006.

Direction générale des applications de l'autoroute de l'information — Stratégie emploi jeunesse (DGAAl-SEJ) jeunesse.gc.ca						
Date de mise en œuvre : 1996-1997			Date de clôture : 2005-2006			
Financement ministériel total : 41 052 266 \$						
Description du programme de paiements de transfert :						
<p>La Stratégie emploi jeunesse aide les jeunes Canadiens à acquérir, grâce à des expériences professionnelles, les connaissances et les compétences dont ils auront besoin à l'avenir. Elle leur permet ainsi de participer plus activement au marché du travail en rapide évolution. Industrie Canada fait partie des ministères et organismes fédéraux qui, sous l'égide de RHDCC, collaborent à mettre cette initiative en œuvre avec les autres ordres de gouvernement, les universités et les collèges, le secteur privé et des organismes sans but lucratif. Dans le cadre de la Stratégie, Industrie Canada continue d'exécuter des programmes reflétant les priorités actuelles du gouvernement, telle la Stratégie d'innovation du Canada.</p> <p>Objectif :</p> <p>Offrir des stages de travail à des jeunes de 15 à 30 ans qui possèdent des compétences en TIC, afin de leur donner un avantage dans l'économie du savoir au Canada et à l'étranger.</p> <p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 140 jeunes Autochtones ont participé à des projets de TIC novateurs pour promouvoir des applications informatiques, comme la conception de sites Web, les multimédias, l'intégration et le développement de bases de données, l'élaboration de contenu, le soutien technique, le mentorat en TIC, la facilitation et d'autres tâches connexes. Ces jeunes ont ensuite acquis une expérience de travail dans leurs collectivités autochtones afin qu'ils puissent appliquer les compétences acquises durant leur formation. • 320 jeunes stagiaires ont été embauchés dans le cadre du Programme d'acquisition d'une expérience de travail professionnelle, afin de recycler des ordinateurs et d'aider et conseiller les écoles et les organisations sans but lucratif. • Dans le cadre du volet Objectif carrière, 32 titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires ont acquis une expérience de travail en élaborant des modules pour l'utilisation de logiciels spéciaux et d'un site de communication afin de faciliter les communications et la formation en ligne, et en enseignant des TIC aux membres de la collectivité dans les centres d'emploi afin d'aider les clients dans leur recherche d'un emploi. 						
Subventions et/ou contributions	Dépenses réelles 2002-2003 (milliers \$)	Dépenses réelles 2003-2004 (milliers \$)	2004-2005 (milliers \$)			
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	Écart entre les dépenses prévues et réelles
Volet PAC des contributions de la SEJ	—	4 669	—	7 998	7 941	7 941
Volet Rescol des contributions de la SEJ	14 834	12 664	—	5 107	5 034	5 034
Total Contributions	14 834	17 333	—	13 105	12 975	(12 975)
<i>Nota</i> : Les données sont représentatives.						
Commentaires sur les écarts :						
À la suite du dépôt des Comptes publics indiquant que les dépenses prévues seraient nulles, les autorisations et les ressources du programme ont été prolongées jusqu'à l'automne de l'exercice 2004-2005.						

Rescol	rescol.ca
Date de mise en œuvre : 1995	Date de clôture : 2005-2006
Financement ministériel total : 243 000 000 \$	
Description du programme de paiements de transfert :	
<p>Le programme Rescol d'Industrie Canada travaille en collaboration avec les gouvernements, les organismes sans but lucratif et le secteur privé pour placer le Canada à l'avant-garde mondiale des capacités d'apprentissage en ligne, afin d'appuyer l'utilisation novatrice des TIC pour un apprentissage permanent et de promouvoir la compétitivité de l'industrie de l'apprentissage en ligne.</p>	
Objectifs :	
<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la connectivité à large bande des écoles des Premières nations du Canada. • Fournir des ordinateurs excédentaires remis en état aux écoles, aux bibliothèques et aux organisations d'apprentissage sans but lucratif. • Améliorer le degré de préparation des Canadiens en matière d'apprentissage électronique. 	
Résultats :	
<ul style="list-style-type: none"> • Par l'intermédiaire de Campus branché canadien, les étudiants canadiens ont eu accès par un guichet unique à des cours en ligne, dont le nombre est passé de 78 en 2001 à 2 700 en 2004-2005. Campus Canada, qui est un programme partenaire, donne accès à 45 programmes postsecondaires sur Internet. • Le portail rescol.ca donne accès à des ressources en ligne aux élèves canadiens du primaire et du secondaire. • Afin d'accroître la sécurité pour les jeunes Canadiens qui naviguent sur Internet, Rescol a élaboré cyberaverti.ca en partenariat avec la Gendarmerie royale du Canada et Sécurité publique et Protection civile Canada. Un appui a aussi été accordé à Child Find Manitoba pour que cet organisme exploite cyberaide.ca, un site où les utilisateurs d'Internet peuvent signaler les abus d'Internet. • Rescol a appuyé la deuxième phase de Jeunes Canadiens dans un monde branché, qui établit un point de référence pour évaluer l'intégration des TIC et une base pour les programmes futurs. • Au 31 mars 2005, 43 p. 100 des écoles des Premières nations avaient accès à des services à large bande, 26 p. 100 avaient des capacités de vidéoconférence, et le ratio ordinateur-élèves était passé de un pour huit à un pour six. • Plus de 260 concepteurs canadiens d'instruments d'apprentissage électronique et d'établissements utilisateurs ont été informés des exigences techniques et des normes internationales d'accès libre. • En 2004, le Canada a proposé une norme pour assurer l'inclusion des personnes handicapées et de celles qui ont besoin de technologies d'accès spéciales dans des environnements électroniques. La norme a été proposée au Sous-comité des technologies pour l'éducation, la formation et l'apprentissage du Comité technique mixte ISO/Commission électrotechnique internationale (ISO/CEI) sur les technologies de l'information. Cette proposition de nouveau projet a été mise au vote et est désormais un projet actif l'ISO/CEI. • En tout, 102 464 ordinateurs excédentaires ont été recyclés et distribués à des écoles, à des bibliothèques et à des organisations d'apprentissage sans but lucratif, ce qui prolonge leur vie utile et évite qu'ils finissent dans des décharges. • Rescol a financé une enquête de Statistique Canada intitulée <i>Connectivité et intégration des TIC dans les écoles élémentaires et secondaires au Canada</i> dont les résultats ont été publiés en juin 2004. Cette enquête a évalué l'état de la connectivité dans les écoles, l'utilisation des TIC et les obstacles qui restent à surmonter. Statistique Canada a également mené une enquête dans les écoles autochtones et en a publié les résultats. 	

Subventions et/ou contributions	Dépenses réelles 2002-2003 (milliers \$)	Dépenses réelles 2003-2004 (milliers \$)	2004-2005 (milliers \$)			
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	Écart entre les dépenses prévues et réelles
Total des contributions	42 216	42 776	—	20 026	19 738	19 738
Volet Stratégie emploi jeunesse* des contributions totales**	14 834	12 664	—	967	967	967
Contributions nettes du programme	27 382	30 112	—	19 059	18 771	18 771

* Pour obtenir de plus amples renseignements sur la SEJ, veuillez consulter la page 83.

** Les données sont représentatives.

Commentaires sur les écarts :

À la suite du dépôt des Comptes publics indiquant que les dépenses prévues seraient nulles, les autorisations et les ressources de Rescol ont été prolongées jusqu'à l'automne de l'exercice 2004-2005.

Résultats d'évaluation importants :

- D'un point de vue financier, il est amplement justifié de poursuivre Rescol.
- Rescol est toujours pertinent.
- Il y a un besoin continu d'appuyer les écoles, les élèves et les enseignants des Premières nations.
- L'un des grands objectifs de Rescol devrait être d'élaborer une stratégie sur l'utilisation des TIC dans l'enseignement.

L'évaluation du programme Rescol, publiée le 16 janvier 2004, est affichée à :

www.ic.gc.ca/cmb/welcomeic.nsf/a3e7dbfb7960566d8525649d006b119e/f9d3f9497a56badb85256e97006dbc43!OpenDocument

Économie sociale — Financement

Date de mise en œuvre : 2004

Date de clôture : Sans objet

Financement ministériel total : *

Description du programme de paiements de transfert :

Compte tenu de la contribution croissante du secteur de l'économie sociale aux collectivités canadiennes, le budget de 2004 prévoyait 100 millions de dollars de nouveaux crédits sur cinq ans pour la réalisation de projets pilotes. L'accès est souvent un facteur déterminant de la capacité de croissance des entreprises sociales.

* Aucun financement n'a été versé jusqu'ici. Il faut d'abord achever les consultations avec les intervenants sur la conception du financement.

L'affectation régionale annuelle est la suivante : Ouest canadien (5 millions de dollars par année); Ontario (7 millions de dollars par année); Québec (6 millions de dollars par année); et région de l'Atlantique (2 millions de dollars par année). Les organismes de développement régional verseront les fonds dans l'Ouest canadien, au Québec et dans la région de l'Atlantique. Industrie Canada et FedNor seront chargés d'investir les fonds en Ontario.

Objectifs :

- Offrir du financement (capitaux patients et prêts) aux entreprises sociales.
- Améliorer l'accès aux prêts et aux capitaux patients et réduire ainsi les obstacles au rôle de l'entreprise sociale dans l'atteinte des buts économiques, sociaux et communautaires.

Résultats :

Aucun financement n'a été versé jusqu'ici. Il faut d'abord achever les consultations avec les intervenants sur la conception du financement.

Subventions et/ou contributions	Dépenses réelles 2002-2003 (milliers \$)	Dépenses réelles 2003-2004 (milliers \$)	2004-2005 (milliers \$)			
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	Écart entre les dépenses prévues et réelles
Total des subventions	Aucun financement n'a été versé.					
Total des contributions						
Total des paiements de transfert						
Initiative d'adaptation économique de l'industrie et des collectivités touchées par le différend sur le bois d'œuvre (IAEIC)						
Date de mise en œuvre : 1 ^{er} décembre 2002			Date de clôture : 31 mars 2005			
Financement ministériel total : 91 052 579 \$						
Description du programme de paiements de transfert :						
L'Initiative d'adaptation économique de l'industrie et des collectivités touchées par le différend sur le bois d'œuvre (IAEIC) génère à long terme des avantages économiques durables — emplois permanents, entreprises, nouveaux produits, adoption de nouvelles technologies et installations communautaires — dans les régions et les collectivités qui ont été touchées par les droits imposés par les États-Unis sur le bois d'œuvre résineux, en finançant des projets propres à favoriser la diversification de l'économie et à réduire la dépendance à l'égard de cette industrie.						
Objectif :						
Générer à long terme des avantages économiques durables dans les régions et les collectivités qui ont perdu des emplois permanents à cause des droits imposés par les États-Unis sur le bois d'œuvre résineux, en finançant des projets propres à favoriser la diversification de l'économie et à réduire la dépendance à l'égard de cette industrie.						

Résultats :

Cette initiative a appuyé 542 projets en Colombie-Britannique (145), en Ontario (72) et au Québec (325). Le financement a permis d'obtenir 247,75 millions de dollars auprès d'autres sources et de créer ou de maintenir 7 421 emplois directs comme suit : Colombie-Britannique (2 500), Ontario (699) et Québec (4 222). Les chiffres ne donnent pas une idée complète de l'importance stratégique du financement pour de nombreuses collectivités touchées par le différend sur le bois d'œuvre. Voici quelques exemples de résultats obtenus :

- Dans le projet du Conseil de formation de l'aéroport de Vernon (Colombie-Britannique), des mécaniciens d'aéronef sont formés afin de remédier à une pénurie dans l'Okanagan et ailleurs en Colombie-Britannique. L'IAEIC a payé l'achat de 12 moteurs d'avion usagés, représentant différentes technologies et fabricants pour que les étudiants les démontent et les remontent dans le cadre des cours. Le projet n'aurait pas pu être réalisé sans le concours de l'Initiative.
- La ville de Merritt (Colombie-Britannique) a été durement touchée par le différend sur le bois d'œuvre et, dans le centre-ville, de nombreux magasins sont vides. Le projet financé par l'Initiative vise à créer une exposition sur le modèle de l'avenue des stars de Hollywood. L'exposition présentera des plaques de bronze des empreintes d'artistes de la musique country. Elle s'appuie sur le grand festival de musique country qui se déroule tous les ans à Merritt. Le projet de l'IAEIC fait partie d'un vaste plan des promoteurs qui espèrent faire de Merritt la capitale canadienne de la musique country, afin de développer le tourisme dans la ville.
- À Atikokan (Ontario), le financement de l'Initiative a contribué à un projet qui a permis de rouvrir l'usine de Fibratex Manufacturing Inc., qui est ainsi sortie de sa mise sous séquestre pour devenir une entreprise rentable employant 140 personnes.
- L'IAEIC a contribué à la création d'une nouvelle entreprise, Long Lake Timber Reclamations, qui emploiera un convoyeur flottant novateur pour récolter des grumes submergées dans les rivières du Nord-Ouest de l'Ontario. La Première nation No. 58 a élaboré cette technologie et elle s'est associée à 18 entreprises régionales et à deux cabinets d'experts-conseils pour réaliser ce projet. Il y a une vingtaine d'emplois à la clé pour les membres de la Première nation, à mesure que l'entreprise grandira et que des partenariats seront établis avec d'autres Premières nations qui ont accès à des ressources forestières autrefois transportées par voie d'eau.
- À Normandin, dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'Initiative a appuyé un projet visant à créer une usine de transformation secondaire du bois qui utilisera une technologie finlandaise modifiant le bois par un procédé thermique et qui créera 20 emplois.

Subventions et/ou contributions	Dépenses réelles 2002-2003 (milliers \$)	Dépenses réelles 2003-2004 (milliers \$)	2004-2005 (milliers \$)			
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	Écart entre les dépenses prévues et réelles
Total des contributions	100	24 415	72 326	66 537	66 537	5 789

Commentaires sur les écarts :

L'écart est attribuable au fait que plusieurs projets remboursables de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO) n'ont pas été réalisés. Dans certains cas, l'annulation est attribuable à des difficultés financières pour la portion des projets non reliée à l'IAEIC. Dans d'autres, il ne restait plus assez de temps pour réaliser les projets. Dans la plupart des cas, le manque de temps tenait à des retards dans le lancement de l'Initiative ainsi qu'aux délais nécessaires pour effectuer les évaluations environnementales. Une partie des fonds inutilisés de DEO a donc été transférée aux deux autres organismes (FedNor et DEC) pour qu'ils soient utilisés avant la fin du programme.

Résultats d'évaluation importants :

Une évaluation sommative sera effectuée durant l'exercice 2005-2006.

Mécanisme de financement structuré		
strategis.ic.gc.ca/epic/internet/insim-cnmi.nsf/fr/h_uv00002f.html		
Date de mise en œuvre : Septembre 2001		Date de clôture : Mars 2007
Financement ministériel total : 13 991 466 \$		
Description du programme de paiements de transfert :		
Le programme stimule les activités économiques dans le secteur canadien de la construction navale et maritime industrielle en offrant une aide financière aux acheteurs-preneurs de navires de construction canadienne.		
Objectifs :		
<ul style="list-style-type: none"> • Stimuler les activités économiques dans le secteur canadien de la construction navale et maritime industrielle en offrant une aide financière aux acheteurs-preneurs de navires de construction canadienne, pour accroître les recettes annuelles d'environ 200 millions de dollars et créer 1 740 emplois. • Offrir à l'industrie un financement à un taux concurrentiel pour tenir compte des défis uniques qu'elle doit surmonter dans le marché mondial d'aujourd'hui. Cette nouvelle mesure mettra l'accent sur les possibilités et son application sera tournée vers l'avenir. • Offrir une solution de remplacement aux propriétaires de navires canadiens qui ne peuvent profiter pleinement de la déduction pour amortissement accéléré. 		
Compte tenu de la conjoncture internationale actuelle dans le secteur de la construction navale et maritime industrielle, le Mécanisme de financement structuré constitue un élément essentiel du cadre stratégique canadien récemment annoncé dans le domaine de la construction navale (<i>Cap sur les nouveaux débouchés — Nouveau cadre stratégique pour le secteur canadien de la construction navale et maritime industrielle</i>), qui vise les objectifs ci-dessus.		
Résultats :		
En 2004-2005, onze projets ont été approuvés et huit ont fait l'objet de contrats. Le coût du Mécanisme par année-personne pour les huit nouveaux projets devrait s'établir à 17 500 \$, ce qui est conforme aux objectifs. Les décaissements se sont chiffrés à 9,5 millions de dollars, ce qui représente 93 millions de dollars de ventes des chantiers navals et 958 années-personnes d'emploi dans les projets achevés. Par ailleurs, 11,2 millions de dollars ont été engagés en 2004-2005, ce qui représente des ventes supplémentaires de 82 millions de dollars et 640 années-personnes d'emploi. La région de l'Atlantique a reçu 41 p. 100 des fonds; le Québec, 36 p. 100; la Colombie-Britannique, 20 p. 100 et l'Ontario, 3 p. 100. Au niveau des collectivités, les résultats sont les suivants (pour les projets achevés ou en cours en 2004-2005).		
Projets achevés		
<i>Collectivité</i>	<i>Ventes (millions \$)</i>	<i>Années-personnes</i>
Lévis (QC)	75	758
Georgetown (Î.-P.-É.)	13	176
Dartmouth (N.-É.)	3,5	22
Cap-aux-Meules (QC)	0,3	2
Projets en cours en 2004-2005		
<i>Collectivité</i>	<i>Ventes (millions \$)</i>	<i>Années-personnes</i>
Georgetown (Î.-P.-É.)	28	272
Halifax (N.-É.)	14	123
Isle-aux-Coudres (QC)	0,6	3
Glovertown (T.-N.)	3,5	30
St. Thomas (ON)	4,2	28
Wheatley (ON)	13,5	112
Vancouver (C.-B.)	35	214

Subventions et/ou contributions	Dépenses réelles 2002-2003 (milliers \$)	Dépenses réelles 2003-2004 (milliers \$)	2004-2005 (milliers \$)			
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	Écart entre les dépenses prévues et réelles
Total des contributions	1 034	3 270	54 084	9 896	9 455	44 629
Commentaires sur les écarts :						
<p>Plusieurs facteurs ont entraîné un écart important entre les dépenses prévues et réelles. Une somme de 15 millions de dollars a été utilisée à titre de contribution ministérielle lors la réaffectation de 1 milliard de dollars du gouvernement fédéral, annoncée dans le budget de 2003. De plus, le coût réel de certains projets était inférieur au plafond approuvé. Les projets visés par le Mécanisme peuvent prendre de six mois à un an et demi avant d'être menés à bien, et les décaissements ne sont effectués que lorsque le navire est achevé. Des retards dans l'achèvement des projets, des dépenses inférieures aux prévisions et l'annulation de projets ont des incidences sur les dépenses prévues, et expliquent en partie l'écart attribuable au cours normal des activités.</p>						
Résultats d'évaluation importants :						
<p>Une évaluation provisoire du Mécanisme de financement structuré a été effectuée et un rapport sera affiché à l'automne 2005 sur le site du Mécanisme (strategis.ic.gc.ca/epic/internet/insim-cnmi.nsf/fr/uv00003f.html)</p>						
Partenariat technologique Canada (PTC)						tpc.ic.gc.ca
<ul style="list-style-type: none"> • Programme de R-D de PTC • Programme des Adhérents pionniers h2 (APh2) de PTC 						
<p>Date de mise en œuvre : (Programme de R-D de PTC) 11 mars 1996; (Programme APh2 de PTC) 9 octobre 2002</p> <p>Date de clôture : (Programme de R-D de PTC) Sans objet; (Programme APh2 de PTC) 31 mars 2008</p> <p>Financement ministériel total : 2 175 662 000 \$</p>						
Description du programme de paiements de transfert :						
<p>Les programmes fournissent une aide financière à la recherche-développement stratégique, et mettent sur pied des projets pilotes qui profiteront à la population canadienne sur le plan économique, social et environnemental.</p> <p>Objectifs :</p> <p>Programme de R-D de PTC :</p> <p>Faire avancer les connaissances du Canada pour améliorer la position technologique et stratégique des entreprises effectuant de la R-D; renforcer le système d'innovation du Canada; élargir et approfondir la capacité de R-D du Canada; faire des progrès en matière de santé et de sécurité.</p> <p>Ces objectifs visent à faire en sorte que l'innovation au Canada soutienne des secteurs importants et ait à long terme des répercussions qui contribueront par la suite à l'amélioration du rendement et de la compétitivité industriels, du développement durable, de la qualité de vie et de la qualité de l'environnement.</p> <p>Programme APh2 de PTC :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroître la sensibilisation et l'acceptation des citoyens, des consommateurs et des investisseurs relativement aux capacités de l'hydrogène. • Intégrer les technologies de l'hydrogène et les technologies compatibles. • Édifier les infrastructures de l'hydrogène. • Acquérir des compétences et mettre en place une chaîne d'approvisionnement dans l'industrie de l'hydrogène. • Établir des codes et des normes pour l'industrie de l'hydrogène. • Renforcer le rendement, la fiabilité, la durabilité et la viabilité économique de la technologie de l'hydrogène et des technologies compatibles. <p>Les objectifs du programme seront atteints grâce à des projets pilotes dans le domaine de la technologie de l'hydrogène.</p>						

Résultats :						
<ul style="list-style-type: none"> • PTC a conclu des contrats pour 31 projets, soit un investissement de 256,5 millions de dollars. • Technologies de l'aérospatiale et de la défense : 24 projets, 203,9 millions de dollars • Technologies habilitantes : 3 projets, 22,6 millions de dollars • Technologies environnementales : 4 projets, 30 millions de dollars • PARI-PTC : 40 projets, 15,7 millions de dollars • Programme APh2 : 4 projets, 13,3 millions de dollars 						
Pour plus de renseignements, visitez le site de PTC (www.ptc.ic.gc.ca) et cliquez sur Bilan de l'exercice.						
Subventions et/ou contributions	Dépenses réelles 2002-2003 (milliers \$)	Dépenses réelles 2003-2004 (milliers \$)	2004-2005 (milliers \$)			
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	Écart entre les dépenses prévues et réelles
Total des contributions PTC	327 770	311 818	385 310	376 658	304 036	81 274
Total des contributions APh2	—	—	8 825	4 525	2 811	6 014
Total des paiements de transfert	327 770	311 818	394 135	381 183	306 847	87 288
Commentaires sur les écarts :						
Pour PTC, l'écart est attribuable aux facteurs suivants :						
<ul style="list-style-type: none"> • Une réduction de 4,9 millions de dollars du Budget principal, en raison de la contribution de PTC à l'exercice de réaffectation de 1 milliard de dollars du gouvernement fédéral. • Un plan en vue d'utiliser pleinement les reports autorisés (jusqu'à 60 millions de dollars) pour gérer graduellement les réductions du budget des contributions des exercices ultérieurs, ce qui assurera la continuité du cycle d'approbation du programme. • Une réduction du nombre de projets approuvés en 2004-2005 pour le PARI-PTC. 						
Dans le cas du Programme APh2, l'écart est principalement attribuable au report de 4,3 millions de dollars à l'exercice 2007-2008.						
Résultats d'évaluation importants :						
L'évaluation a fait les recommandations suivantes :						
<ul style="list-style-type: none"> • Examiner l'équilibre, la portée et l'orientation des activités afin d'utiliser les fonds efficacement. • Examiner et réviser le processus de sélection des projets. • Relever le taux « irréaliste » de 3 p. 100 pour le budget d'exploitation, pour le porter au niveau nécessaire pour ce type de programme. • Définir de meilleurs indicateurs de rendement afin de mieux décrire les résultats de PTC. 						

Détails sur d'autres programmes

Industrie Canada est chargé du Programme de financement des petites entreprises du Canada (FPEC). Ce programme ne verse pas de subventions ni de contributions. Par conséquent, il n'est pas décrit dans le tableau sur les programmes de paiements de transfert. Le FPEC est inclus dans le secteur d'activité Développement sectoriel.

Programme de financement des petites entreprises du Canada (FPEC)			strategis.gc.ca/fpec			
Date de mise en œuvre : 1961			Date de clôture : Sans objet			
Description du programme de paiements de transfert :						
Programme de partage des pertes sur prêts, en partenariat avec les institutions financières, visant à accroître l'accès au financement pour les PME canadiennes.						
Objectif :						
Encourager les prêteurs et les locateurs privés à accroître les prêts et le crédit-bail en vue de la création, de l'agrandissement, de la modernisation ou de l'amélioration de petites entreprises partout au Canada.						
Résultats :						
<ul style="list-style-type: none"> En 2004-2005, 11 042 prêts, représentant 1 039,6 millions de dollars, ont été accordés aux PME en vertu du FPEC. En 2004-2005, 287 contrats de location-acquisition, représentant 25,8 millions de dollars, ont été conclus avec les PME en vertu du projet pilote de location-acquisition. En 2004-2005, 1 639 demandes d'indemnisation en vertu de la LFPEC, d'une valeur totale de 77,6 millions de dollars, et 380 demandes en vertu de la LPPE, d'une valeur de 11,1 millions de dollars, ont été payées. 						
Paiements législatifs	Dépenses réelles 2002-2003 (milliers \$)*	Dépenses réelles 2003-2004 (milliers \$)*	2004-2005 (milliers \$)			
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	Écart entre les dépenses prévues et réelles
LFPEC	68 891	73 493	89 340	77 593	77 593	11 747
LPPE	61 038	26 011	16 630	11 131	11 131	5 499
Location-acquisition	0	0	200	11	11	189
Total des paiements	130 019	99 504	106 170	88 735	88 735	17 435
* Les dépenses réelles pour 2002-2003 et 2003-2004 comprennent des montants alloués à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, à Diversification de l'économie de l'Ouest Canada et à l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.						
Commentaires sur les écarts :						
Il y a eu moins de demandes d'indemnisation que prévu en 2004-2005.						
Résultats d'évaluation importants :						
Le programme FPEC a été examiné. L'examen portait sur la période de cinq ans comprise entre le 1 ^{er} avril 1999 et le 31 mars 2004. Il a conclu que le programme est toujours adapté aux besoins des PME, qu'il n'y a pas de solution de rechange intéressante et qu'il y a un chevauchement minimum avec d'autres initiatives fédérales qui aident les PME à trouver des fonds.						
Une étude indépendante et une évaluation externe du FPEC sous la direction d'un comité des secteurs public et privé, fondée sur le Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats, ont été effectuées pour appuyer cet examen.						
strategis.gc.ca/epic/internet/insbrp-rppe.nsf/fr/rd00901f.html strategis.gc.ca/epic/internet/insbrp-rppe.nsf/fr/rd01126f.htm						

3.7 Fondations (subventions conditionnelles)

Les subventions conditionnelles sont des paiements de transfert généralement au bénéfice d'organisations à but non lucratif pendant un certain nombre d'années (ou à perpétuité), pour un but particulier, à des conditions stipulées dans un accord de financement. Dans certains cas, ces organismes sont appelés des fondations. Industrie Canada est chargé d'administrer les accords de financement avec les organismes suivants :

Fondation canadienne pour l'innovation (FCI)			innovation.ca			
Date de mise en œuvre : 1997			Date de clôture : 2010			
Financement ministériel total : 3 650 000 000 \$						
But du financement :						
La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) est une société indépendante, créée par le gouvernement du Canada en 1997. Elle vise à accroître la capacité des universités, collèges et hôpitaux de recherche canadiens et d'autres institutions à but non lucratif de poursuivre des activités de recherche et de développement technologique de calibre international.						
Objectifs, résultats prévus :						
<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer les établissements pour qu'ils atteignent de nouveaux sommets en matière d'excellence dans la recherche. • Attirer et conserver les meilleurs chercheurs dans des centres de recherche canadiens. • Optimiser l'incidence des investissements dans les infrastructures. 						
Résultats obtenus et progrès réalisés (dans les résultats obtenus du Ministère) :						
Au cours du dernier exercice, la FCI a versé 55 millions de dollars dans le cadre de son Fonds de relève; 67 millions de dollars en vertu du Fonds d'infrastructure pour les chaires de recherche du Canada; 4 millions de dollars en vertu du Fonds d'innovation; et 66 millions de dollars en autre financement.						
	Dépenses réelles 2002-2003 (milliers \$)	Dépenses réelles 2003-2004 (milliers \$)	2004-2005 (milliers \$)			
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	Écart entre les dépenses prévues et réelles
Subventions conditionnelles	500 millions de dollars	—	—	—	—	—
Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation :						
Plus de 20 000 chercheurs d'établissements d'enseignement ont bénéficié de ces projets l'an dernier, avec une moyenne de 22 utilisateurs universitaires par projet du Fonds d'infrastructure. Parallèlement, plus de 80 p. 100 des chefs de projet ont participé à des collaborations internationales et, selon eux, l'infrastructure a facilité 90 p. 100 de celles-ci. Plus de 2 200 chercheurs des secteurs public et privé ont utilisé l'infrastructure pour travailler en collaboration avec les équipes de projet.						
Les projets aident à doter le Canada d'un groupe de chercheurs de pointe. En 2003-2004, avec le concours de ces projets, le corps enseignant s'est étoffé de 3 170 nouveaux membres, dont 705 venant des États-Unis et 538, d'autres pays. L'infrastructure a aussi aidé à retenir plus de 4 000 professeurs, soit près de deux par projet. L'an dernier, les projets ont attiré 3 801 boursiers postdoctoraux, dont près de 2 000 venant de pays étrangers.						
innovation.ca/evaluation/index.cfm						
Rapport annuel : www.innovation.ca/publications/index_f.cfm						

Académies canadiennes des sciences (ACS)						
Date de mise en œuvre : 1 ^{er} avril 2005			Date de clôture : 31 mars 2015			
Financement ministériel total : 30 000 000 \$						
But du financement :						
<p>Les Académies canadiennes des sciences sont un organisme indépendant sans but lucratif inscrit en vertu de la <i>Loi sur les corporations canadiennes</i> et représentant toute la gamme des activités scientifiques canadiennes, des sciences naturelles au génie, en passant par les sciences de la santé, les sciences sociales et les sciences humaines. Les ACS mettront à profit la subvention de 30 millions de dollars du gouvernement du Canada pour lui fournir des évaluations dignes de confiance et indépendantes examinant l'état des connaissances scientifiques dans des domaines prioritaires, comme les aliments génétiquement modifiés, les changements climatiques ou l'amiante. Le champ d'action des ACS est beaucoup plus vaste que celui de tout autre organisme scientifique ou savant. Elles se distinguent également des conseils consultatifs gouvernementaux par leur indépendance et leur mandat d'évaluation plutôt que de prestation de conseils.</p>						
Objectifs, résultats prévus :						
<ul style="list-style-type: none"> • Tirer parti du mandat des organismes scientifiques existants et lui servir de complément en englobant la gamme complète des sciences (les sciences naturelles, le génie, les sciences de la santé, les sciences sociales et les sciences humaines). • Fournir des évaluations dignes de confiance, indépendantes et expertes en matière de sciences, portant sur des questions d'intérêt public et, grâce à la publication de toutes les évaluations, accroître la sensibilisation et la compréhension du public relativement au domaine scientifique. • Aider le gouvernement, l'industrie et le public à obtenir les meilleures connaissances scientifiques disponibles dans des domaines prioritaires, avec pour objectif d'éclairer les débats et les décisions. • Fournir une voix aux Canadiens en matière de sciences, au pays et à l'échelle mondiale. • Tirer pleinement profit des avantages de la collaboration dans le cadre d'activités conjointes avec les académies nationales des autres pays. 						
Résultats obtenus et progrès réalisés (dans les résultats obtenus du Ministère) :						
<ul style="list-style-type: none"> • Le premier ministre a promis, dans sa réponse au discours du Trône en octobre 2004, que le gouvernement fédéral fournirait des fonds de fonctionnement aux ACS durant 10 ans. Une subvention unique de 30 millions de dollars a été accordée aux ACS dans le budget fédéral de février 2005 afin que l'organisme débute ses activités. • Les ACS, constituées en 2002 à titre de société sans but lucratif en vertu de la <i>Loi sur les corporations canadiennes</i>, ont continué de rendre compte à Corporations Canada et avaient un conseil d'administration provisoire composé de membres des trois organismes constituants durant cette période. • Les ACS ont collaboré avec le gouvernement du Canada pour élaborer rapidement un accord de financement entre le budget de 2005 et le 30 mars 2005, date à laquelle l'accord de financement a été signé. 						
Subventions et/ou contributions	Dépenses réelles 2002-2003 (milliers \$)	Dépenses réelles 2003-2004 (milliers \$)	2004-2005 (milliers \$)			
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	Écart entre les dépenses prévues et réelles
Subventions conditionnelles	—	—	—	30 000	30 000	30 000

<p>Commentaires sur les écarts : Le financement a été autorisé en 2004-2005, mais a seulement été versé en juillet 2005, à la suite de l'adoption du budget de 2005.</p>
<p>Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation : Aucune évaluation des ACS n'a été effectuée durant la période visée.</p>

Centre canadien de technologie créative (Shad International)		shad.ca				
Date de mise en œuvre : 1 ^{er} avril 2002		Date de clôture : 31 mars 2006				
Financement ministériel total : 6 000 000 \$						
But du financement : Shad International (Shad) est un établissement d'enseignement agréé et sans but lucratif qui vise à former des leaders innovateurs en sciences, en technologie et en entrepreneuriat. Le programme Shad Valley est un programme d'études et de stages offert l'été aux élèves de fin du secondaire.						
Objectifs, résultats prévus :						
<ul style="list-style-type: none"> • Quatre universités supplémentaires accueilleraient le programme d'été d'un mois, y compris un programme en français ou bilingue et une université hôte au Québec. • Augmentation de plus de 50 p. 100 du nombre de participants à Shad Valley par rapport aux 429 élèves actuellement acceptés chaque année. • Programme de bourses élargi permettant à un plus grand nombre d'élèves de participer, quelle que soit leur situation économique. • Hausse pouvant atteindre près de 50 p. 100 par rapport aux 160 sociétés qui sont partenaires actuellement. 						
Résultats obtenus et progrès réalisés (dans les résultats obtenus du Ministère) :						
Accroître le nombre d'universités		Nombre réel en 2004 : 10 Nombre prévu en 2005 : 11				
Accroître le nombre de participants		Nombre réel en 2004 : 522 Nombre prévu en 2005 : 570				
Accroître le nombre de bourses		Montant réel en 2004 : 220 000 \$ Montant prévu en 2005 : 327 500 \$				
Accroître le nombre de partenariats		Nombre réel en 2004 : 235				
	Dépenses réelles 2002-2003 (milliers \$)	Dépenses réelles 2003-2004 (milliers \$)	2004-2005 (milliers \$)			
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	Écart entre les dépenses prévues et réelles
Subventions conditionnelles	—	—	—	—	—	—
Commentaires sur les écarts : Comme 6 millions de dollars ont été dépensés en 2001-2002, il n'y a pas d'écart.						
Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation : L'évaluation à mi-mandat a indiqué que les modalités de l'accord sont respectées. Il n'y a pas d'adresse Internet, mais le rapport est disponible sur demande.						

Institut canadien de recherches avancées (ICRA)			ciar.ca			
Date de mise en œuvre : 1 ^{er} avril 2002			Date de clôture : 31 mars 2007			
Financement ministériel total : 25 000 000 \$						
But du financement :						
L'Institut canadien de recherches avancées (ICRA) encourage l'excellence dans la recherche au Canada et renforce la communauté des chercheurs du Canada en réunissant des chercheurs de tout premier ordre qui se penchent sur de grands enjeux de la société humaine et font avancer notre compréhension du monde naturel.						
Objectifs, résultats prévus :						
<ul style="list-style-type: none"> • Recruter de nouveaux chercheurs qui seront membres des programmes, élargir la participation des étudiants du deuxième cycle et de niveau postdoctoral aux réunions sur les programmes, et lancer le Réseau des nouveaux chercheurs afin de former et d'encadrer de jeunes chercheurs. • Dépenser ses besoins de financement, qui sont de 5 millions de dollars, et progresser vers l'objectif consistant à obtenir 6,2 millions de dollars de financement. • Renforcer et renouveler ses programmes de recherche interdisciplinaire en cosmologie et en gravité, en évolution du système terrestre, en biologie évolutionniste, en nanoélectronique, en traitement de l'information quantique, en matériaux quantiques et sur les sociétés qui réussissent. • Lancer un nouveau programme dans un domaine où le financement de l'ICRA aurait une incidence importante. • Accroître le nombre de nouveaux associés internationaux et la promotion de l'Institut dans les médias canadiens et internationaux. 						
Résultats obtenus et progrès réalisés (dans les résultats obtenus du Ministère) :						
L'ICRA a nommé 33 nouveaux membres dans au moins 20 domaines de sept groupes de recherche différents. Le Réseau des nouveaux chercheurs a été créé et cinq chercheurs principaux ont été nommés mentors d'un groupe de 21 jeunes chercheurs. L'ICRA a pris l'habitude d'inviter le plus souvent possible des étudiants du deuxième cycle et des boursiers de recherches postdoctorales aux réunions sur les programmes. En 2003-2004, 14 réunions de programme ont rassemblé 637 chercheurs et étudiants.						
L'ICRA n'a pas réussi à trouver le financement espéré en 2003-2004, soit que les donateurs du secteur privé ont été moins généreux que prévu, soit que leurs dons sont arrivés après la fin de l'exercice le 30 juin. Par contre, les revenus de placement de l'ICRA ont dépassé les attentes. En tout, l'ICRA a obtenu 5,7 millions de dollars de revenu de sources non fédérales. Dans les 27 premiers mois de cette subvention de 60 mois (45 p. 100 de la période), l'ICRA a réuni 14,2 millions de dollars (57 p. 100 des 25 millions de dollars de financement nécessaire).						
L'ICRA a renouvelé les programmes existants comme prévu et a lancé deux nouveaux domaines de recherche : Institutions, organisations et croissance; et Calcul neuronal et perception adaptative.						
L'ICRA a attiré sept nouveaux chercheurs étrangers et, pour la première fois, il a tenu une activité de recherche à l'étranger et obtenu des fonds auprès de sources étrangères. L'ICRA a organisé plus d'activités et de réunions que l'année précédente.						
	Dépenses réelles 2002-2003 (milliers \$)	Dépenses réelles 2003-2004 (milliers \$)	2004-2005 (milliers \$)			
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	Écart entre les dépenses prévues et réelles
Subventions conditionnelles	25 000	—	—	—	—	—

Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation : Aucun lien n'est disponible (copie papier seulement)

Tous les programmes de recherche établis de l'ICRA contribuent énormément à de nouvelles idées importantes.

Tous les programmes établis en sciences sociales influent sensiblement sur l'élaboration des programmes, services et politiques du gouvernement, et presque tous les programmes scientifiques et techniques peuvent contribuer à la mise au point de nouveaux produits ou procédés à plus long terme.

L'ICRA contribue à renforcer le système d'innovation en facilitant l'établissement de liens entre les chercheurs et les utilisateurs potentiels du savoir issu de la recherche, en sensibilisant davantage les principaux acteurs du système d'innovation à l'importance de la recherche, ainsi qu'en renforçant et en maintenant la base canadienne de chercheurs hautement qualifiés.

Les fonds de l'ICRA ont une incidence sur l'accroissement et l'amélioration des collaborations, y compris internationales, auxquelles participent les chercheurs.

Rapport annuel : www.ciar.ca/web/home.nsf/cl/home.0320---Fre!OpenDocument&language=french

Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs (FCJE)		fcje.ca
Date de mise en œuvre : 1 ^{er} avril 2002	Date de clôture : 30 septembre 2009	
Financement ministériel total : 17 500 000 \$		
But du financement :		
La Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs (FCJE) est une organisation privée sans but lucratif qui vise à appuyer et à développer l'entrepreneuriat chez les jeunes. Le programme offre des prêts, du mentorat et un site Web interactif aux jeunes entrepreneurs de 18 à 34 ans.		
En mars 2002, le gouvernement du Canada a versé 7,5 millions de dollars sur quatre ans à la Fondation pour atteindre ses objectifs.		
Objectifs, résultats prévus :		
<ul style="list-style-type: none"> • Offrir dans tout le Canada des programmes de mentorat et d'acquisition de compétences de base en affaires. • Offrir des prêts et des services de mentorat dans 250 nouvelles collectivités, et établir une plus grande présence au Québec. • Collaborer avec des organisations autochtones et la Banque de développement du Canada pour offrir des services complémentaires de mentorat et de soutien aux services de prêt gérés par les Autochtones. • Améliorer les ressources en ligne à l'intention des jeunes entrepreneurs. 		
Le gouvernement du Canada a prévu une somme additionnelle de 10 millions de dollars dans le budget de 2005 pour que les activités de la Fondation se poursuivent jusqu'à l'automne 2009.		

Résultats obtenus et progrès réalisés (dans les résultats obtenus du Ministère) :

- Nombre de nouveaux prêts consentis à de nouvelles entreprises et valeur totale (du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005) :

Atlantique	39 prêts	423 000 \$
Québec	26 prêts	295 500 \$
Ontario	25 prêts	284 000 \$
Ouest	18 prêts	206 341 \$
Total	108 prêts	1 208 341 \$
- Présence accrue au Québec : nouveau personnel embauché au Québec afin de trouver de nouveaux partenaires; deux nouveaux partenaires trouvés à Montréal.
- Amélioration des ressources à l'intention des jeunes Autochtones : un programme pilote a été lancé avec le Service d'assistance canadienne aux organismes et Entreprise autochtone Canada (EAC) en Saskatchewan, au Manitoba et en Ontario, et un premier vice-président a été embauché pour élaborer un programme autochtone.
- Amélioration des ressources en ligne : deux programmes de mentorat de la FCJE ont été remplacés par de nouveaux services en ligne qui sont plus rentables et technologiquement viables.
- Nombre de jeunes entrepreneurs aidés par des mentors de la FCJE (comprend les mentors nouveaux, existants et réaffectés) : 384.
- Nombre de jeunes entrepreneurs ayant bénéficié des services en ligne de la FCJE : 80 600 (nombre de séances de consultation de **youthbusiness.com**); 104 435 (nombre de visiteurs de **fcje.ca** — comprend le site en français).

Nota : Les résultats de l'an dernier reflétaient le nombre de visites de la page des entrepreneurs uniquement sur la page d'accueil du site de la FCJE. Cette année, les résultats indiquent le nombre de consultations sur la page d'accueil de **fcje.ca** ainsi que les séances des utilisateurs sur la page d'accueil de **youthbusiness.com**, étant donné que ces chiffres donnent une meilleure indication de la navigation sur Internet par utilisateur, plutôt que le nombre de consultations par un même utilisateur.

	Dépenses réelles 2002-2003 (milliers \$)	Dépenses réelles 2003-2004 (milliers \$)	2004-2005 (milliers \$)			
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	Écart entre les dépenses prévues et réelles
Subventions conditionnelles	—	—	—	10 000	10 000	10 000

Commentaires sur les écarts :

Un financement de 10 millions de dollars a été autorisé en 2004-2005 mais a seulement été versé en 2005-2006 à la suite de l'adoption du budget de 2005.

Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation :

L'évaluation à mi-mandat indique que les modalités de l'accord sont respectées. Il n'y a pas d'adresse Internet, mais le rapport est disponible sur demande.

CANARIE — CA*net 4			canarie.ca			
Date de mise en œuvre : Mars 2002			Date de clôture : 31 mars 2007			
Financement ministériel total : 110 000 000 \$						
But du financement :						
CANARIE a développé et exploite CA*net 4 dans le but de fournir une capacité de réseautage optique à haute vitesse aux milieux de la recherche et de l'éducation au Canada.						
Objectifs, résultats prévus :						
Permettre aux réseaux et établissements de recherche du Canada de participer à des activités de recherche partout au pays et à l'échelle mondiale.						
Résultats obtenus et progrès réalisés (dans les résultats obtenus du Ministère) :						
Le lancement de CA*net 4, avec de nouvelles technologies de trajet optique, a été couronné de succès et appuie des travaux de recherche de calibre mondial, ce qui permet au Canada de conserver une longueur d'avance en matière de réseaux avancés.						
Subventions et/ou contributions	Dépenses réelles 2002-2003 (milliers \$)	Dépenses réelles 2003-2004 (milliers \$)	2004-2005 (milliers \$)			
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	Écart entre les dépenses prévues et réelles
Subventions conditionnelles	—	—	—	—	—	—
Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation :						
L'évaluation indépendante intérimaire de CA*net 4 a été complétée en mai 2004. Les résultats ont indiqué que le lancement de CA*net 4, avec de nouvelles technologies de trajet optique, a été couronné de succès. CA*net 4 appuie des travaux de recherche de calibre mondial, ce qui permet au Canada de conserver une longueur d'avance en matière de réseaux avancés qui deviendront la norme commerciale et favoriseront la compétitivité du pays. L'évaluation a recommandé à CANARIE de déployer des efforts pour améliorer l'accès à CA*net 4, d'accroître l'utilisation du réseau par l'industrie canadienne et d'autres groupes et d'accélérer la mise en marché des logiciels et de l'équipement développés pour le réseau. Des exemplaires de l'évaluation sont disponibles sur demande auprès de CANARIE Inc. Une évaluation sommative devrait être complétée avant le 1 ^{er} avril 2006.						
Rapport annuel : www.canarie.ca/annualreport_f/areport_2005_f.pdf						

Génome Canada			genomecanada.ca			
Date de mise en œuvre : Mars 2002			Date de clôture : Mars 2008			
Financement ministériel total : 600 000 000 \$						
But du financement :						
Génome Canada est une société indépendante créée en 2000. Elle a pour mandat d'aider le Canada à devenir un chef de file mondial dans certains domaines de la recherche génomique et protéomique en établissant des consortiums pour effectuer des recherches en génomique et protéomique, appuyer des plates-formes technologiques et soutenir de grands projets en génomique et en protéomique.						
Objectifs, résultats prévus :						
<ul style="list-style-type: none"> Continuer d'accélérer l'investissement dans des recherches de pointe en génomique et en protéomique, en insistant dans le concours sur la recherche en génomique appliquée à la santé pour offrir des soins de santé prédictifs, préventifs et personnalisés aux individus et aux populations. Poursuivre les partenariats public-privé. Élaborer davantage de plates-formes scientifiques et technologiques pour fournir aux chercheurs canadiens l'infrastructure nécessaire afin que les entreprises canadiennes puissent profiter des découvertes canadiennes. 						

Résultats obtenus et progrès réalisés (dans les résultats obtenus du Ministère) :						
Génome Canada a obtenu du cofinancement qui a plus que doublé l'investissement du gouvernement. Les concours ont subventionné 79 grands projets et plates-formes axés sur des créneaux en santé, en agriculture, en environnement, en foresterie et en aquaculture, ainsi que dans des technologies d'appui essentielles pour lesquelles le Canada est ou pourrait devenir un chef de file mondial. Les réussites comprennent le séquençage du virus du SRAS, ainsi que du génome des bovins et du peuplier. En trois ans à peine, les recherches ont mené à 30 demandes de brevet, à l'octroi de 2 brevets, à 43 déclarations d'invention et à 28 produits, services ou procédés nouveaux ou améliorés.						
Subventions et/ou contributions	Dépenses réelles 2002-2003 (milliers \$)	Dépenses réelles 2003-2004 (milliers \$)	2004-2005 (milliers \$)			
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	Écart entre les dépenses prévues et réelles
Subventions conditionnelles	—	75 000	60 000	225 000	225 000	165 000
Commentaires sur les écarts :						
Un financement de 165 millions de dollars a été autorisé en 2004-2005 mais a seulement été versé en 2005-2006 à la suite de l'adoption du budget de 2005.						
Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation :						
Le rapport d'évaluation provisoire de mars 2004, fondé sur le Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats approuvé par Génome Canada en juin 2002, est une évaluation indépendante, par une tierce partie, des progrès et réalisations de Génome Canada pour la période comprise entre 2000 et 2003. L'évaluation avait pour but de mesurer les progrès réalisés par Génome Canada dans l'atteinte de ses objectifs. L'évaluation indique que le Canada est maintenant reconnu comme un éventuel chef de file mondial dans certains domaines (p. ex., GE ₃ DS, agriculture, aquaculture, foresterie, protéomique). Génome Canada a lancé un modèle de programme novateur de nature commerciale. L'étude a conclu que les projets de recherche de Génome Canada sont de loin les projets de recherche universitaire les plus activement gérés au Canada.						
genomecanada.ca/GCgenomeCanada/enBref/evaluation.asp?l=f						
Rapport annuel : www.genomecanada.ca/GCgenomeCanada/enBref/publications.asp?l=f						

Fondation Pierre Elliott Trudeau	fondationtrudeau.ca
Date de mise en œuvre : S.O.	Date de clôture : S.O.
Financement ministériel total : 125 000 000 \$	
But du financement :	
La Fondation Pierre Elliott Trudeau accorde des bourses à des étudiants canadiens et étrangers prometteurs désireux de poursuivre au Canada des études doctorales en sciences humaines. Elle accorde également des bourses à des chercheurs en milieu de carrière et offre des mentorats à des professionnels chevronnés qui travaillent dans le domaine de la politique publique. La Fondation doit présenter un rapport annuel à Industrie Canada. Elle gère les fonds conformément à des modalités précises.	
Objectifs, résultats prévus :	
<ul style="list-style-type: none"> • Porter à 30 le nombre d'étudiants bénéficiant de fonds au niveau du doctorat. • Porter à 12 le nombre de bourses de recherche. • Porter à neuf le nombre de mentorats. • Organiser une grande conférence sur des questions sociales ou relatives à la politique publique. 	
Résultats obtenus et progrès réalisés (dans les résultats obtenus du Ministère) :	
<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre d'étudiants bénéficiant de fonds au niveau du doctorat a été porté à 26. • Le nombre de bourses de recherche a été porté à neuf. • Le nombre de mentorats a été porté à huit. • Une grande conférence sur des questions sociales ou relatives à la politique publique a été organisée. 	

Subventions et/ou contributions	Dépenses réelles 2002-2003 (milliers \$)	Dépenses réelles 2003-2004 (milliers \$)	2004-2005 (milliers \$)			
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	Écart entre les dépenses prévues et réelles
Subventions conditionnelles	—	—	—	—	—	—
Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation :						
La première évaluation de la Fondation Trudeau doit être remise le 31 mars 2007. Des rapports devront être remis tous les cinq ans par la suite.						
Rapport annuel : www.trudeaufoundation.ca/pdf/FT_rapport_annuel0304.pdf						

Precarn Incorporated — Phase 4			precarn.ca			
Date de mise en œuvre : Avril 2005			Date de clôture : 2010-2011			
Financement ministériel total : 20 000 000 \$						
But du financement :						
Precarn Incorporated appuie les activités de recherche et de développement menant à la commercialisation de systèmes intelligents et de robotique avancée.						
Objectifs, résultats prévus :						
Financer, jusqu'à un maximum de 40 p. 100, le coût de développement de prototypes visant à améliorer les procédés dans le secteur manufacturier, les industries de ressources naturelles, les soins de santé et l'environnement.						
Subventions et/ou contributions	Dépenses réelles 2002-2003 (milliers \$)	Dépenses réelles 2003-2004 (milliers \$)	2004-2005 (milliers \$)			
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	Écart entre les dépenses prévues et réelles
Subventions conditionnelles	—	—	0	20 000	20 000	20 000
Commentaires sur les écarts :						
Le financement a été autorisé pour 2004-2005 mais a seulement été versé en 2005-2006 à la suite de l'adoption du budget de 2005.						
Résultats d'évaluation importants et adresse électronique de la dernière évaluation :						
Une évaluation sommative, complétée en décembre 2004, a révélé que les trois premières phases du programme Precarn avaient appuyé des projets offrant des avantages importants aux participants de l'industrie. Les 65 millions de dollars investis par le gouvernement fédéral dans Precarn ont entraîné une contribution additionnelle de 200 millions de dollars de la part des participants à ce projet. Des exemplaires de l'évaluation sont disponibles sur demande auprès de Precarn Incorporated.						
Rapport annuel :						
http://www.precarn.ca/publications/PrecarnAnnualReports/file_Precarn_Rapport_Annuel_2004_05.pdf						

3.8 Réponses aux comités parlementaires, aux vérifications et aux évaluations pour l'exercice 2004-2005

Les tableaux suivants fournissent des renseignements sur les réponses aux comités parlementaires, aux recommandations de la vérificatrice générale, et aux vérifications et évaluations internes et externes concernant des activités du Ministère pour l'exercice 2004-2005.

Comité permanent du patrimoine canadien (CPPC) <i>Rapport intérimaire sur la réforme du droit d'auteur</i> Mai 2004 (adopté de nouveau en novembre)
<p>Résumé des questions soulevées, des recommandations et des progrès dans la réalisation des engagements</p> <p>Le 24 mars 2005, soit avant l'échéance parlementaire du 1^{er} avril 2005, les ministres de l'Industrie et du Patrimoine canadien ont déposé, au nom du gouvernement du Canada, une réponse décrivant les modifications proposées à la <i>Loi sur le droit d'auteur</i> qui est incluse dans la réponse officielle au <i>Rapport intérimaire sur la réforme du droit d'auteur</i> du Comité permanent du patrimoine canadien (CPPC), publié en mai 2004 (adopté de nouveau en novembre). Dans sa déclaration, le gouvernement précise qu'il compte déposer un projet de loi afin de modifier la <i>Loi sur le droit d'auteur</i> au printemps 2005.</p> <p>Les principales recommandations du Comité sont que le gouvernement : 1) adopte et ratifie immédiatement deux traités de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle conclus en 1996 à propos d'Internet; 2) impose aux fournisseurs de services Internet (FSI) un système d'« avis et retrait », en vertu duquel les FSI devraient bloquer l'accès au matériel qui, de l'avis des détenteurs de droit d'auteur, porte atteinte au droit d'auteur; et 3) impose un régime d'octroi de licences « étendues », afin que les sociétés de gestion collective désignées puissent accorder des licences pour l'utilisation à des fins éducatives de presque tout le matériel accessible sur Internet, y compris le matériel de créateurs qui ne sont pas membres de ces sociétés.</p> <p>Le gouvernement insiste dans sa réponse sur le fait que l'un des principes sous-jacents à la Loi est la nécessité de maintenir un équilibre adéquat. Toutes les recommandations du Comité ne se reflètent pas dans ces propositions. Le gouvernement s'est efforcé dans ses propositions de concilier les droits des titulaires de droits d'auteur et les besoins des intermédiaires et des utilisateurs.</p> <p>Des modifications à la <i>Loi sur le droit d'auteur</i> ont été proposées dans le projet de loi C-60 déposé le 20 juin 2005.</p> <p>La réponse du gouvernement est affichée à : strategis.gc.ca/epic/internet/incrp-prda.nsf/fr/rp01141f.html</p>

Chapitre 19 : Portefeuille de l'Industrie — L'investissement dans l'innovation, <i>Rapport de 1999 du vérificateur général du Canada</i>, Bureau du vérificateur général du Canada
<p>Partenariat technologique Canada (PTC) continue de répondre aux recommandations du Chapitre 19 : Portefeuille de l'Industrie — L'investissement dans l'innovation, dans le <i>Rapport de 1999 du vérificateur général du Canada</i>. Le suivi de la vérification de 1999 effectué en 2001 indiquait que « PTC a pris des mesures dans plusieurs domaines pour améliorer sa surveillance des projets ». Depuis, PTC a établi son système de gestion des risques du portefeuille, ainsi que d'autres activités de surveillance, et il a accru la capacité de son système de bases de données.</p>

La Direction générale de la vérification et de l'évaluation d'Industrie Canada fournit des services de vérification et d'évaluation indépendants, professionnels et de haute qualité, fondés sur des valeurs saines et sur l'éthique, afin d'appuyer la prise des décisions et d'améliorer le rendement et la responsabilisation dans l'ensemble du Ministère. Pendant l'exercice 2004-2005, les vérifications et évaluations suivantes ont été effectuées au nom d'Industrie Canada.

Vérifications internes et évaluations
Vérifications (avec les dates d'approbation du Comité ministériel de vérification et d'évaluation)
Vérification de l'acquisition de produits et services en matière de technologies de l'information (février 2005) www.ic.gc.ca/cmb/welcomeic.nsf/a3e7dbfb7960566d8525649d006b119e/e6c95cdc3497864f85257021006e96f9!OpenDocument
Vérification de Rescol (février 2005) www.ic.gc.ca/cmb/welcomeic.nsf/a3e7dbfb7960566d8525649d006b119e/be7bbd989381029285257021006e96fa!OpenDocument
Vérification de suivi du processus opérationnel et du processus de surveillance d'Entreprise autochtone Canada (février 2005) www.ic.gc.ca/cmb/welcomeic.nsf/a3e7dbfb7960566d8525649d006b119e/8bfd8ead465745da85256e120078f4d0!OpenDocument
Vérification de suivi de la région de l'Atlantique (février 2005) www.ic.gc.ca/cmb/welcomeic.nsf/a3e7dbfb7960566d8525649d006b119e/0c1ea0a94a5149dc85256d6a0069e3ed!OpenDocument
Vérification de suivi de FedNor (février 2005) www.ic.gc.ca/cmb/welcomeic.nsf/0/9c568aac31f14f3385256f85005b988f?OpenDocument
Rapport de vérification des langues officielles — Service au public (octobre 2004) www.ic.gc.ca/cmb/welcomeic.nsf/a3e7dbfb7960566d8525649d006b119e/e534a3512061a9c985256f85005b9890!OpenDocument
Vérification du Programme de développement des collectivités (octobre 2004) www.ic.gc.ca/cmb/welcomeic.nsf/a3e7dbfb7960566d8525649d006b119e/9c568aac31f14f3385256f85005b988f!OpenDocument
Évaluations (avec les dates d'approbation du Comité ministériel de vérification et d'évaluation)
Évaluation de l'initiative de l'économie du savoir et de l'innovation en Ontario (février 2005) www.ic.gc.ca/cmb/welcomeic.nsf/a3e7dbfb7960566d8525649d006b119e/cf30f76851218a26852570210071955a!OpenDocument
Évaluation sommative du soutien d'Industrie Canada à l'Initiative sur l'innovation et la commercialisation de l'innovation de l'Institut de recherche et développement industriel (février 2005) www.ic.gc.ca/cmb/welcomeic.nsf/a3e7dbfb7960566d8525649d006b119e/e5b130fcd013b4c38525702100726f5d!OpenDocument
Évaluation sommative du programme de prêts de base en vertu de la Loi sur le financement des petites entreprises du Canada (février 2005) http://www.ic.gc.ca/cmb/welcomeic.nsf/a3e7dbfb7960566d8525649d006b119e/5ba4fc2beb9d8d18852570210070aef6!OpenDocument
Évaluation formative du Secrétariat du commerce intérieur (octobre 2004) www.ic.gc.ca/cmb/welcomeic.nsf/a3e7dbfb7960566d8525649d006b119e/22e29aab5f3400d585256f850062a5f5!OpenDocument
Évaluation finale de la Phase 3 de CANARIE (octobre 2004) www.ic.gc.ca/cmb/welcomeic.nsf/532340a8523f33718525649d006b119d/832dee6e2c194d8f85256f8500609385!OpenDocument
Évaluation indépendante du Programme de financement des petites entreprises du Canada (1999-2004) réalisée par BearingPoint (février 2005) Les résultats de l'évaluation, ainsi que des recherches supplémentaires, ont été pris en considération dans un rapport d'examen détaillé déposé au Parlement le 22 avril 2005. Pour consulter le Rapport d'examen détaillé et les rapports connexes, visitez strategis.ic.gc.ca/csbfa .

3.9 Stratégie de développement durable

Dans sa troisième Stratégie de développement durable (SDD III), pour 2003 à 2006, Industrie Canada s'engage à favoriser et à promouvoir des solutions novatrices en matière de développement durable en visant les résultats stratégiques suivants : l'innovation au service du développement durable; la durabilité des entreprises et des collectivités; et le renforcement des capacités du Ministère en matière de développement durable.

En 2004-2005, les progrès se sont poursuivis dans la mise en œuvre des éléments contenus dans la Stratégie de développement durable (SDD III) d'Industrie Canada. Au 31 mars 2005, six éléments étaient au début de leur réalisation, dix étaient à mi-parcours, quatre étaient presque achevés et cinq étaient achevés. Les sept autres sont de nature permanente et seront réalisés jusqu'en décembre 2006.

Ce tableau fournit de l'information sur certaines réalisations à ce jour, pour chacun des résultats stratégiques du développement durable. Le site Internet d'Industrie Canada sur le développement durable présente des renseignements plus détaillés sur le rendement pour les 58 autres résultats de la deuxième Stratégie de développement durable (strategis.gc.ca/dd).

<p>Résultat stratégique du développement durable : Innovation au service du développement durable — Commercialisation et adoption accrues de technologies et d'outils écoefficaces.</p>
<p>Réalisations en 2004-2005</p> <p>PTC a approuvé des contributions totales de 223 millions de dollars pour 13 projets de développement ou de démonstration de technologies innovatrices qui contribueront au développement durable. Les contributions de PTC permettront d'obtenir 593,9 millions de dollars d'investissements auprès d'autres parties, principalement du secteur privé.</p> <p>Les approbations comprenaient quatre projets qui démontreront les technologies de l'hydrogène et de la pile à combustible dans le cadre du Programme des Adhérents pionniers h2 (APh2) et neuf projets de R-D dans divers domaines, comme les turbines à la biomasse, les réseaux avancés de données maritimes, les revêtements de poudres à la structure de l'ordre du nanomètre pour la réduction des impuretés dans les réacteurs chimiques des raffineries, l'extraction plus écologique du pétrole des sables bitumineux, les piles à hydrogène pour les véhicules industriels, une méthode de propagation des arbres adultes qui fera augmenter la productivité de l'industrie forestière et améliorera la durabilité des forêts, et des moteurs d'aéronefs qui dépasseront les exigences réglementaires actuelles et futures, y compris pour ramener les émissions au-dessous des normes de l'industrie, produire moins de déchets et ne plus utiliser de produits toxiques.</p>
<p>Résultat stratégique du développement durable : Durabilité des entreprises et des collectivités — Utilisation accrue de pratiques axées sur la responsabilité sociale et la durabilité dans l'industrie, les institutions et les collectivités.</p>
<p>Réalisations en 2004-2005</p> <p>Industrie Canada a appuyé les initiatives de responsabilité sociale suivantes, qui renforceront la capacité des entreprises en la matière : la conférence du Conference Board du Canada sur la responsabilité sociale des entreprises en mai 2004; la conférence de Corporate Knights ayant pour thème « Defining the Corporate Citizen »; et le rapport du Conference Board du Canada intitulé <i>National Corporate Social Responsibility Report: Managing Risks, Leveraging Opportunities</i>.</p> <p>Dans le cadre du programme Ordinateurs pour les écoles, 102 464 ordinateurs ont été recyclés (au lieu de finir dans des décharges) et remis à des écoles, à des bibliothèques et à des organisations d'apprentissage sans but lucratif. Le programme a également offert quelque 320 stages à des jeunes. Un millier d'étudiants inscrits à des programmes de stages-études et de bénévoles ont participé au programme.</p> <p>L'Initiative des villes durables a achevé les cartes routières de 15 des 16 villes partenaires et constitué des équipes locales dans les 16 villes. Cette initiative a permis de mieux comprendre les défis propres à chaque ville, de définir les domaines de coopération possible et de projets, et de resserrer les liens entre les représentants des villes et les intervenants canadiens.</p>

Résultat stratégique du développement durable : Renforcement des capacités du Ministère en matière de développement durable — Renforcement de la capacité du système de gestion du développement durable d'Industrie Canada.

Réalisations en 2004-2005

Sept « Enviro-notes » sur des enjeux du développement durable ont été distribuées aux employés d'Industrie Canada; un site intranet sur l'intendance environnementale a été réorganisé afin de montrer toutes les mesures prises par le Ministère; le « Défi transport » de la Semaine de l'environnement et le « Défi d'une tonne » d'Environnement Canada ont également été promus afin de sensibiliser davantage les employés d'Industrie Canada et de les inciter à agir.

Des cadres supérieurs ont promu le développement durable en participant à des activités nationales et internationales, comme le Congrès annuel de l'Association canadienne de l'énergie éolienne, Americana et BioProduits sur la Colline, et en y prenant la parole. Les cadres supérieurs (niveau de sous-ministre adjoint) ont également fait la promotion d'autres initiatives de développement durable auprès des employés, comme le Programme des hôtels verts.

Un contrat a été conclu afin de perfectionner le Cadre de responsabilisation axé sur les résultats pour la SDD III et un processus a été lancé pour procéder à une évaluation cumulative des trois stratégies de développement durable d'Industrie Canada.

3.10 Approvisionnement et marchés

Les achats et la passation de marchés à Industrie Canada visent à obtenir les biens et les services nécessaires à l'exécution des programmes. Ces activités, qui sont menées de manière à ce que la concurrence joue équitablement entre toutes les entreprises, entraînent le meilleur rapport qualité-prix ou, s'il y a lieu, elles permettent un équilibre optimal entre les avantages globaux pour l'État et la population canadienne.

À Industrie Canada, le pouvoir de passation des marchés est décentralisé. C'est pourquoi les directions générales (les gestionnaires opérationnels ou d'autres utilisateurs des services d'achat) sont chargées d'un large éventail d'activités relatives aux achats. Il incombe aux groupes suivants de veiller à la bonne marche de ces activités :

- *Contrats et gestion du matériel (CGM)* : L'unité des CGM est chargée d'élaborer des stratégies d'achat, de veiller à la planification logistique, de calculer le coût du cycle de vie des diverses options d'achat, d'afficher les marchés dans le service électronique d'appels d'offres du gouvernement, de veiller à l'exécution des contrats, d'exercer un contrôle de la qualité de ces derniers, de fournir des services de secrétariat au Conseil d'examen des marchés, de rédiger les politiques et d'assurer la formation.
- *Conseil des programmes et des services : Examen des marchés (CPS)* : Le Conseil est une tribune où les hauts fonctionnaires du Ministère conseillent et appuient le contrôleur en ce qui a trait à l'orientation que le Ministère suit pour mettre en œuvre les politiques, les procédures de fonctionnement et les mécanismes de surveillance du rendement adoptés par l'administration fédérale et le Ministère pour les activités d'achat à Industrie Canada.

En plus des services au Conseil, l'unité des CGM est chargée de fournir des services de consultation, de surveillance et de contrôle pour s'assurer que le processus d'achat est conforme aux politiques du SCT et du Ministère.

En 2004, le Ministère a passé 11 274 marchés, évalués globalement à environ 87 millions de dollars. Ce chiffre ne comprend ni les achats faits avec des cartes d'achat, ni les marchés passés par appel dans le cadre des offres à commandes établies par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ni les offres à commandes mises sur pied par le Ministère même.

Après l'évaluation de son cadre de passation des marchés, commandée en 2000 par l'ancienne Direction générale du contrôleur, la Direction générale de la vérification et de l'évaluation s'est engagée à vérifier chaque année la passation des marchés dans deux directions générales d'Industrie Canada.

La passation de marchés fait également l'objet d'un examen dans le cadre de vérifications ordinaires systématiques, comme les vérifications de programme et les vérifications régionales.

Par suite de l'évaluation du cadre de passation des marchés d'Industrie Canada, le Ministère a élaboré un plan d'action de gestion pour renforcer la responsabilisation des cadres ainsi que les méthodes d'achat et de passation de marchés moyennant des mesures de contrôle, des formations, une surveillance, la présentation de rapports ainsi que des examens et des vérifications supplémentaires. La première mesure, soit la création d'un conseil d'examen des marchés, a été prise en mars 2001. Le Conseil des programmes et des services s'en occupe. Son secrétariat relève du gestionnaire de l'unité des CGM, au Secteur de la fonction de contrôleur et de l'administration.

D'autres mesures telles que les suivantes ont été prises :

- Un aide-mémoire sur la conformité des contrats de service a été établi. Cet outil fournit des renseignements utiles à la rédaction d'un contrat de service, d'une commande directe ou d'une modification. Il permet de s'assurer que les activités de passation de marchés du gouvernement sont conformes aux politiques et aux procédures du SCT et d'Industrie Canada en la matière.
- Le Ministère a examiné les méthodes d'approvisionnement et certains outils tels que les conventions d'offre à commandes et les accords d'approvisionnement, afin d'offrir aux gestionnaires de programme la meilleure stratégie d'achat possible qui réponde à leurs besoins. Par exemple, en 2004, l'unité des CGM a commencé à envisager de regrouper les besoins ministériels en traduction, ainsi que les besoins en formation linguistique interne. D'autres travaux doivent être réalisés dans ces deux cas.

3.11 Diversification des modes de prestation des services

<p>Direction générale de la réglementation des radiocommunications et de la radiodiffusion Améliorer l'efficacité des services en ligne du spectre.</p>
<p>État de la proposition : En cours Date de mise en œuvre : Décembre 2005 Personne-ressource : Brian McManus Tél. : (613) 998-3521 Courriel : mcmanus.brian@ic.gc.ca</p>
<p>Direction générale de la technique du spectre Modifier la structure des frais afin de faciliter l'automarquage du matériel terminal.</p>
<p>État de la proposition : Les exigences d'étiquetage d'Industrie Canada ont été remplacées par des exigences d'automarquage. L'industrie peut maintenant marquer ou graver efficacement le numéro d'Industrie Canada sur tout le matériel produit. Un nouveau droit d'enregistrement unique remplaçant l'exigence d'automarquage devrait être mis en œuvre durant l'exercice 2005-2006. Date de mise en œuvre : Exercice 2005-2006 Personne-ressource : Claude Beaudoin Tél. : (613) 990-4714 Courriel : beaudoin.claude@ic.gc.ca</p>

3.12 Réservoirs de stockage

État des réservoirs de stockage sur les terres appartenant à Industrie Canada

Rapport annuel au 30 avril 2005

Comme l'exige le *Règlement fédéral sur l'enregistrement des systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés sur le territoire domanial et les terres autochtones* pris en vertu de la partie IV de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, le présent rapport fournit l'information demandée à l'annexe II du Règlement, mise à jour au 31 décembre 2004.

Nombre de systèmes de stockage hors sol

- enregistrés auprès d'Industrie Canada : 0
- qui respectent les *Directives techniques fédérales sur les réservoirs de stockage hors sol* : 0
- qui ne respectent pas les *Directives techniques fédérales sur les réservoirs de stockage hors sol* : 0

Nombre de systèmes de stockage souterrains

- enregistrés auprès d'Industrie Canada : 3
- qui respectent les *Directives techniques fédérales sur les réservoirs de stockage souterrains* : 0

3.13 Initiatives horizontales

Industrie Canada participe à un certain nombre d'initiatives horizontales pour lesquelles il travaille en partenariat avec d'autres ministères fédéraux, d'autres ordres de gouvernement ainsi que des organismes non gouvernementaux et du secteur privé. Cette participation l'aide à atteindre ses résultats stratégiques.

Industrie Canada est le ministère principal pour les grandes initiatives horizontales suivantes pour lesquelles des renseignements plus détaillés sont fournis sur le site Résultats horizontaux du SCT (www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/hr-rh_f.asp) :

- la Stratégie canadienne en matière de biotechnologie;
- Rescol.

De plus, Industrie Canada est partenaire du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique. Infrastructure Canada est le ministère principal pour cette initiative.

Section 4

Autres sujets d'intérêt

4.1 Renforcer les pratiques de gestion

Industrie Canada s'est engagé à renforcer les pratiques de gestion ministérielles et il utilise le Cadre de responsabilisation de gestion (CRG) pour promouvoir ses priorités de gestion.

La conception d'une séance d'information sur les valeurs et l'éthique, axée sur le *Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique*, est une réalisation importante d'Industrie Canada. Cette séance, qui a été offerte pendant l'année a été recommandée à tout le personnel par le sous-ministre, la sous-ministre déléguée et d'autres cadres supérieurs. Des séances ont été offertes dans toutes les régions du pays et ont touché plus de 700 employés de novembre 2004 à mars 2005. Elles les ont informés sur des questions relatives aux valeurs et à l'éthique en milieu de travail, sur le *Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique* (une condition d'emploi pour tous les fonctionnaires), et sur le CRG. Ces séances, qui ont été très bien reçues dans tout le Ministère, continuent d'être offertes aux employés. En 2005-2006, Industrie Canada poursuivra son travail sur la formation et les initiatives concernant les valeurs et l'éthique.

Des travaux ont été entrepris, et se poursuivront en 2005-2006, sur d'autres priorités de gestion du Ministère, soit la modernisation des ressources humaines et l'intégration de la planification des ressources humaines et de la planification des activités, la gestion de l'information et les technologies de l'information (GI-TI), la prestation des services, la gestion intégrée des risques, l'administration financière et la Structure de gestion, des ressources et des résultats.

4.2 Ressources humaines : Milieu de travail exemplaire

Industrie Canada a rempli les conditions fixées pour l'entrée en vigueur des modifications de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique* le 31 mars 2005, y compris l'élaboration d'une approche pour les systèmes de gestion informelle des conflits par la prévention et le règlement rapide des conflits. Il y a eu notamment une séance de consultation très fructueuse, échelonnée sur deux jours, avec tous les intervenants, y compris les agents de négociation, afin d'établir cette approche.

En ce qui concerne la mise en œuvre des modifications à la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* (LEFP), un comité consultatif formé de gestionnaires, de cadres, d'agents de négociation et d'autres intervenants s'est révélé utile tout au long de l'année dans l'élaboration des approches qui ont abouti à une séance de deux jours visant à concevoir le régime de dotation d'Industrie Canada. Les travaux de ce groupe se poursuivront au-delà de l'entrée en vigueur de la Loi, le 1^{er} janvier 2006. Industrie Canada dispose donc d'un document de délégation bien développé, d'un cadre stratégique et d'un Cadre de responsabilisation en gestion de la dotation. Le Ministère est donc bien équipé dans l'ensemble pour se lancer dans une formation intensive des gestionnaires et du personnel des ressources humaines à qui des pouvoirs ont été délégués, si les fonds pour la modernisation des ressources humaines sont approuvés.

Le 1^{er} avril 2005, la Direction générale des ressources humaines a mis en œuvre une réorganisation qui reflète une approche moderne des ressources humaines et des services partagés. Toutes les compétences relatives à l'élaboration des politiques et à la surveillance relèvent maintenant d'un même directeur. Un service de planification des ressources humaines a été créé dans ce secteur. Il relève du gestionnaire chargé de la démographie. Un petit service de planification des ressources humaines a aussi été créé et il relève du directeur général.

Le sous-ministre a approuvé la délégation aux gestionnaires de la fonction de classification conformément aux approches et aux principes de la modernisation des ressources humaines, et le Ministère a mis en place la nouvelle structure des énoncés de fonction (quatre pages).

Industrie Canada est passé à la version 8 de PeopleSoft et travaille avec d'autres ministères afin d'évaluer les changements nécessaires pour faciliter l'entrée en vigueur des modifications à la LEFP.

Un champion a été désigné pour le groupe des jeunes professionnels du Ministère, et des comités continuent d'aider les sous-ministres adjoints désignés champions des quatre groupes de l'équité en matière d'emploi, le Réseau des gestionnaires et d'autres initiatives, comme les prix et la reconnaissance.

4.3 Régie de la GI-TI et responsabilités connexes à Industrie Canada

La gestion de l'information et la technologie de l'information (GI-TI) sont devenues de plus en plus importantes pour le fonctionnement du Ministère, et cette tendance persistera probablement. Cela étant, le Ministère veut s'assurer qu'il sera bien placé pour prendre, en matière d'investissement dans la GI-TI, des décisions qui correspondront pleinement à ses priorités, qui rentabiliseront au maximum ses placements et qui lui permettront de fournir des services de tout premier ordre.

Au début de 2004-2005, Industrie Canada a entrepris des travaux importants pour trouver des façons d'améliorer la gestion et le processus décisionnel relatifs à la GI-TI dans toute son organisation. Par suite de cette analyse, le 22 novembre 2004, le sous-ministre a annoncé un certain nombre de changements à la structure et à la régie des services de GI-TI dans le Ministère.

Ces changements transforment fondamentalement la façon dont les services de GI-TI sont régis, gérés et fournis à Industrie Canada. Dans la nouvelle structure, un comité de régie de la TI, constitué au niveau des sous-ministres adjoints, veillera à ce que les décisions relatives aux investissements dans la TI soient prises dans un contexte ministériel et à ce qu'elles entraînent des économies maximales. La gestion quotidienne des services de GI-TI incombera principalement au Secteur de l'agent principal de l'information (API), qui rendra compte du rendement global et de l'efficacité de ces services dans l'ensemble du Ministère. Conformément à la stratégie qui confie au Secteur de l'API les pouvoirs relatifs à la GI-TI et qui vise à améliorer la gestion et l'efficacité du processus décisionnel en ce domaine, tous les travaux relatifs à la TI qui étaient auparavant faits au Ministère seront regroupés dans le Secteur de l'API, afin de réaliser des économies d'échelle et de rationaliser les dépenses. Ce regroupement s'opérera en deux étapes. La première s'est achevée le 1^{er} avril 2005, et la seconde se terminera d'ici la fin de l'exercice 2005-2006.

4.4 Initiative d'amélioration des services

Industrie Canada entend améliorer la prestation de services à sa clientèle. Les exemples qui suivent décrivent certaines des principales réalisations du Ministère pour améliorer les services du point de vue des citoyens.

Strategis.gc.ca

Strategis a continué de susciter un grand intérêt chez les utilisateurs au Canada et dans le monde. En 2004-2005, plus de 15,5 millions de visites ont été dénombrées sur le site, soit une moyenne de 1,3 million de visites par mois.

Des investissements importants ont été consentis pour rendre les visites sur Strategis plus agréables. De nouveaux produits d'information ont été ajoutés, comme le portail Gérer pour réussir en affaires; le Répertoire des associations d'entreprises d'économie sociale, de bénévoles et de gens d'affaires; et un portail du Groupe de travail sur le pourriel. Le site existant de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada a lancé un Coffre à outils sur la PI, et les consommateurs ont pu avoir accès au *Guide du consommateur canadien*, édition 2005, au Carrefour des consommateurs. De plus, des investissements importants ont été consentis pour renouveler l'infrastructure de Strategis afin de répondre aux besoins grandissants des internautes.

Les abonnés au bulletin de nouvelles hebdomadaire *En primeur de Strategis* peuvent se tenir au courant des nouvelles diffusées en format Real Simple Syndication (RSS).

Un sondage en ligne auprès des clients, effectué en mars 2005, a confirmé que Strategis a une base importante d'utilisateurs assidus, qui conviennent que le site est utile parce qu'il fait gagner du temps et donne accès à des ressources qui leur permettent de prendre des décisions informées et de planifier leurs activités. Les résultats du sondage révèlent également une augmentation des transactions en ligne effectuées sur Strategis pour présenter une déclaration annuelle, constituer une entreprise en société ou enregistrer une marque de commerce ou un brevet. De manière générale, 60 p. 100 des répondants conviennent que Strategis a eu une incidence positive sur leur entreprise, tandis que 83 p. 100 ont indiqué qu'ils retourneront sur Strategis. L'immense majorité des utilisateurs (78 p. 100) ont déclaré qu'ils recommanderaient le site à des collègues et à des amis.

Entreprises Canada

Le Portail des affaires et les Centres de services aux entreprises du Canada ont été regroupés en un seul service à accès multiple appelé Entreprises Canada. Deux sites Web (**cbasc.org** et **portaildesaffaires.ca**) ont été combinés en une seule présence en ligne (**entreprisescanada.gc.ca**). Les organisations et les budgets ont été consolidés dans ce nouveau mécanisme.

Entreprises Canada continue d'encourager l'accès en libre-service dans sa stratégie de gestion des modes de prestation, tout en offrant un choix aux clients qui ont besoin d'aide. En 2004-2005, il y a eu 6,3 millions de visites sur le site d'Entreprises Canada, soit une augmentation annuelle de 23 p. 100. Entreprises Canada a répondu à environ 260 000 demandes téléphoniques, en personne et par courriel d'entrepreneurs canadiens, soit une baisse de 11 p. 100 par rapport à l'année précédente, ce qui indique que les ressources en ligne répondent de mieux en mieux aux questions. Il y a quelques différences régionales et elles sont expliquées dans les descriptions détaillées du rendement d'Entreprises Canada, fournies dans le rapport annuel pour 2004-2005, affiché sur **entreprisescanada.gc.ca**

Entreprises Canada a également élargi son nouveau sondage sur la satisfaction de la clientèle à quatre endroits de plus en 2004-2005, les neuf autres devant s'ajouter en 2005-2006. Les résultats indiquent un niveau de satisfaction très élevé en ce qui concerne l'information, les produits, les services et l'accessibilité d'Entreprises Canada (la moyenne est de 4,4 sur 5).

De plus, les travaux de réaménagement du Plan d'affaires interactif se sont poursuivis afin d'accroître son utilisation et de le rendre plus conforme aux normes fédérales sur l'accessibilité. Un sondage en ligne et des consultations auprès du personnel régional d'Entreprises Canada ont validé l'approche d'Entreprises Canada, qui s'efforce d'offrir une information réglementaire aux clients d'affaires dans une langue simple. Un nouvel outil informatisé pour le personnel de première ligne d'Entreprises Canada a été déployé à cet effet.

En 2000, Mesures Canada a établi des normes de service et des objectifs de rendement connexes pour ses principaux services. Ces normes donnent une indication très claire du niveau de service que Mesures Canada veut offrir ainsi que des recours qui s'offrent aux clients lorsqu'ils estiment que l'organisme ne respecte pas ses engagements. Au cours des cinq dernières années, les normes de service ont été révisées pour tenir compte des consultations auprès des clients. Les normes de service, ainsi qu'un formulaire de rétroaction des clients, sont affichées en ligne (mc.ic.gc.ca).

Au cours des cinq dernières années, l'initiative d'amélioration du service de Mesures Canada a visé à améliorer les services en accroissant le nombre de fournisseurs de services autorisés à offrir aux clients des services obligatoires. Mesures Canada a accru de 65 p. 100 le nombre de fournisseurs de services autorisés à vérifier des instruments de mesure en son nom (passant de 30 fournisseurs en 1999-2000 à 87 en 2004-2005), en élargissant la portée de son Programme d'accréditation et en lançant le Programme d'enregistrement. Malgré l'utilisation accrue de systèmes de mesure complexes, qui sont plus longs à vérifier, l'initiative d'amélioration du service de Mesures Canada a permis d'améliorer le service sans faire augmenter proportionnellement les ressources gouvernementales nécessaires pour les offrir à la satisfaction des clients. Par exemple, plus de 90 p. 100 des quelque 18 millions de compteurs d'électricité et de gaz naturel sont vérifiés actuellement par des fournisseurs de services autorisés.

Mesures Canada a également conclu des accords de reconnaissance mutuelle avec les États-Unis, ce qui permet aux fabricants de choisir le pays qui répond le mieux à leurs besoins en matière de prestation des services lorsqu'il leur faut une autorisation pour commercialiser leurs instruments de mesure dans les deux pays. L'organisme a également commencé à étudier la possibilité de participer à l'accord de reconnaissance mutuelle des instruments de mesure de l'Organisation internationale de métrologie légale. En vertu de cet accord international multilatéral, les fabricants pourraient obtenir l'autorisation d'un laboratoire d'un pays membre pour commercialiser leurs instruments de mesure dans tous les pays membres.

Enfin, Mesures Canada poursuit l'application des principes de gestion de la qualité dans ses principaux services, afin d'en améliorer la prestation. Le Programme d'accréditation de Mesures Canada est certifié à la norme ISO 9001:2000, et l'exécution du Programme d'enregistrement repose sur des principes de gestion de la qualité. L'organisme poursuit également l'homologation ISO 17025 de son Laboratoire des fluides.

4.5 Article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Le processus consultatif avec les communautés minoritaires et le partenariat solide avec les organismes de développement régional sont deux grandes réalisations du Ministère en 2004-2005. Dans le premier cas, le dialogue a été poursuivi constamment avec les communautés, dans les régions et avec l'équipe de coordination nationale à Ottawa, afin que l'information soit échangée et que les besoins et priorités des communautés soient bien compris. Ce dialogue s'est effectué, et se poursuit, avec les organismes de développement régional, ce qui démontre qu'Industrie Canada agit de concert avec les principaux intervenants et s'efforce d'atteindre les communautés.

Le volet Industrie Canada du Plan d'action du gouvernement pour les langues officielles a prolongé les activités permanentes du Ministère en vue d'améliorer l'accès des minorités aux programmes existants et d'accroître leur participation à ces programmes. Au cours de la dernière année, d'autres conseillers à plein temps ont été embauchés pour travailler directement avec les communautés afin de les informer sur les programmes et les services ministériels. De plus, 23 projets avec des communautés minoritaires de langue officielle ont été lancés dans le cadre du programme très réussi de Franccommunautés virtuelles (**francommunautes.ic.gc.ca**). Le Ministère a également travaillé en étroite collaboration avec les organismes de développement régional afin de lancer des stages pour les jeunes et des projets pilotes de téléapprentissage et de téléformation avec les universités, les collèges et les organisations spéciales actives dans ces domaines. De plus, quelques projets ont été appuyés dans les industries linguistiques, y compris des projets de marketing et de recherche, afin de faire connaître ces industries ainsi que leurs produits et services et de leur permettre de saisir des débouchés au Canada et à l'étranger. En 2004-2005, Industrie Canada a investi plus de 7,8 millions de dollars dans des programmes et activités qui ont profité aux communautés minoritaires. Sur ce montant, 3,1 millions de dollars ont été fournis par FedNor et 360 000 \$ ont été investis par le Ministère dans quatre initiatives dans le cadre du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO).

Dans le cadre des efforts continus déployés par le Ministère, et de concert avec les organismes de développement régional partenaires, un plan d'action pour 2004-2008 a été élaboré en se fondant sur les consultations officielles menées par Industrie Canada et les organismes de développement régional. Pour la première fois, le Ministère et les organismes de développement régional ont réalisé une série d'études afin de déterminer quels investissements ont été effectués dans les communautés, de trouver les réseaux qui existent dans les communautés minoritaires et de situer géographiquement ces communautés. Les résultats de ces recherches, ainsi que les mesures visant à intégrer plus efficacement les communautés minoritaires dans les programmes, les plans, les stratégies et les politiques du Ministère, ont été communiqués aux communautés durant les consultations qui ont eu lieu en mars 2005. Les réactions des communautés ont été très positives.

À partir des travaux effectués jusqu'ici et d'après les commentaires fournis par les communautés, le Ministère a commencé à avoir une réelle incidence, mais il reste encore beaucoup à faire. Les relations entre Industrie Canada et les communautés minoritaires sont solides et le Ministère est déterminé à faire fond sur ses investissements et sur les résultats obtenus à ce jour.

Index

A

Accord sur le commerce intérieur 38
Article 41 de la *Loi sur les langues officielles* 111

B

Bureau de la concurrence 8, 9, 12, 14, 15, 21, 22, 46, 47, 60
Bureau de la consommation 8, 12, 14, 19, 46, 47
Bureau du surintendant des faillites Canada (BSF) 12, 17, 20, 24, 64, 65

C

CA*net 26, 42, 78, 98
CANARIE 26, 78, 79, 98, 102
Centre canadien de technologie créative (Shad International) 94
Centre de recherches sur les communications Canada 9, 30, 46, 47, 54, 58
Centres de services aux entreprises du Canada (CSEC) 43, 109
Corporations Canada 12, 20, 61, 62, 93

E

Engagement de Jean Chrétien envers l'Afrique 15, 70
Entreprise autochtone Canada (EAC) 40, 41, 75, 97, 102
Étudiants bien branchés 10, 42

F

Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs (FCJE) 96, 97
Fondation canadienne pour l'innovation 27, 92
Fondation Pierre Elliott Trudeau 27, 99

G

Génome Canada 9, 25, 26, 98, 99
Gouvernement en direct (GED) 43, 44
Groupe de travail sur le pourriel 109

I

Initiative des villes durables 103
Initiative fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario (FedNor) 2, 10, 40, 80, 81, 82, 85, 87, 102, 111
Initiative nationale de satellite 42
Institut canadien de recherches avancées 95

L

Loi canadienne sur la protection de l'environnement 106
Loi canadienne sur les coopératives 61
Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif 16, 17
Loi sur l'accès à l'information 67
Loi sur l'emploi dans la fonction publique 107
Loi sur l'enregistrement des lobbyistes 18, 68
Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz 63
Loi sur la concurrence 15, 21, 60, 61
Loi sur la faillite et l'insolvabilité 64
Loi sur la gestion des finances publiques 66
Loi sur la protection des renseignements personnels 67
Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE) 70, 71
Loi sur la radiocommunication 66, 72, 73
Loi sur le droit d'auteur 16, 56, 101
Loi sur le financement des petites entreprises du Canada 50, 51, 55, 102
Loi sur le ministère de l'Industrie 73
Loi sur les aliments et drogues 16, 70
Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies 17
Loi sur les brevets 16, 70
Loi sur les frais d'utilisation 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68
Loi sur les prêts aux petites entreprises (LPPE) 50, 51, 52, 55, 91
Loi sur les relations de travail dans la fonction publique 107
Loi sur les télécommunications 17

M

Mécanisme de financement structuré 50, 51, 52, 55, 91

O

Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) 12, 15, 19, 50, 52, 53, 56, 57, 109

Ordinateurs pour les écoles 103

P

Partenariat technologique Canada (PTC) 2, 9, 25, 26, 31, 35, 47, 89, 90, 101

Passerelle d'information pour le consommateur canadien 2, 80, 19

Petites et moyennes entreprises (PME) 10, 25, 26, 31, 35, 47, 89, 90, 101

Portail des affaires 43, 109

Programme d'accès communautaire 11, 42, 44, 45, 79

Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) 26

Programme d'infrastructures Canada-Ontario 39, 77

Programme de développement des collectivités 81

Programme de développement des entreprises autochtones 76

Programme de financement des petites entreprises du Canada 10, 37, 39, 55, 91, 102

Programme de gestion du spectre 66

Programme des Adhérents pionniers h2 (APh2) 2, 31, 103

Programme des industries canadiennes du textile et du vêtement 77

Programme pilote de services à large bande pour le développement rural et du Nord 76

Q

Quartier spécialisé dans les découvertes médicales et les sciences connexes (MaRS) 74

R

Recherche-développement (R-D) 1, 5, 23, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 35, 58, 59, 79, 89, 103

Réglementation intelligente 8, 12, 13, 16, 17, 35, 72

Rescol 41, 42, 83, 84, 85, 102, 106

S

SourceCAN 43

Stratégie canadienne en matière de biotechnologie 24, 106

Stratégie de développement durable (SDD) 36, 103, 104

Stratégie emploi jeunesse 79, 83, 85

Strategis 109

T

Technologies de l'information et des communications (TIC) 6, 10, 11, 12, 17, 18, 33, 34, 38, 41, 42, 46, 78, 79, 80, 83, 84

U

Union internationale des télécommunications (UIT) 73